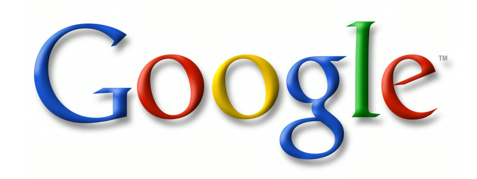
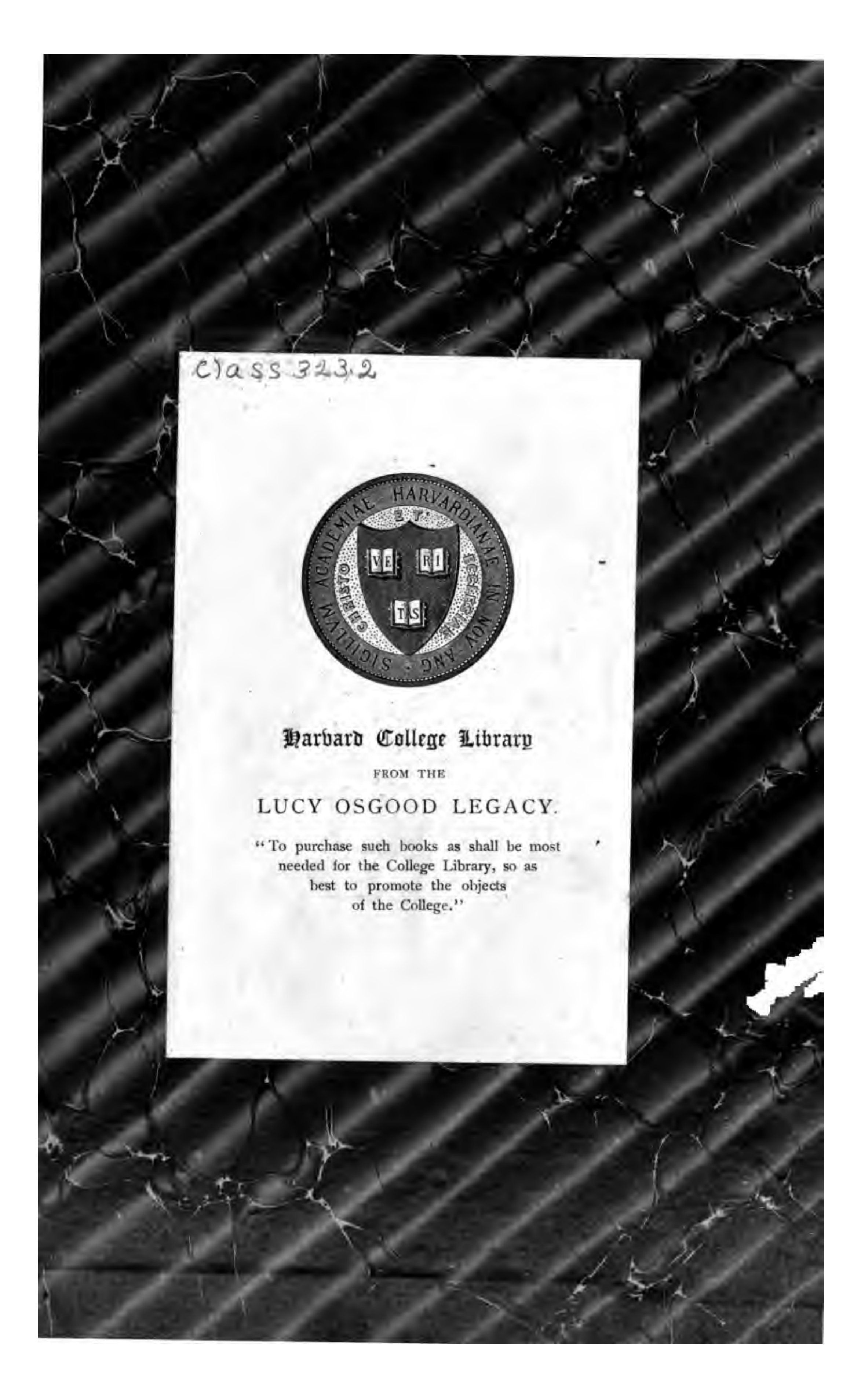

Google




Class 3232
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE MODERNE
PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MODERNE

Tome premier. — Fascicule IV

JACQUES COLIN

ABBÉ DE SAINT-AMBROISE

(14.?-1547)

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'HUMANISME

SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

PAR

V.-L. BOURRILLY
Ancien Élève de l'École normale supérieure
Professeur agrégé d'histoire
Docteur ès lettres

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS, Ve ARRt

1905

JACQUES COLIN

ABBÉ DE SAINT-AMBROISE

(14.?-1547)

JACQUES COLIN

ABBÉ DE SAINT-AMBROISE

(14.?-1547)

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'HUMANISME

SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

PAR

V.-L. BOURRILLY

Ancien Élève de l'École normale supérieure
Professeur agrégé d'histoire
Docteur ès lettres

AVANT-PROPOS

La présente étude ne saurait avoir la prétention d'être une biographie tout-à-fait complète et encore moins définitive de Jacques Colin. C'est plus simplement une contribution à l'histoire de la politique de François I[er] et de l'Humanisme dans la première moitié du XVI[e] siècle. La pénurie de documents ne nous a pas permis de combler de trop nombreuses lacunes. Néanmoins, nous croyons que notre travail, tel quel, ne sera pas tout à fait inutile, si les quelques parties que nous avons pu traiter avec détail éclairent d'une lumière plus vive certains points de cette intéressante période de notre histoire.

Les principaux éléments de cette biographie sont puisés à la correspondance de Jacques Colin, dont il reste quelques débris à la Bibliothèque nationale et au Musée Condé, à Chantilly. A cette occasion, nous sommes heureux de remercier de son obligeance M. G. Macon, le conservateur du Musée Condé, qui nous a signalé les lettres de Colin conservées dans ce dépôt, et qui nous en a facilité le dépouillement avec une amabilité dont nous gardons le plus vif souvenir. Nous devons aussi nos remerciements à MM. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, Jacques Boulenger et Pierre Caron, archivistes-paléographes, pour les renseignements et les encouragements qu'ils ne nous ont pas ménagés.

JACQUES COLIN, ABBÉ DE SAINT-AMBROISE

(14.? — 1547)

CHAPITRE PREMIER

JACQUES COLIN EN ITALIE

I. Les débuts. — II. Les missions en Savoie et en Suisse. — III. Les missions à Savone; la défection d'André Doria.

I

Une obscurité à peu près complète enveloppe toute la première partie de la vie de Jacques Colin. Une seule chose est certaine, c'est qu'il était originaire d'Auxerre ou des environs, comme Germain Brice (Germanus Brixius) [1], qui, dans une de ses lettres, l'appelle son compatriote (*nostras*).

1. Sur cet humaniste, qui mériterait une étude détaillée, voir l'abbé Lebœuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, éd. 1855, IV, p. 401-402; L. Geiger, *Englisch-französische Beziehungen (1512-1518)*, dans *Vierteljahrschrift für Kultur und Litteratur der Renaissance*, 1885, 2e partie, p. 212 sqq.; L. Pinvert, *Lazare de Bayf*, 1900, p. 48-49. — Né à Auxerre, probablement entre 1480 et 1485, Germain Brice fit de bonnes études qu'il compléta en Italie. Il suivit à Rome le cardinal d'Albi, son protecteur, et eut l'occasion d'y voir Sadolet. Il apprit le grec sous la direction de Lascaris, qu'il accompagna dans son ambassade à Venise (septembre 1504-janvier 1509), et il eut là l'occasion d'entendre les leçons du célèbre helléniste Marc Musurus, qui enseignait à Padoue, et de se lier avec Erasme (voir P. de Nolhac, *Erasme en Italie*, 1888, p. 54, 58, 105). A son retour en France, archidiacre d'Albi, il fut protégé par le chancelier Jean de Ganay, et, à la mort de ce dernier

Nous ne savons rien de sa famille et nous ignorons la date exacte de sa naissance. Toutefois, en tenant compte de ses relations et de ses amitiés, on peut supposer, sans craindre de trop faire erreur, qu'il naquit dans le dernier quart du XVe siècle, peut-être entre 1485 et 1495. En tout cas, il fut

(1512), il entra dans l'entourage de la reine Anne de Bretagne, dont il devint le secrétaire. Il fut lié avec tous ceux qui se piquaient de favoriser les lettres, comme l'évêque de Paris, Étienne Poncher, le chancelier Duprat, le cardinal de Tournon et avec les principaux humanistes de son temps. Il correspondait avec Budé, avec Erasme, avec Sadolet, avec Vida ; il était l'ami des frères Guillaume et Jean du Bellay, de Jacques Colin, de Lazare de Bayf, de Macrin, de Voulté, de Ducher, de Nicolas Bourbon, des professeurs Toussaint et Danès, etc. Il fut pourvu de plusieurs bénéfices : chanoine de Paris en 1519, puis aumônier du Roi, il eut en outre le prieuré de Saint-Martin de Bretencourt, près de Dourdan. Il mourut le samedi 27 juillet 1538. Ses principales œuvres sont les suivantes : *Chordigerae navis conflagratio*, ab Ascensio impressa : cum gratia et privilegio regio ne alius triennio proximo sub ditione regia imprimat [1513]. — *Diversa epitaphia Annae Britanniae Francorum reginae ac Britanniae ducis, a Germano Brixio ejusdem a secretis edita* [1514]. — *Divi Joannis Chrysostomi Liber contra gentiles, Babylae Antiocheni episcopi ac martyris vitam continens, per Germanum Brixium, Altissiodorensem, canonicum parisiensem, latinus factus. Contra Joannis Œcolampadii translationem.* Parisiis, apud Simonem Colinaeum, 1528. — *Epistolae duae : Germani Brixii altera, altera Erasmi Roterodami, qua calumniam a suo Ciceroniano depellet, quam sibi a quibusdam intentari ex Brixii litteris intellexerat, quod Badium Budæo, loco quodam quod ad eloquentiam attinet, praetulisse visus fuisset.* Lutetiae, apud Christianum Wechel, anno MDXXIX. — *Germani Brixii, Altissiodorensis, eleemosynarii regii, gratulatoriae quatuor ad totidem viros clarissimos; Ejusdem epistolae quatuor ad totidem viros clarissimos. Ejusdem versus aliquot ad Franciscum Galliarum regem.* Parisiis excudebat Christianus Wechelius, MDXXXI. — *Catalogi duo operum Des. Erasmi Roterodami ab ipso conscripti et digesti : cum praefatione D. Bonifacii Amerbachi Jurecos. ut omni deinceps imposturae via intercludatur, ne pro erasmico quisquam edat, quod vir ille non scripsit dum viveret. Accessit in fine epitaphiorum ac tumulorum libellus quibus Erasmi mors defletur, cum elegantissima Germani Brixii epistola ad clarissimum virum D. Gul. Bellaium Langaeum.* Basileae, anno M.DXXXVII, cum privilegio Caesareo ad annos quatuor. — On trouvera des lettres de Germain Brice, ou à lui adressées, dans les correspondances d'Erasme, de Sadolet, de Budé (en particulier dans les *Epistolae Graecae*, de ce dernier) ; et quelques pièces de vers latins, éparses dans divers recueils, notamment dans le *De recta latini graecique sermonis pronuntiatione Des. Erasmi Roterodami dialogus. Ejusdem Dialogus cui titulus Ciceronianus, sive, De optimo genere dicendi. Cum aliis nonnullis quorum nihil non est novum.* Parisiis, ex officina Simonis Colinaei, 1528; et dans le volume des poésies de Voulté : *Jo. Vulteii Rhemensiis hendecasyllaborum Libri quatuor. Ad poetas Gallicos Libri duo. Ad Franciscum Boherum Episc. Maclouiensem item Libri duo.* Parisiis, apud Simonem Colinaeum, 1538.

de cette génération d'humanistes dont l'esprit s'éveilla à l'aurore de la Renaissance, sous le règne de Louis XII, et se développa aux leçons des rares maîtres qui, les premiers, rompirent avec la discipline scolastique et inaugurèrent de nouvelles méthodes, comme Denys Lefèvre, Lefebvre d'Étaples, François Tissard et Jérôme Aléandre. Plus jeune assurément que Budé et sans doute que Germain Brice, il fut le contemporain sinon le compagnon d'études des frères Guillaume et Jean du Bellay, de Lazare de Bayf, de Salmon Macrin, de Melin de Saint-Gelais. Comme la plupart de ceux que nous venons de citer, il reçut l'initiation de l'Italie, alors principal foyer de l'humanisme, et il fut à la fois humaniste et homme d'action.

Sa jeunesse nous échappe totalement. Le premier document où nous trouvions la mention de son nom date seulement de l'année 1521. Jacques Colin était alors attaché à la personne d'Odet de Foix, sieur de Lautrec, en qualité de secrétaire. L'était-il depuis que Lautrec était chargé du gouvernement du Milanais, c'est-à-dire depuis 1516, ou l'accompagna-t-il seulement lorsque ce personnage se rendit, en juillet 1521, dans l'Italie du Nord pour prendre le commandement de l'armée que François Ier opposait aux troupes réunies de Charles-Quint et de Léon X ? Nous ne saurions préciser. Toujours est-il qu'à cette date il avait toute la confiance de Lautrec. Car nous voyons celui-ci, quelques jours seulement après son arrivée à Milan [1], le 4 août 1521, l'envoyer avec des instructions très détaillées auprès de la Seigneurie de Venise, alliée de la France [2]. Jacques Colin devait informer les Vénitiens que Thomas de Foix, sieur de Lescun, avec 6.500 hommes de pied et 400 hommes d'armes, s'apprêtait à défendre Parme, dont Prospero Colonna, avec l'armée ponti-

1. Parti de Dijon où était la Cour le 12 juillet, Lautrec arriva le 29 à Milan. Voir sa correspondance pour la seconde moitié de 1521, B. N., fr. 2978, 2985, 2992, 3060.

2. B. N., fr. 2966, f. 186-187 : « *Instruction et mémoire à Jacques Colin, secrétaire de Monseigneur de Lautrec, lieutenant général du Roy en Italye, de ce qu'il aura à dire et remonstrer à la seigneurie de Venise de par mondict seigneur.* »

ficale, menaçait de faire le siège ; 7.200 suisses, levés seulement dans les quatre cantons de Berne, Fribourg, Soleure et Valais, étaient déjà arrivés [1] ; enfin Jean de Poitiers, sieur de Saint-Vallier, avec 8.000 hommes de pied français, était en route pour la Lombardie. Ces mesures indiquaient avec quelle énergie François Ier comptait mener la guerre, dans l'intérêt de la Seigneurie autant que dans le sien propre. Les Vénitiens de leur côté devaient aussi faire tous leurs efforts. Colin avait charge de les « pryer et conforter de n'aller plus si lentement en besongne, mais mettre promptement leurs forces tant de gens de pyé que de cheval aux champs. » Que Venise prît à sa solde un certain nombre de Suisses, 1.400 Valésiens, par exemple, qui se trouvaient près de Milan, plus « quelque nombre de forestiers. » Enfin, Lautrec désirait que les troupes vénitiennes fissent leur jonction avec celles du roi de France.

La mission de Jacques Colin n'eut pas tout le succès qu'en espérait son maître [2]. La Seigneurie consentait bien à payer les Valésiens et offrait encore de « bailler deux cens chevaulx-légiers » ; mais elle faisait des difficultés pour joindre ses forces à celles de Lautrec, prétextant la nécessité de garder les passages des Alpes contre « les lansquenets qui doivent venir de Trente ». Déjà, dès le début des hostilités, se manifestaient entre Lautrec et ses alliés ce manque d'union et ces tiraillements qui eurent pour les Français les plus funestes conséquences. On sait comment, à la suite de deux campagnes malheureuses, Lautrec perdit le Milanais à la fin de 1521, puis, au printemps de 1522, fut chassé d'Italie. Jacques Colin suivit son maître dans la débâcle et dut rentrer en France vers le milieu de 1522.

De nouveau nous le perdons de vue à ce moment. Il est fort probable qu'il profita de la faveur dont Lautrec jouissait

---

1. Pour les rapports de Lautrec avec les Suisses, voir E. Rott, *Histoire de la représentation de la France auprès des Cantons suisses...*, I, p. 242-243, 247.

2. Lautrec à François Ier, Milan, 13 août [1521], B. N., fr. 2978, f. 141. — Marino Sanuto, *Diarii*, XXXI, col. 173, 182, 187, 247.

à la Cour. C'est sans doute grâce à l'appui de celui-ci qu'il parvint à se faire bien venir de la mère de François Ier, Louise de Savoie. Lors du règlement de la succession ouverte par la trahison du connétable de Bourbon, vraisemblablement vers 1524, il obtint d'abord, en don, le revenu du greffe et sceau de Chantelle (aujourd'hui dans le département de l'Allier), puis une charge de finances, l'office de correcteur des comptes à Moulins [1]. Ensuite il est probable, bien que le document qui nous renseigne là-dessus manque de clarté et de précision, il est probable qu'il suivit le duc d'Albany dans l'expédition malheureuse que ce dernier, au début de 1525, dirigea contre le royaume de Naples [2]. Envoyé par d'Albany auprès de la Régente, en février, il reçut en remboursement de ses dépenses 448 livres tournois 6 deniers, ce qui nous semble une bien trop grosse somme, si Jacques Colin s'était borné, comme le porte le mandement, à se rendre de Roussillon (Isère) à Lyon, où se trouvait alors Louise de Savoie [3]. Quoi qu'il en soit, au printemps de 1526, dans le personnel nouveau dont s'entoura François Ier à son retour de captivité, nous trouvons Jacques Colin pourvu de fonctions qui le rapprochent constamment de la personne du Roi : il est valet de chambre ordinaire. C'est le point de départ de sa fortune et l'origine du rôle relativement important que nous allons le voir jouer désormais.

II

François Ier avait signé le traité de Madrid avec l'intention bien arrêtée de n'en pas exécuter les clauses. Aurait-il songé

1. *Catalogue des actes de François Ier*, nos 26.490 et 26.491.

2. Le duc d'Albany entra dans Rome le 13 février 1525 et y resta quatre jours. Ce n'est qu'à la fin de février qu'il parvint aux confins du royaume de Naples. La nouvelle de la défaite de Pavie le força de rétrograder et sa retraite fut un désastre.

3. B. N. fr. 5779, f. 125; *Catalogue des actes de François Ier*, no 18382. Le mandement adressé à Gaillard Spifame, trésorier de l'extraordinaire des guerres, est daté du 10 juin 1525.

à s'y conformer, que les sollicitations pressantes des Italiens et l'attitude de l'Angleterre l'en auraient vite dissuadé. Le 22 mai 1526, il concluait avec Clément VII, Venise, Florence et le duc de Milan Sforza, la Ligue de Cognac ou Sainte Ligue, que l'on plaçait, en attendant qu'il y adhérât, sous la protection du roi d'Angleterre. Presque aussitôt les Italiens partaient en guerre contre les Impériaux. François Ier s'était engagé à soutenir ses alliés par une intervention diplomatique auprès des Cantons suisses et par un envoi de troupes et de galères. Tandis qu'il ordonnait ces préparatifs militaires et qu'il dépêchait des agents en Suisse et en Italie, il songea à s'assurer de son oncle le duc de Savoie, Charles II [1], et dans ce but, il lui envoya, vers la fin juin, Jacques Colin [2].

Colin passa par Lyon, où il pressa Petro Navarro et l'archevêque de Salerne, Frédéric Frégose, de se diriger sur Marseille pour prendre le commandement de la flotte destinée à réduire Gênes [3]. Dans les derniers jours de juin, il était à Chambéry auprès de Charles II [4]. Il avait à lui adresser une double requête. François Ier priait son oncle d'abord de faciliter le passage des troupes françaises par les cols des Alpes, ensuite d'empêcher celui des soldats que Charles-Quint voulait faire parvenir en Italie, et même de s'opposer de tout son pouvoir aux levées que les agents de l'Empereur tenteraient de faire sur ses terres ou sur celles du comte de Genevois, son frère. Colin trouva le duc animé des meilleurs

---

1. Charles II, dit *le Bon*, duc de Savoie depuis le mois de septembre 1504, mourut dans la nuit du 16 au 17 août 1553. On l'appelle d'ordinaire, par erreur, Charles III. Lui-même signait : « Charles, deuxiesme du nom ».

2. Mandement à Jean Sapin, par lettres d'Amboise, 12 septembre 1526, pour délivrer « à Me Jacques Colin, varlet de Chambre du Roy, pour luy ayder à supporter les frais et despences par luy faicts à l'entour de la personne de monseigneur le duc de Savoie devers lequel il avoit esté envoyé, 200 livres tournois. » B. N., Clairambault 1215, f. 63 v°.

3. Jacques Colin à Montmorency, Lyon, 25 juin [1526], B. N., fr. 6639, f. 179-180.

4. Jacques Colin à Montmorency, Chambéry, 29 juin [1526], Musée Condé, série L, vol. XIV, f. 227-229. — Sur l'attitude du duc de Savoie et sa politique à ce moment, voir A. Segre, *La politica sabauda con Francia e Spagna dal 1515 al 1533*, Torino, 1900, p. 40-45.

sentiments à l'égard de François Ier. Charles II était prêt à faire en faveur du Roi ce qu'avaient fait ses prédécesseurs et même plus, si c'était possible. Il faciliterait, autant qu'il serait en lui, le passage des troupes royales, pourvu qu'on l'avertît du nombre, du moment, et du lieu par où l'on voudrait les faire passer ; il ferait rassembler des provisions et enverrait des commissaires qui s'entendraient sur le tout avec les délégués du roi de France.

Sur le second point de sa charge, Colin n'obtint pas tout de suite d'aussi solides promesses. Charles II était bon, mais de caractère faible. Il n'avait guère d'autorité sur son frère Philippe, comte de Genevois et de Faucigny, esprit impétueux et colère, doué de plus d'énergie que de jugement. Les agents de Charles-Quint se réunissaient en Franche-Comté[1] et se répandaient en Savoie. Ils sollicitaient Philippe de « se démonstrer pour le service de l'Empereur », de rassembler « ses gens de pyé et de cheval au plus grand nombre qu'il pourra », de couper la route aux Français. Des exhortations semblables étaient adressées au duc de Savoie. Charles II manifesta le déplaisir qu'il aurait à voir passer les Impériaux par ses terres. Sur les instances de Jacques Colin, il interdit à tous ses sujets « soubz peyne de la hart d'aller prendre soulde d'estrangers, sans son exprès commandement. » Le comte de Genevois n'en fit pas moins à sa tête : il accepta tout de suite les offres de Bourbon et prétendit procéder sur le champ à une levée. Colin agit fortement sur Charles II pour que celui-ci ramenât son frère par ses conseils, qu'il le détournât, par un stratagème, de faire sa levée. Mais comme il n'avait qu'une confiance très limitée dans l'influence du duc, il demandait à Montmorency de faire écrire par le Roi une lettre énergique au comte de Genevois afin de le maintenir

1. « La vollée des estourneaulx suyvans le party de Bourbon, qui longtemps ont esté à Sainct-Claude, sont allez percher à Salins pour le plus seur, entre lesquels est Sainct-Vallier et Clément Champion. » Lettre du 29 juin citée *supra*. — Sur ce dernier personnage, voir G. Salles, *Un traître au XVIe siècle*, dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1900.

dans l'obéissance. Il conseillait surtout de hâter les levées des Suisses, car, disait-il, « quand les Souysses parleront, il n'y aura homme par deçà qui ose lever la teste[1]. » En somme il n'y avait guère à faire fond sur l'énergie de Charles II. Le mieux était encore de faire bonne garde en Dauphiné, du côté de Grenoble et du Graisivaudan, tandis que nos alliés des Cantons et des Ligues surveilleraient les cols des Alpes Pennines et des Alpes des Grisons.

Les négociations de Jacques Colin avaient duré tout le mois de juillet. L'envoyé de François Ier avait suivi le duc de Chambéry à Belley, où Charles II et son frère Philippe eurent une entrevue, puis était revenu à Chambéry, d'où il demanda instamment de l'argent et son rappel. Sa mission achevée, il retourna à la Cour[2]. Déjà les troupes françaises franchissaient les Alpes, et Bourbon avait renoncé à gagner l'Italie par le Genevois. Pour récompenser Colin de ses bons services, François Ier, sur la recommandation de Montmorency et de Chabot de Brion, lui donna l'office de secrétaire de la Chambre (fin septembre 1526)[3].

Presque aussitôt après, Jacques Colin fut chargé d'une nouvelle mission. Malgré ses promesses et ses engagements formels, François Ier n'avait soutenu que mollement ses alliés italiens. Ceux-ci, laissés à eux-mêmes et peu unis, n'avaient pu contenir les Impériaux. Le Pape, devant l'agression des Colonna, s'était, par la convention du 21

---

1. Jacques Colin à Montmorency, de Chambéry, 14 juillet; de Belley, 19 juillet; de Chambéry, 24 et 27 juillet. Musée Condé, série L, vol XIV, f. 48; VIII, f. 324-325; IX, f. 128-130; III, f. 176.

2. Il repassa par Lyon dans les premiers jours d'août. Voir la lettre écrite de cette ville, le 3 août, par Michel Antoine, marquis de Saluces, et adressée à François Ier, B. N., fr. 3082, f. 15.

3. Arch. Nat., J 964, 58 et 57. « *Estats de la recepte et despence de la trésorerie de l'hostel du Roy faicts par Me Guillaume Tert[e]reau* » pour l'année 1526 et les deux premiers mois de 1527. — Les gages de secrétaire de la Chambre étaient de 400 livres par an. Malgré la date de sa nomination, Colin toucha les gages de toute l'année 1526. — La copie de B. N., fr. 7853, f. 347 v°, donne la date inexacte de 1528. Cf. B. N., fr. 20508, f. 83, la lettre de Brion à Montmorency, Etampes, 28 octobre 1526, relative à la recommandation de Jacques Colin.

septembre, séparé de ses alliés. Cette première défection faillit tout compromettre en Lombardie, où nos troupes se débandaient, en Suisse, où les agents du Roi ne parvenaient pas à inspirer confiance. Dès qu'il eut reçu les nouvelles de Rome, le 4 octobre, de Beaugency, François Ier envoya Jacques Colin « porter lettres aux principaux des Ligues et aux sieurs de Boisrigault et général Morelet », nos ambassadeurs en Suisse[1]. Dans la diète qui s'ouvrit à Bade, le 10 octobre, l'envoyé français présenta ses lettres de créance ; il s'efforça d'atténuer l'effet produit par la défection du Pape et montra son maître plus ardent que jamais à poursuivre la lutte. Puis, comme, à la faveur du désarroi qui régnait en Lombardie, les désertions s'y multipliaient parmi les Suisses nouvellement enrôlés, Colin s'en plaignit vivement et demanda qu'on agît avec vigueur pour faire cesser un état de choses si préjudiciable au Roi. Les représentants des Cantons furent satisfaits des explications données par Jacques Colin : ils s'empressèrent d'écrire à Milan que les Suisses devaient retourner seulement après la fin de la guerre, ou du moins après avoir été remplacés ; ils insistèrent même auprès des Grisons pour qu'ils s'opposassent au passage par leur pays des troupes impériales[2]. La mission extraordinaire de Jacques Colin avait donc eu plein succès. Il n'en fut que plus en faveur auprès du Roi, auquel ses fonctions nouvelles de secrétaire l'attachaient encore plus étroitement. A son retour de Suisse, il rejoignit la Cour à Marcoussis et la suivit dans ses déplacements jusqu'au mois de septembre 1527[3].

1. E. Rott, *op. cit.*, I, p. 370, n. 4.— Mandement à Jean Sapin, par lettres de Saint-Germain-en-Laye du 13 novembre 1526, « pour délivrer à Jacques Colin, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy, pour un voyage sur chevaux de poste de Beaugency à Berne et autres villes de Suisse porter lettres aux principaux des Ligues et aux sieurs de Boisrigault et général Morelet, ambassadeurs dudit seigneur audit pays, 307 livres tournois, 10 sols. » B.N., Clairambault 1215, f. 63 v°.

2 E. Rott, *op. cit.*, I, p. 275, 312, 370.

3. Jacques Colin à Montmorency, Saint-Germain-en-Laye, 28 novembre [1526], Musée Condé, série L, vol. XI, f. 258.

III

La prise de Rome par les soldats du connétable de Bourbon et la captivité du Pape déterminèrent François Ier à une action plus énergique. Tandis qu'une armée commandée par Lautrec franchissait les Alpes en juillet et s'avançait vers la Lombardie, une flotte française, avec le concours de Doria, s'emparait de Gênes (18 août 1527). La prise de cette ville complétait la conquête de la côte ligurienne commencée l'année précédente par l'occupation de Savone. Mais presque aussitôt la domination française faillit être compromise par le conflit qui éclata entre l'une et l'autre villes.

Pendant très longtemps Savone avait été soumise à Gênes, qui se trouvait ainsi maîtresse de la Ligurie. Les Génois, même avant de tomber sous la domination de François Ier, avaient député Vincent Pallavicini à Lautrec pour lui demander la restitution de Savone. Leurs réclamations se firent plus pressantes encore après l'entrée des Français dans Gênes. Les factions apaisées par la nomination d'un étranger, Théodore Trivulce, en qualité de gouverneur, il se forma un parti qui voulut faire l'union entre tous les citoyens, réformer la constitution et les lois, et restaurer l'ancienne suprématie de la ville, c'est-à-dire remettre Savone sous l'autorité de Gênes. C'est ce que sollicita de François Ier l'ambassadeur que lui envoyèrent les douze magistrats réformateurs choisis au début de septembre 1527.

A ce moment, François Ier était tout entier à ses projets de guerre en Italie. Sûr de l'appui de Henry VIII avec qui il avait resserré son alliance dans l'entrevue qu'il venait d'avoir à Amiens avec Wolsey, il avait combiné un nouveau plan de campagne : Lautrec devait se diriger vers le sud de l'Italie pour dégager Rome et attaquer par terre le royaume de Naples tandis que la flotte des galères françaises, génoises et vénitiennes appuierait ses opérations du côté de la mer. Mais ce plan ne pouvait réussir qu'autant que l'Italie du Nord et

particulièrement la Ligurie demeureraient fidèles et tranquilles. Avant de prendre une décision pour régler les rapports de Gênes et de Savone, François Ier voulut être mieux renseigné sur la question. C'est dans ce but qu'à la fin de septembre 1527, Jacques Colin fut dépêché en Italie.

Parti de Compiègne où était alors la Cour, Colin passa par Paris, Lyon, et, dans les premiers jours d'octobre, arriva au camp de Lautrec, à Saint-Lanfranc, près de Pavie [1]. Il put assister à la prise de cette ville. « Je m'y trouvay quand l'on y entra, écrit-il quelques jours après à Montmorency, et ne veis oncques ville plus oultragée d'artillerye, myeulx assailllye ne pis deffendue. Le pillaige duroit encores quant j'en suis party, qui estoyt quatre jours apprès la prinse; hommes et femmes ont esté faiz prisonniers et plusieurs maisons bruslées...» Colin avait touché à Pavie pour avoir l'avis de Lautrec sur l'objet de sa mission. Lautrec l'accueillit assez mal. Il répondit « qu'il vouldroit bien que du costé de France l'on ne le chargeast point de tant d'affaires et qu'il *estoit* assez occuppé en la conduicte de l'emprinse qu'il *avoit* par les mains, sans l'empescher à démesler autres incidens ». Il s'empressa de le renvoyer à Petro Navarro, celui-là même qui avait pris Savone l'année précédente. Colin eut avec Navarro plusieurs entretiens. D'après ce capitaine, le meilleur moyen de contenir Gênes était de garder Savone indépendante, de la fortifier même. Néanmoins il convenait d'agir sans trop mécontenter les Génois.

Il était impossible de satisfaire Gênes si on lui refusait Savone. Il ne fallait pas songer à une solution moyenne. Dès son arrivée à Gênes, Colin put s'en convaincre. Comme Navarro, il pensa que l'intérêt du Roi commandait de ne pas sacrifier Savone, et, vers le milieu d'octobre, il écrivit au chancelier Duprat pour lui exposer ses raisons [2] : « Au

1. Jacques Colin à Montmorency, au chancelier Duprat. Gênes, 12 octobre [1527]. Musée Condé, série L, vol. V, f. 288, 242.

2. Jacques Colin au chancelier Duprat, Gênes, 12 octobre [1527], Musée Condé, série L, vol. V, f. 242-243. Il affirme écrire sur la « charge expresse » de Navarro.

regard des cent mil escuz que vous présentent les Genevoys pour resduire Savone en leurs mains, il me semble qu'ils cousteroient trop cher au Roy, veu que le revenu du grenier [qu'il était question d'établir à Savone] bien manyé en montera par an plus de V^{xx} M, sans les autres droictz que le Roy peult et doit prendre en ladicte ville ». Si l'on veut retenir Gênes dans l'obéissance, il n'y a pas de meilleur moyen que de lui opposer Savone. Et qu'on ne vienne pas dire qu'il vaut mieux user envers elle de douceur que de rigueur. Cela serait juste « si elle estoit toute d'une pièce; mais elle est de tant de meslanges et de si estranges cerveaulx que le bien que vous lui ferez sera réputté à oultraige et mal traictement de par la part contraire, qui est la plus puissante en nombre et ne se tiendra de faire nouvelleté à la première occasion qui luy viendra. Et si on dict que mectre la main au Sainct-George est oster le bien des particulliers, je respons que Sainct-George est une compaignye de marchans, comme vous diriez la grant bourse d'Orléans, qui a achapté les droictz seigneuriaulx de la seigneurie de Gênes et les applicque à son proffict; lesquelz droictz seigneuriaulx sont acquis au Roy par la victoire, ne lesdictz marchans peuent prétendre en estre indeuement despoillez, veu qu'ilz n'ont persévéré en obéissance, mais au contraire ont fourny à l'Empereur durant les six ans derniers passez la somme de IX^{c} IIII^{xx} III^{m} escuz pour entretenir la guerre contre le Roy ». Et Colin concluait, sans ambages : « Si vous baillez Savonne aux Genevoys ainsi qu'ils la demandent, toute la victoyre que vous avez eue à Gênes sera tournée au proffict des Genevoys et à vostre dommage, d'autant qu'ilz prendront ce que vous souliez recevoir et aurez une seigneurie sans revenu qui, pour la garder, vous coustera tous les ans une bonne quantité d'argent ». Les arguments de Jacques Colin produisirent une forte impression sur Duprat. Le Chancelier se montra résolu à soustraire, à opposer même Savone à Gênes. Nous verrons par la suite quelles furent les conséquences dernières de cette résolution.

De Gênes, Colin se rendit à Savone. Le gouvernement de

la ville avait été confié à Charles du Solier, sieur de Morette, et à son frère François, le commandeur de Murel. La première impression fut excellente : en gardant Savone, François Ier ferait une bonne affaire [1]. Selon les calculs de Colin, il tirerait plus de 120.000 écus de la vente du sel, « car estant le plus fort en mer et ayant alliance avec tous les potentats d'Italye, il pourra contraindre ceulx qu'il vouldra, soyt par armes, ou par prières, de se venir fournir ès lieux où il aura constitué ses magasins ». De plus, il pourra percevoir, comme montant du droit de commerce, 30.000 écus par an, et pour affaires extraordinaires, « mulctes, amendes, confiscations », de 12 à 15.000 écus par an. Ces chiffres donnaient un nouveau poids aux arguments de Jacques Colin. Il ne fut plus question de restituer Savone aux Gênois. Au contraire, les travaux de fortification furent poussés activement par Colin et les frères du Solier. Les habitants de Savone firent des avances au Roi. Bientôt la mise en état de défense de la ville fut si avancée que la garde put être réduite de 400 hommes à 50, ce qui diminua les dépenses mensuelles d'environ mille écus. Les frais, même les « vieux deptes », seraient couverts par la vente du sel. En effet, un magasin destiné à l'approvisionnement de l'Italie du Nord fut établi à Savone, et Colin passa un traité avec M. de Saint-Blancard, aux termes duquel ce dernier s'engageait à fournir le grenier à sel de Savone « ung an durant du meilleur sel qui se pourra trouver par toutes les salines de Provence et attendre son payement tousjours deux moys après le mesurage qu'il pourra estre vendu. » Peu à peu, grâce à ces mesures, les chargements affluaient à Savone. La ville se développait et menaçait de devenir « la teste de la Ligurie. » [2]

Comme on pense, les Génois ne voyaient pas d'un bon œil cette prospérité de Savone. Outre que le territoire de

---

1. Jacques Colin à Montmorency, Savone, 17 octobre [1527], Musée Condé série L, vol. XII, f. 167-168.

2. Jacques Colin à Montmorency, Savone, 7 décembre [1527], 9 et 30 janvier [1528], Musée Condé, série L, vol. XV, f. 175 ; X, f. 137-138 ; V, f. 174-176.

cette ville séparait en deux tronçons leurs propres possessions, ils avaient à souffrir d'une concurrence toujours grandissante. Leurs réclamations n'ayant pas abouti auprès du Roi, ils essayèrent d'entraver le commerce de Savone par tous les moyens. Les lettres de Colin sont remplies de plaintes sur les vexations, sur les « excès » dont les Génois accablent les « Savonnoys ». Ils essayent de détourner les transactions sur leurs magasins établis aux portes même de Savone, tout autour de la ville ; ils donnent la chasse aux navires de la cité rivale ; ils interdisent à tous ceux qui relèvent de leur juridiction de continuer à fournir la chaux destinée aux réparations de la ville, et veulent obliger le Roi à payer la gabelle de celle qui a déjà été prise. Et Colin termine chacune de ses lettres en demandant qu'on prenne des mesures énergiques pour sauvegarder les intérêts de Savone contre le brigandage des Génois.

Il faut croire que ces mesures n'étaient pas prises, ou, si elles l'étaient, qu'on les exécutait mal, car les mêmes plaintes reviennent toujours, et Colin en arrive à dénoncer les menées politiques des Génois et à incriminer même l'attitude du gouverneur de Gênes, Théodore Trivulce. « Les Genevois, écrit-il le 30 janvier[1], persévèrent en leur coustume de ne faire pas grand compte du Roy ne de ses ministres, car oultre [les faits antérieurement cités], de fresche mémoire ilz ont arresté le quartier deu à leur gouverneur pource qu'il s'estoyt entremis de donner quelque appoinctement en la jurisdiction des gabelles, et, s'il a voulu estre payé, a esté contrainct de révocquer ce qu'il en avoyt faict; daventage quant ceulx de ceste ville [Savone] sont allez vers luy demander saufconduict pour les grains qu'ilz font venir de Prouvence, il leur a respondu qu'il le leur bailleroyt voullontiers, les congnoissant bons subgectz du Roy, mais qu'il doubtoyt que les Genevoys leur romproient, dont il ne voulloyt

1. Jacques Colin à Montmorency, Savone, 30 janvier [1528], Musée Condé, série L, vol. V, f. 174-176.

mettre son honneur en compromis... Vous pouvez penser ce qu'ilz feront après leur Unyon conclutte, par laquelle ilz prétendent s'exempter de la subgection du Roy, veu la façon dont ilz le traictent estans encore ses subgectz et suys seur que qui vouldra y regarder de bien près, l'on trouvera que la pratique de ladite Unyon ne fust jamès introduite pour le bien et adventaige dudict Seigneur, mais pour le priver de Gênes et de Savonne, soubz l'appast d'une somme d'argent, comme j'espère vous déclairer plus amplement une autre foys. »

Comme on le voit, c'est une dénonciation en règle. Théodore Trivulce, le gouverneur, n'est pas épargné : Colin le représente comme bien intentionné, mais faible, incapable d'imposer sa volonté et celle du Roi aux Génois mécontents. Il est fort probable qu'il répéta, qu'il aggrava même ces reproches dans des lettres que nous n'avons plus, ou encore oralement lorsqu'il vint à la Cour au printemps de 1528. Peut-être alla-t-il jusqu'à demander le remplacement de Trivulce. C'est du moins ce que l'on peut induire d'une lettre où celui-ci exhale sa colère contre Jacques Colin [1]. Il a eu

1. Théodore Trivulce à François Ier, de Gênes, le dernier jour de février [1528]... « Non che tenghi conto de alcuno mal ufficio chel detto Colino puossi haver fatto, perche un par suo non mi puo dar carico, no vorei che un simile di lui portasse una buona parola di me, et quando havessi voluto consentir a sue dimande, non dubbito che haveria scritto d'altra sorte di quello ha fatto; ma quelle cose che lui ricercava et voleva ch'io faccessi conosceva che tendevano alla disperacion di questa citta senza profitto di V. Mta; ma per far esso Collino qualche guadagno particular, et mettersi in la borsa cento scuti, non curaria di quello sia il maggior beneficio et profitto di V. Mta, allo qual a me e parso haver piu riguardo et havergli meglio l'occhio et cosi credo fin hora haver conservata questa citta con qualche satisfacion de suoi suggetti, quali ho sempre cercato intertener ben disposti et inclinati alla devocion di V. Mta... Sire, m'e fatto intendere che V. Mta de' haver deliberato far ellettion d'un personaggio che habbia da venir qua a questo governo, fin che durano le tumulti di questa guerra. A me sera molto grato que V. Mta si satisfaccia in questa et ogni altra cosa dove sia il servicio suo; ma molto mi dispiacceria quando fusse venuta in questa deliberacione per cosa che gli habbia scritta ne fatto intender Jacobo Collino o qual si voglia altri che non intendeno molte cose ch'io ho havute et e necessario haverle in consideracion per il servicio di V. Mta et in buona gracia sua... » B. N., fr. 3063, f. 25.

vent des propos répandus sur son compte par Colin, à la Cour. Cela ne l'étonne pas du personnage. Il a refusé d'écouter ses réclamations parce qu'il voyait qu'elles tendaient seulement à désespérer Gênes, sans profit pour le Roi, sinon pour Colin. Car ce Colin (et ici Trivulce lance une accusation dont il nous est impossible de contrôler le bien fondé), pour un gain personnel et pour mettre en sa bourse une centaine d'écus, ne se soucierait pas de savoir de quel côté est vraiment l'intérêt du Roi ; François Ier pouvait nommer à sa place un autre gouverneur dans Gènes ; mais il voulait croire qu'une pareille mesure ne serait pas la conséquence des racontars de Jacques Colin ou d'autres aussi ignorants que lui des intérêts dont il avait la garde.

La défense des droits de Savone mettait ainsi Jacques Colin aux prises avec Théodore Trivulce. Elle allait lui susciter en outre un autre adversaire, un autre ennemi bien plus considérable encore que le gouverneur de Gènes, André Doria, et lui faire assumer une part de responsabilité dans l'un des événements les plus funestes pour la domination française en Italie à cette époque : la défection du grand condottière et son passage au service de Charles-Quint. Mais ici il nous faut entrer dans plus de détails.

L'expédition maritime contre la Sicile, à laquelle André Doria avait pris part durant l'hiver de 1527-1528, avait piteusement échoué en Sardaigne, à cause de la mauvaise saison et de la discorde qui s'était mise entre les chefs. De retour à Gènes, Doria écrivit à Montmorency, le 12 février, et lui envoya un gentilhomme pour dégager sa responsabilité dans les derniers revers [1]. Il ne fut pas répondu à ces lettres, non plus qu'à celles qui suivirent dans le courant de février. Le 4 mars, il se plaint de ce silence et il énumère ses griefs contre François Ier : on ne lui a pas encore payé « la récompense touchant le prince d'Orange »

1. André Doria à Montmorency, Gênes, 12 février [1528], B. N., fr. 3095, f. 51.

qu'il avait abandonné au Roi [1], ni « le temps deu pour ses gallères. »

Jusque là ce ne sont que des réclamations particulières, personnelles. Une mesure prise, semble-t-il, à l'instigation de Jacques Colin vint lui fournir un motif de protestation d'ordre plus général et plus noble. Au début de mars 1528, on apprit à Gênes, par l'échec d'une nouvelle ambassade génoise aussi vaine que la première, que François Ier ne voulait pas de l'Union des Génois et entendait « que les Savonnoys ne feussent sous leur domination et qu'ilz n'entreprinssent aucune chose sur eulx, ains... qu'ilz vesquissent soubz son obéissance distinctement et séparément, comme diverses provinces estans soubz ung monarche... ». Cette nouvelle provoqua dans la ville une explosion de colère : c'était la séparation définitive entre Gênes et Savone. Doria aussitôt prit fait et cause pour ses compatriotes. Le 10 mars, il écrit à Montmorency de prier le Roi de « rendre et restituer libérallement [aux Génois] la plaine jurisdiction de Savonne qui leur compète et appartient en propriété de tout temps et ancienneté [2] ». Et en faveur des prétentions de Gènes, il fait valoir une série d'arguments tirés de l'histoire et de l'intérêt du Roi.

A ces arguments, Colin avait déjà par avance répondu dans ses lettres. Il est naturel de penser qu'il les réfuta encore de vive voix devant Montmorency et Duprat, puisqu'à ce moment même il était à la Cour. En tout cas, Doria s'en prit à Jacques Colin, comme à l'un de ceux qui le desservaient le plus auprès de François Ier. Dans une lettre du 24 mars à

1. André Doria à Montmorency, Gênes, 4 mars [1528], B. N., fr. 3012, f. 57, — Le prince d'Orange avait été capturé le 4 juillet 1524 près de Villefranche par les galères de Doria. Voir, à ce sujet, U. Robert, *Philibert de Chalon. prince d'Orange*, Paris, 1902, t. Ier, p. 54.

2. André Doria à Montmorency, Gênes, 10 mars [1528], B. N., fr. 3005, f. 117. Il terminait en rappelant ses griefs personnels et priait qu'on répondît aux lettres qu'il avait adressées à François Ier, à Louise de Savoie, à Montmorency, « à ce que je congnoisse non escripre en vain ». — Doria dut recevoir peu après une réponse, car le 15 mars il adresse au Grand Maître ses remerciements et se montre radouci, B. N., fr. 2979, f. 49. Mais ce radoucissement dura peu.

Montmorency, il expose de nouveau ses griefs avec une énergie et une amertume croissantes[1]. Son neveu Erasme Doria est revenu de France avec trop peu d'argent et de pauvres raisons pour expliquer cette insuffisance de payement. « De promesses, il m'en a fait assez ; mais je ne puys faire le miracle des cinq pains et deux poissons. » Les vivres sont chers, les dépenses énormes. « Je me treuve si bas et en telle nécessité que impossible est de plus. » Il demande seulement qu'on le satisfasse de la rançon du prince d'Orange, qu'on lui rembourse les 4.000 écus avancés pour la prise de Gênes et les 4.000 pour l'expédition de Sardaigne. Il renonce au reste. « Il seroit estrange, veu que ne puys à mon extresme besoing, pour quelque prière que face, trouver le moyen de recouvrer ce qui m'est clèrement et justement deu, j'eusse attente ou espoir ès promesses de choses non clères et incertaines ;... il seroit mal à propos, en continuant servir [le Roy] par effect, comme ay accoustumé, me trouvasse endebté de grosses sommes, comme ay jà commencé, en sorte que avant peu de temps, par faulte de pouvoir payer et le principal et les intérêts, je perdisse non seulement le crédit, mais conséquemment l'estime et réputation de gens de bien... » Il craint qu'on n'ait fait de faux rapports contre lui à François Ier, et soupçonne le capitaine Jonas, César Impérial [Impérator] et Jacques Colin[2]. Contre ce dernier, il reprend la même accusation que Trivulce, presque sous la même forme. « De Colin, c'est ung coquin escervellé qui pour mettre en bourse deux cens escus supportera très volontiers tout dommage du Roy, et par son avarice et convoitise est danger qu'il con-

1. André Doria à Montmorency, Gênes 24 mars [1528], B. N., fr. 3016, f. 68-71.

2. « Jonas, dit-il, c'est un présumptueux qui jamais n'a voulu obéyr à quelconque lieutenant d'iceluy Seigneur, mais, en murmurant continuellement, n'en a fait compte ne estime. D'Impérial, s'il estoit croyable, et suffisant pour servir son prince, il ne seroit demeuré en l'estat qu'il est, et du surplus je me tays. » — Il convient de noter que ce capitaine Jonas que Doria apprécie si sévèrement fut quelques années plus tard pendu pour trahison ; quant à César Impérator, on le retrouve, avec plusieurs autres membres de sa famille, au service de François Ier jusqu'à la fin du règne.

tinue bastir assez de périlleuses choses. Je seroys esbahy si telles gens povoyent bien dire de moy, car leur coustume est au contraire de tout temps, et autre service ne peuvent ni ne sçavent faire, sinon en l'absence blasmer chacun à tort ».

Pour toutes ces raisons, voyant que « ceulx qui ne sont pour faire aucun service et encores moins le vouldroient ne sçauroient faire, sont ouys et escoutez de tout ce qu'ilz dient et récompensez à leur plaisir, et de moy ne mon parler n'est fait compte, *puys juger à l'œil que j'ay beau travailler en toutes façons possibles, mon service n'est tenu aggréable.* Pareillement, congnoissant l'incrédibile nécessité que portent mes gens et gallères, voyant que pour y remédier suys contrainct journellement tant de fois crier comme ung bélistre à ce que me soit satisfaict de ce qui m'est justement deu pour les contenter, résister à l'austérité du temps et icelles tenir en ordre selon que toujours ay accoustumé, doubtant ennuyer le Roy ét vous [Montmorency] et me consumer totallement, puysque autre remède ne puys trouver pour passer ce temps, désirant plus tost perdre la vie que honneur et réputation, vous supplie, tout ainsi que par vostre moyen suys entré au service dudit Seigneur, il vous plaise luy faire requeste de par moy que son plaisir soit me donner licence de me retirer en ma maison où vivray au moins mal que je pourray comme povre gentilhomme, demeurant son entier et feal serviteur le surplus de mes jours,.. laquelle licence ne prendray moins à grâce que si ledit Seigneur me satisfaisoit entièrement de toutes les promesses qu'il m'a faictes et faict faire en général, vous asseurant que depuis ma première congnoissance ne me suys trouvé en telle perplexité et me fait bien grand mal que je ne puys continuer à y donner remède. Dieu scet ce que j'en porte au cueur ! » Qu'on réponde vite et court, « pource que je ne sçay moyen de plus vivre en ceste sorte sans estre satisfaict de ce que dessus ».

Dans cette lettre, où il n'est nullement question, à aucun moment, des droits de Gênes sur Savone, c'est l'intérêt personnel seul, le dépit, l'amour-propre blessé qui inspirent

Doria. La demande de congé, le « coup de la démission » si l'on peut s'exprimer ainsi, n'a pas d'autre raison. Cette blessure d'amour-propre fut encore envenimée par la nouvelle que François Ier avait eu l'intention d'envoyer une flotte en Catalogne sans faire appel à Doria[1]. Celui-ci, qui avait déjà trouvé plus qu'étrange l'attitude à son égard du sieur de Clermont, lieutenant de Montmorency en Languedoc[2], adressa au Roi, le 7 avril, une protestation amère et hautaine, très noble. « Dictes par vostre lettre [de la fin mars[3]] que ne me pourroys trouver en ladicte emprise de Cathalongne pour la distance d'icy en Prouvence. Je n'ay jamais trouvé aucun voiage difficile quant y a eu apparence de quelque bon effect et temps disposé à l'exécution ; encores quant cestuy me seroit impossible pour aucune péremptoire raison, à cause de l'auctorité qu'il vous a pleu me donner sur vostre armée, povoys avoir notice de celluy qui auroit charge de la conduyte, par quoy me semble ceulx qui vous ont mal rapporté de moy contre la vérité avoir esté ouys et totallement creuz. Si vueil-je bien dire, nonobstant que j'aye la barbe blanche, ne se trouvera qui ayt la congnoissance ne le vouloir meilleur de moy et m'est donné occasion penser que ne vous confiez de mon service, jaçoit selon ma

---

1. Le 16 mars, François Ier écrit à La Pommeraie de hâter la mise en état des galères et de leur faire prendre la route d'Espagne « pour essayer d'endommager de ce cousté-là et de faire le plus d'ennuy et donner le plus de travail et empeschement à l'Empereur qu'il sera possible, et surtout qu'ilz essayent de forcer tous les portz qu'ilz trouveront en ladicte coste et de brusler tous et chacuns les vaisseaux viels et nouveaulx qui y seront et qu'ilz exécutent le plus secrètement. vifvement et dilligemment qu'il sera possible le faict de ladicte entreprinse .. » C'est pour mieux garder le secret (car à Gênes beaucoup étaient favorables à Charles-Quint) et aller plus vite en besogne que François Ier jugeait inutile de prévenir Doria, s'il n'était pas « au lieu où sont les galères ». Il n'y avait chez le Roi aucune autre arrière-pensée, car il avait confié à La Pommeraie une lettre qu'il devait remettre à l'amiral génois s'il le trouvait sur les lieux et qui contenait toutes les explications nécessaires. B. N., fr. 5123, f. 7 et 6.

2. M. de Clermont avait notamment empêché un lieutenant de Doria envoyé à Aigues-Mortes d'emporter le biscuit qu'il avait acheté pour le ravitaillement de ses galères. Doria à Montmorency, lettre citée du 24 mars.

3. François Ier à André Doria, dernier mars [1528], B. N., fr. 5123, f. 9.

possibilité me soye incessamment employé le plus loyallement que j'ay peu sans y espargner corps ne bien, comme peuvent tesmoigner plusieurs voz serviteurs et mesmement voz ennemiz ». Considérant donc « estre adjoustée foy aux faulx rapportz faictz contre mon honneur et ma légitime excuse mise arrière,.... joinct que n'est donné ni faict démonstration de donner ordre à ce dont vous ay tant de fois fait requeste pour subvenir à l'urgente nécessité où je me treuve à cause de la grant cherté de vivres qui est deçà,... doubtant aussi au moyen de la mauvaise opinion que l'on vous a donnée à tort de moy ne pouvoir faire chose aggréable quelque peine et travail que sceusse prendre à bien servir, vous supplie me donner libérallement congé... et si vostre plaisir n'est tel, à tout le moins, Sire, vous plaise députer ung autre chief sur voz gallères, car quant à moy je n'en puys soustenir la charge au désadvantage de la réputation, congnoissant, nonobstant le long debvoir que toujours ay faict, [que] mon service est maintenant tenu suspect, sans que je aye desservy [1] ».

Dans cette lettre, comme dans la précédente, Doria ne fait état que de ses griefs personnels ; c'est seulement dans une lettre au Roi du 13 avril qu'on trouve une revendication énergique des droits de Gênes sur Savone [2]. Il fait allusion à

1. André Doria à François Ier, Gênes, 7 avril [1528], B. N., Dupuy 453, f. 141.
2. André Doria à François Ier, Gênes, 13 avril [1528], B. N., fr. 3005, f. 32-33. Après avoir rappelé ses démarches antérieures en faveur de ses compatriotes, Doria explique à quels usages étaient employés les revenus que Gênes tirait de Savone : à la garde de la ville et au « soubstènement et alimentation d'infiniz povres coventz de religieux et religieuses, femmes vefves et enfans orphelins qui pour leur vivre n'ont autre possession, fors ce qui a accoustumé leur estre payé audict Sainct George... » La conclusion est à noter : « Et actendu que créance est prestée aux détracteurs contre moy à tort et leurs parolles faulses préférées à mon service, aussi que n'est donné ordre de me faire contenter de la soulde de mes gallères en temps deu, affin d'icelles entretenir bien équippées selon ma coustume, ne aussi des choses à moy justement deues, quelque requeste et supplication que je face, congnoissant pour les rapports de telles gens mon service estre suspect et en doubte aussi que suys doresnavant vieil et ancien, vous supplie me donner libérallement congé... » C'est comme un refrain que l'on retrouve dans la lettre que Doria le même jour adressait à Montmorency : il y demandait une prompte réponse sur « le contenu du troisiesme article », c'est-à-dire sur la satisfaction de ses griefs personnels. B. N., fr. 6635, f. 204.

d'autres lettres sur le même sujet et paraît croire que ces réclamations en faveur de sa patrie sont une des causes qui l'ont rendu suspect à la Cour de France. Ce patriotisme de Doria n'est pas sans intermittences ; en tout cas, il ne vient qu'après ses récriminations personnelles. Ce qui, plus que le sort de Gênes, l'anime contre François Ier, ce qui peu à peu l'aigrit, ce qui l'exaspère, c'est que le Roi ne lui paye pas les sommes qui lui sont dues, qu'il prête une oreille favorable à ses détracteurs sans vouloir l'entendre, qu'il lui préfère des gens quelconques, à ses yeux méprisables, qu'il le traite sans égards lui, Doria, et fasse fi de ses services et de son honneur. Son honneur, c'est-à-dire la conscience de sa valeur, son amour-propre, son orgueil ne lui permettent pas de supporter cela, et sa susceptibilité, son dépit, voilà la raison première, profonde, essentielle de sa défection.

Les lettres de Doria donnèrent à réfléchir à l'entourage de François Ier. Les avis alarmants ne manquaient pas. Lautrec, par l'intermédiaire de Guillaume du Bellay, conseillait de donner satisfaction à l'amiral[1]. De Gênes, François de Marcillac, chargé de notifier aux Génois les décisions du Conseil touchant l'indépendance de Savone, écrivait qu'après avoir différé pendant un mois d'exécuter sa charge, il attendait des ordres nouveaux et recommandait d'agir avec précaution. « Il est nécessaire que le Roy mecte quelque ordre audit affaire pour le contentement des Genevoys et principallement de messire André Doria, que je voy plus affecté en ceste matière que les autres. »[2] Ceci au moment même où Doria écrivait à François Ier et à Montmorency les lettres que nous avons vues plus haut, et où, confondant ses griefs avec ceux de sa ville natale, il se faisait le champion d'un patriotisme ombrageux et communiquait à ses récriminations personnelles l'ampleur d'une revendication nationale.

Perplexe, François Ier, sur les conseils de Montmorency,

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 219-220.
2. François de Marcillac à Montmorency, Gênes, 13 avril [1528], 6 mai [1528], B. N., fr. 6639, f. 79, 77.

chargea La Pommeraie, puis Yzernay de se rendre à Gênes et là de s'enquérir secrètement, « par espécial du fait des commerches et maguasins estans en ladite ville de Gennes et Savonne, de quelle valleur ilz sont et par quelz moyens le tout se pourroit myeulx conduyre au proffict et advantaige des affaires dudict Seigneur[1]. » En même temps le Roi écrivait amicalement, le 26 mai, aux notables génois, aux conseillers de Saint-George[2]. Mais toutes ces lettres étaient pleines de formules dilatoires et de sous-entendus mystérieux qui prouvent avec la dernière évidence combien en France on se rendait peu compte de la gravité de la situation. On ne songeait qu'à gagner du temps, sans se douter qu'on perdait la partie.

Parti de Marseille le 16 mai, Yzernay fit le voyage de Nice à Gênes sur les galères de Doria[3]. Il arriva vers la fin mai et vit aussitôt Théodore Trivulce, puis l'amiral auquel il transmit, outre les promesses du Roi, 14.000 écus apportés de France ; sept ou huit mille écus lui reviendraient encore sur ce que fourniraient les marchands de Gênes lorsque Savone leur serait restituée. Doria se montra satisfait. « Messire André a un grant contentement de l'honneur que luy avez faict que à sa requeste avez remys Savonne entre les mains des Gennevoys et m'a dit à part qu'il se sent tant tenu à vous de ce bien qu'à jamais il en aura mémoire[4] ». Les

1. François Ier à La Pommeraie, 14 avril [1528] ; Montmorency au même, 17 avril [1528] ; à Yzernay, 5 mai [1528]. B. N., fr. 5123, f. 16, 17 ; 3010, f. 20.

2. Voir E. Petit, *André Doria*, Paris, 1887, p. 363.

3. Yzernay à Montmorency, Marseille, 14 mai [1528] ; Jacques Colin à Montmorency, Marseille, 16 mai [1528], B. N., fr. 2988, f. 80 ; Musée Condé, série L, vol. V, f. 196.

4. Yzernay à François Ier, Gênes, 4 juin, B. N., fr., 3019, f. 88. Dans cette lettre, Yzernay semble bien avoir pénétré à fond le caractère de Doria et démêlé le principal mobile qui le faisait agir : « Et croy, Sire, selon mon jugement, n'y a plus grant moyen d'entretenir en grande dévotion et voullenté ledict messire André Doria à vous faire service que quelquefoys luy escripre de voz nouvelles ou quelque petit présent, en sorte qu'il puisse cognoistre que l'on face conte de luy, car il se nourryra de ceste réputation plus que de bien que vous luy sauriez donner et croy que par là le contraindrez d'estre très affectionné serviteur... ». Voir encore ce qu'il écrit quelques jours après, le 11 juin, à Montmorency, Musée Condé, série L, vol. V, f. 90.

lettres écrites à la même date par Doria, par Théodore Trivulce corroborent les affirmations d'Yzernay[1]. Que François Ier se hâtât de tenir ses promesses et sacrifiât réellement Savone, qu'il passât enfin des paroles aux actes, et tout pouvait encore être arrangé.

Mais le Roi ne se pressait pas d'agir ; ou plutôt, si parmi ses conseillers quelques-uns le poussaient à faire des concessions[2], d'autres au contraire l'excitaient contre Doria et l'engageaient à ne tenir aucun compte de la demande des Génois. Le chancelier Duprat était de ceux-là et son influence était prépondérante dans les Conseils. Il fit décider d'abord de nommer François de la Rochefoucauld, sieur de Barbezieulx, au commandement des galères françaises destinées à l'expédition de Naples [3]. Puis il usa de toutes sortes de moyens dilatoires pour retarder l'expédition des lettres patentes par lesquelles Savone serait de nouveau subordonnée à Gênes. Malgré les bruits alarmants sur l'attitude de Doria et sur ses négociations avec les Impériaux dont la nouvelle parvint jusqu'à la Cour[4], les députés de Gênes étaient remis d'un

---

1. A Montmorency, Théodore Trivulce, 3 et 4 juin [1528] ; Doria, 4 juin [1528], B. N., fr. 3068, f. 71 ; 3005, f. 77 ; 3082, f. 27. Dans sa lettre du 4 juin, Trivulce dit que Doria a affirmé à des amis communs tenir au plus haut point à la restitution de Savone et considérer cela comme la plus grande satisfaction que François Ier pourrait lui accorder. « Il che io lo credo, ajoute Trivulce, perche molte volte nel parlare che mi a fatto, ho compreso che ama molto il demonstrarsi che tanto amma il beneficio de la patria sua quanto ciascunaltra cosa. ».

2. Montmorency, par exemple ; voir F. Decrue, *Anne de Montmorency... à la cour de François Ier*, Paris, 1885, p. 113.

3. Nommé le 7 mai (B. N., fr. 5123, f. 21-24), Barbezieulx n'arriva à Marseille que le 2 juin au soir. Colin à Montmorency, Marseille, 3 juin, Musée Condé, série L, vol. XIII, f. 30-31.

4. Jean de Selve à Montmorency, Paris, 7 juin [1528], B. N., fr. 6635, f. 227. On annonce que Doria a délivré les prisonniers faits à la bataille de Salerne et gardés par lui malgré les réclamations des Français. On dit aussi tenir de source sûre « que l'Empereur faisoit pratiquer André Doria pour estre à luy et par le moyen dudit Doria promectre liberté à la ville de Gennes, congnoissant icelluy Empereur ladicte liberté estre fort désirée et requise par ladicte ville et ledict Doria aussi désirer estre moyen et bénéfice à ladicte ville... » D'où la nécessité de « faire dilligence et exécuter ce que le Roy avoit ordonné et qui estoit venu de vostre intention et bon conseil ».

jour à l'autre, et, à la fin du mois de juin, ils n'avaient pas encore pu obtenir ce qu'ils réclamaient[1].

Ces délais firent croire à Doria qu'on voulait, comme d'habitude, le leurrer de bonnes paroles. L'arrivée de Barbezieulx fortifia en lui cette conviction. Puisque le Roi avait fait choix d'un autre chef pour ses galères, c'est qu'il n'avait plus confiance en Doria. Sans doute l'amiral avait demandé instamment son congé et un remplaçant, mais avec le secret espoir qu'on ne le prendrait pas au mot. C'était une sorte d'épreuve à laquelle il soumettait le roi de France : entre ses accusateurs et lui, François Ier avait à choisir ; ses accusateurs l'avaient emporté. La décision de Doria fut bientôt prise : il remit à Barbezieulx les galères royales, mais refusa de prêter les siennes. Pendant près de deux semaines les pourparlers se prolongèrent[2] : Doria se montra inébranlable, et, flairant peut-être un piège, refusa de se rendre aux entrevues que lui proposèrent les Français. Puis, comme son engagement avec François Ier expirait à la fin juin, malgré tous les efforts de Théodore Trivulce pour le retenir, il arbora son pavillon, la bannière blanche à l'image de Notre-Dame, et se retira près du château de Lerici, dans les environs de la Spezzia. Il y appela son neveu Philippin Doria qui croisait devant Naples, puis attendit les événements. En même temps, il écrivait aux notables de Gênes, à Théodore Trivulce, qu'il avait pris sa décision après mûre réflexion : il avait quitté le service de François Ier contre son gré ; mais puisque François Ier avait tenu plus de compte des paroles mensongères des autres que de ses bons et loyaux services, force lui avait été d'agir comme il l'avait fait[3].

---

1. Les délégués de Gênes, Grimaldi et Vivaldo, aux Douze, 26 juin [1528], dans E. Petit, *op. cit.*, p. 366-367.

2. Jacques Colin à Montmorency, Savone, 19 et 22 juin, Musée Condé, série L, vol. II, f. 111 ; IX, f. 21-22.

3. André Doria, de Lérici, à Lomellino, 17 juillet ; à divers notables de Gênes, 21 juillet ; à Théodore Trivulce, 19 juillet. B. N., fr. 2988, f. 52, 62, 6. Dans cette dernière lettre Doria explique ainsi la raison décisive de sa défection... « poiche la sorte mia ha voluto che mi sia partito dal servitio

La nouvelle de la réponse faite à Barbezieulx, qui ne laissait pas de doute sur les intentions réelles de Doria, était parvenue à la Cour vers la fin juin. Il semble que cela aurait dû déterminer François Ier à presser l'exécution de ses promesses. Le 1er juillet en effet, un arrêt en forme était enfin rendu qui subordonnait entièrement Savone à Gênes[1]. Mais cet arrêt fut-il expédié tout de suite en Italie et immédiatement rendu exécutoire? Il est permis d'en douter, car, le 7 juillet, Jean de Selve mande à Montmorency qu'il serait bon que les ambassadeurs de Gènes « escripvissent par un courrier aux despens du Roy à messire André Doria qu'ilz avoient obtenu du Roy toute telle dépesche qu'ilz avoient sceu demander, laquelle ilz apportoient quant et eulx[2] ». Le 11 juillet, François Ier écrit aux anciens, conseils et officiers de « la baillye » de Gênes pour leur annoncer qu'il a fait droit à leurs requêtes au sujet de Savone[3]. En même temps, il faisait agir auprès de Doria plusieurs de ses serviteurs, Jean-Joachim de Passano, sieur de Vaux, l'écuyer Francisque de Pontresme et, par l'intermédiaire du Pape, Bartolomeo da Urbino et J. B. Sanga. Il était trop tard. La détermination de Doria était irrévocable ; les concessions *in-extremis* de François Ier ne pouvaient le faire changer d'idée : elles lui paraissaient illusoires. Savone restait toujours sous l'autorité de son ancien gouverneur. A aucun moment, François du Solier ne releva de Gênes, et lorsque, dans les premiers jours d'août, les commissaires génois vinrent exiger l'exécution des ordres du Roi, il argua de la défection de Doria pour refuser de s'y

---

di Sua Maesta contra ogni mio bon voler, *essendo piu presto state exaudite et credute le false parole de altri servitori che le mie bone et vere opere* et mi persuadea anchora che non solamente dovessi io esser satisfatto di quelo era tanto giusta et pia che non ho potuto ottenere, sono stato sforzato a fare el detto effetto, e non mi e parso di fare piu lunga experientia del mio servitio. » Mêmes termes dans une autre lettre à Théodore Trivulce, 6 août, *ibid.*, f. 56.

1. E. Petit, *op. cit.*, p. 101-102.

2. Jean de Selve à Montmorency, Saint-Germain-en-Laye, 7 juillet [1528], B. N., fr. 3082, f. 68.

3. E. Petit, *op. cit.*, p. 105 et 364-365.

conformer[1]. D'autre part la blessure d'amour-propre, l'essentiel, n'était pas guérie par les égards tardifs que lui prodiguait le roi de France. Enfin à ce moment, vers le milieu de juillet, Doria n'était plus libre. Le marquis del Vasto et Colonna, ses prisonniers, que dans la première moitié de juin il avait rendus à la liberté contre rançon, et le prince d'Orange avaient profité de son mécontentement contre François I[er] pour lui faire des avances au nom de l'Empereur. Elles avaient été acceptées au début de juillet: un contrat préliminaire fut signé le 12, mis en forme le 20 et ratifié le 11 août suivant[2]. Doria passait, à des conditions très avantageuses, au service de Charles-Quint. Les résultats de l'impéritie et de la négligence de François I[er] ne se firent pas attendre. Déjà le rappel de Philippin Doria avait permis le ravitaillement de Naples : tout espoir de prendre cette ville fut bientôt perdu pour les Français. Puis Doria, avec ses galères, entra dans Gênes, le 12 septembre, et il n'allait pas tarder à se rendre maître de toute la côte ligurienne.

On a essayé d'atténuer la responsabilité de François I[er],

1. François du Solier, comme Jacques Colin, demandait qu'on ne sacrifiât pas Savone aux prétentions des Génois. « Ce ne sera que bon que ledict Seigneur [le Roi] les entretienne tousjours en belles parolles, sans aucunement leur accorder ledict Savonne, veu qu'il n'en a de telles en Italye et qui luy soit de telle importance... ». A Montmorency, Savone, 11 mai [1528], B. N., fr., 20504, f. 158. Le 14 juillet, il écrivait encore au même : « Pour riens [le Roy] ne doit tant accorder de chouses au cappitaine messire André Dorye, particulièrement ceste dicte ville, car si les Gennevoys ou luy la tenoient une fois entre les mains, quelque chouse qui donnent à entendre, ne seroient riens de leur bonne voulunté, mays au contraire, et comme déjà se vantent avoir ceste dicte ville, feroyent beaucoup pis qui ne font au déservice dudict seigneur » Musée Condé, série L, vol. XIII, f. 29. — Pour la correspondance de François du Solier en août 1528, voir B. N., fr. 3096, f. 12-13, 16, 18-19, 31, 109.

2. Gayangos, *Calendar of State Papers, Spanish,* III, II, p. 709, 725, 731, 738, 740, 758, 765. — Dès le 14 juin, le prince d'Orange informait Charles-Quint que Doria penchait vers le parti impérial, U. Robert, *op. cit.*, p. 203-204. — D'après E. Petit, *op. cit.*, p. 102, « le rapprochement des dates condamne l'amiral. » Il nous semble, au contraire, que ce rapprochement condamne plutôt François I[er] puisque sa lettre décisive est du 11 juillet et que dès le 12, c'est-à-dire bien avant qu'il pût connaître la dernière volonté du roi de France, Doria s'était engagé avec les Impériaux. Voir sur ce point l'observation judicieuse de H. Baumgarten, *Geschichte Karls V*, II, p. 613, n. 2.

presque de la supprimer. « Dans ses rapports avec Doria, a-t-on écrit[1], il a su dignement maintenir ses droits et jouer son rôle. Il a eu la claire connaissance des faits et des conséquences qui en pourraient résulter. Il a compris que Doria lui était utile, nécessaire même, que son abandon pourrait entraîner une défaite, et il a tout fait, il a tout mis en œuvre pour tâcher de se le concilier. S'il n'a pas réussi, la faute en est à l'insatiable cupidité d'André Doria, non pas à l'inexpérience ou bien à l'ingratitude de François Ier. » Nous ne pouvons souscrire à ce jugement. Nous ne croyons pas que la cupidité ait été la cause déterminante de la retraite de Doria, pas plus que son patriotisme : ce fut surtout, selon nous, sa susceptibilité, son amour-propre blessé, un sentiment de l'honneur rendu très irritable par un orgueil démesuré. Quant à François Ier, il a péché par impéritie ou tout au moins, comme presque toujours, par légèreté et négligence. Il a fait des promesses et il a différé de les tenir. Il ne s'est décidé à agir qu'à la dernière extrémité, lorsque, quoi qu'on en dise, il n'était plus temps. Constamment son attitude fut hésitante, presque équivoque. Pourquoi? Avait-il pour Doria le même dédain, presque le mépris qu'il nourrissait à l'égard de ses alliés italiens en général, les Vénitiens, les Florentins, le Pape même, et qu'il montra à plusieurs reprises durant la Ligue de Cognac et, d'une manière éclatante, à la paix de Cambrai en 1529? Ou plutôt subissait-il l'action de son entourage? Car la seule atténuation à sa responsabilité, c'est qu'il la partage avec ses conseillers. Celle de Montmorency n'est pas petite et son biographe ne l'a pas cachée[2] Celle

1. E. Petit, *op. cit.*, p. 111.

2. Decrue, *op. cit.*, p. 115-116. « Une bonne part de la responsabilité de cette aventure lui revient. Montmorency avait en lui-même et dans la grandeur de la France une confiance qui l'empêchait d'avoir tous les ménagements nécessaires à l'égard des alliés. En particulier il ne faisait nul cas des condottieri italiens et n'estimait pas Doria à sa juste valeur... Puis il lui répugnait de rendre à Gênes une constitution tout indépendante. La seule circonstance atténuante au bénéfice de laquelle on puisse l'admettre, c'est qu'il appréciait l'importance du port de Savone et qu'il ne voulait pas asservir cette ville aux Génois. D'ailleurs sa fierté se révoltait de faire des

de Duprat paraît la plus lourde. C'est à lui que les contemporains attribuent l'initiative de la nomination de Barbezieulx au commandement de la flotte; c'est lui qui, sous des prétextes divers, diffère l'expédition des lettres qui règleront la question de Savone. Il est donc juste de faire retomber sur lui la plus grosse part de responsabilité dans un événement à la production duquel il a plus que personne contribué.

D'où venait cette animosité de Duprat contre les Génois, contre Doria en particulier? De l'âpreté, de la raideur intransigeante de son caractère, sans doute; mais aussi de l'idée qu'il était nécessaire d'opposer Savone à Gênes. En cela il suivait les conseils de Jacques Colin, qui se trouve de la sorte avoir lui aussi, comme François du Solier, sa part de responsabilité dans la défection de Doria. Au contraire de tous les autres agents du Roi en Italie, Colin incite à des mesures violentes contre Gênes. Revenu à Savone en juin 1528, avec la flotte commandée par Barbezieulx, il persiste dans son opinion ancienne. Le 19 juin, lorsqu'il peut déjà voir les fâcheuses conséquences des mesures prises, il écrit à Montmorency qu'il ne faut pas se soucier de Gênes, « où par fin souhaict nous devrions désirer que fussent les lansquenetz des ennemys pour la peste, famine et faulte d'argent qui y est, car s'ilz y estoient, ilz ne feroient aucun service à leur maistre que d'abaisser les cornes à une ville mal obéissante au Roy en la saccageant[1]. » Son désir devait se réaliser plus tôt sans doute qu'il ne l'espérait. Trois mois seulement après qu'il exprimait ce souhait, les ennemis, — les alliés de la veille, — occupaient Gênes et même Savone, et chassaient les Français de toute la Ligurie.

Jacques Colin n'attendit pas cette extrémité pour quitter Savone. En effet, son second séjour dans cette ville ne fut

---

concessions à ce peuple républicain et dans sa lenteur naturelle, il croyait qu'il serait toujours temps de les accorder. Mais il se laissa devancer et surprendre par la défection du patriote génois. »

1. Jacques Colin à Montmorency, Savone, 19, 22 juin [1528], Musée Condé, série L, vol. II, f. 111; IX, f. 21-22.

pas de longue durée. Il avait été chargé, en qualité de contrôleur général de la marine du Levant[1], de procéder aux préparatifs et d'organiser le ravitaillement de la flotte de Barbezieulx. Après avoir séjourné plusieurs semaines à Marseille, il vint à Savone. Mais bientôt éclata, entre lui et un personnage qu'il ne désigne pas nommément, un conflit dont les causes nous demeurent obscures. Il a été insulté, écrit-il le 28 juillet à Montmorency[2], par un homme escorté de cinquante hallebardes qui l'est venu « arraisonner et reprendre jusque dans son logis » de ce qu'il avait « retyré » certains serviteurs du Grand Maître[3]. Ne se sentant plus en sûreté à Savone, Colin se rendit à Asti auprès de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, qui venait d'entrer en Italie à la tête d'une nouvelle armée[4]. De là, il fit expédier de l'argent

1. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 36, f. 278. Lettres de provisions de l'office de contrôleur général de la marine du Levant en faveur de Thomas Bullioud, sur résignation de Jacques Colin. Le contrôleur général, subordonné au gouverneur de Provence, amiral des galères, et à son lieutenant, avait 500 livres tournois de gages. Il avait le droit de prendre des commis : « Et pource que ledict Thomas Bullioud ne pourroyt bonnement entendre ne assister en personne en tous les lieux et portz maritimes de ladicte marine du Levant, pour le faict et exercice dudict conterolle général, lui avons permis et octroyé, permettons et octoyons par cesdictes présentes, comme avons faict à ses prédécesseurs audict office, qu'il puisse et luy loyse commettre et depputer ung ou plusieurs commis souffisans et capables, comme il verra estre de besoing... » Jacques Colin dut être nommé à cet office fin avril ou début de mai. Voir sa lettre du 3 juin à Montmorency, Musée Condé, série L, vol. XIII, f. 30-31.

2. Jacques Colin à Montmorency, Savone, 22 juillet, Asti, 28 juillet [1528], Musée Condé, série L, vol. IV, f. 208; XV, f. 154.

3. L'injure est commune à François du Solier et à Jacques Colin. Peut-être cette affaire a-t-elle quelque rapport avec la défection de Doria.

4. Jacques Colin à Montmorency, Asti, 28 juillet, 15 septembre, 2 novembre [1528]. Musée Condé, série L, vol. XV, f. 139, 154; X, f. 231; V, f. 64. — « A Me Jacques Colin pour son entretènement en la ville d'Ast pour donner ordre au faict des vivres : 51 livres tournois 5 sols ». (Dépenses de l'armée de Saint-Pol). B. N., Clairambault 1215, f. 123. — En même temps qu'il s'acquittait des missions officielles dont il était chargé, Jacques Colin ne négligeait pas de s'assurer, par d'autres moyens, la faveur de qui pouvait lui être utile, de Montmorency en particulier. Il l'informe de Savone, le 7 décembre 1527, de diverses espèces de « veloux dont on a beaucoup à meilleur compte à Gennes que autre part ». Faudra-t-il lui en acheter ? — Une autre fois, le 22 juillet 1528, il lui envoie des pèches et ajoute : « Je vous eusse envoyé des melons, mais ilz ne sont guières bons cette année. » Enfin, en novembre 1528, d'Asti,

et quelques secours à Savone, que François du Solier eut bientôt à défendre contre Doria. Savone capitula le 21 octobre. Le 28 du même mois, Théodore Trivulce, enfermé au Castelletto de Gênes, capitulait à son tour. Toute la Rivière de Gênes était perdue.

A la suite de ces événements, Jacques Colin, qui en avait attendu l'issue, rentra en France. Pendant quelques années il allait résider à la Cour et laisser de côté les affaires politiques. Mais pour se déployer sur un théâtre plus restreint, son activité ne devait pas être moins grande ni surtout moins féconde en résultats.

---

lorsque la perte des villes de la Ligurie lui crée des loisirs, il écrit au Grand Maître : « Je me suys amusé à vous faire faire des codignatz [coings confits] dont j'espère vous porter souffisante provision, des plus beaux et des meilleurs que l'on face par deçà. » — D'autres s'efforçaient de se faire bien venir de Montmorency en lui procurant des manuscrits, des livres ou des objets d'art. Colin, lui, s'insinuait dans ses bonnes grâces en flattant ses goûts de luxe et de bonne chère. Il y a là un trait de caractère qu'il convient de noter.

CHAPITRE II

JACQUES COLIN A LA COUR. — L'HUMANISTE.

I. Jacques Colin à la Cour, lecteur du Roi. — II. Les traductions de Claude Seyssel. — III. *Le procès d'Ajax et d'Ulixes.* — IV. La traduction du *Courtisan.* — V. Les poésies latines et françaises. — VI. Jacques Colin et le Collège de France. — VII. Ses amis et ses clients.

I

En 1529, nous trouvons Jacques Colin à la Cour[1]. En sa qualité de secrétaire de la Chambre et de lecteur du Roi, il suit François Ier dans ses déplacements, à Cambrai, au milieu de 1529, puis à Paris, enfin dans sa marche vers Bordeaux, à la rencontre des Enfants de France, dont Montmorency est chargé de négocier la délivrance. De cette époque nous a été conservée toute une série de lettres adressées par Colin soit à Nicolas Berthereau, secrétaire de Montmorency, soit à Montmorency lui-même[2]. Il renseigne ses correspondants sur ce qui se passe autour du Roi, sur les chasses, les fêtes, les

1. Jacques Colin à Montmorency, de Nogent-sur-Seine, 24, 28 décembre [1529] ; Musée Condé, série L, vol. X, f. 66-67 ; II, f. 223.

2. Jacques Colin à Nicolas Berthereau, Angoulême, 26 et 27 avril [1530], 4, 6, 18, 30 mai, 30 juin ; à Montmorency, Blois, 8 mars, Lusignan, 14 avril, Angoulême, 16 mai. Musée Condé, série L, vol. IX, f. 185-186, 251 ; V, f. 135. 137 ; XIII, f. 248, 266, 279 ; II, f. 231-232 ; XIII, f. 72-73 ; V, f. 194-195.

réceptions ou départs d'ambassadeurs[1]. Il se fait l'écho de tous les bruits qui parviennent jusqu'à lui, et nous savons par Jean du Bellay que les rapports qu'il envoyait au Grand Maître ne manquaient pas de gaîté[2]. Il rendit à Montmorency des services d'un autre genre : non seulement il est son intermédiaire auprès de certains seigneurs comme Francisque de Pontresme[3], mais encore il l'avertit des menées et des intrigues que Chabot de Brion tramait contre lui auprès de François Ier[4]. On exploitait contre le Grand Maître la lenteur des pourparlers engagés à Bayonne et les retards qui en résultaient pour la délivrance des Enfants de France. Colin, comme Jean du Bellay du reste, prit si bien en main les intérêts de Montmorency, qu'il s'attira la haine des partisans de Brion[5]. Il y gagna du moins l'appui assuré du Grand

---

1. Le 8 mars, par exemple, il informe Montmorency de l'arrivée du train d'Antonio Rincon, retour d'Orient. « Les besoignes de Rincon sont... arrivées, lequel présenta hyer au Roy une beste conficte comme la peau d'ung crocodile ayant sept testes et ce matin, ainsi que ledict Seigneur alloit à la messe, luy a présenté troys beaux chevaulx turcz harnachez à la mode de leur pays, dont il y en a ung bay de poil de cerf le plus grand de sa race que jamais homme de la compaignye ait veu, les autres deux sont ung moreau et ung grison, tous très beaux et bien courans en perfection...» Et le 16 mai : « L'on faict icy rage de festoyer M. de Rochefort, maistre Boulant [Thomas Boleyn, le père d'Anna Boleyn] à qui mieulx mieulx. M. D'Aubigny le festoya samedy aux dépens du Roy ; hyer matin M. de Lyzieux [Le Veneur, évêque de Lisieux] et hersoir M. le Légat [Duprat], et croy que les seigneurs continueront de faire ainsi chacun à son tour. »

2. Jean du Bellay à Montmorency, Lusignan, 13 avril [1530]. « Des choses qui servent à se guarder de dormir après disner, Me Jacques Colin a prins la charge de vous en faire des bibles pour luy et pour moy, qui me guardera de vous faire deux chansons suz une mesmes matière. » B. N., fr. 3076, f. 117.

3. Francisque de Noceto, sieur de Pontresme ou de Pontremoli à Montmorency. Angoulême, 14 mai [1530], B. N., fr. 20506, f. 133.

4. Jacques Colin à Nicolas Berthereau, lettres citées des 14 et 27 avril, 6 mai.

5. « Ceulx qui par cy-devant estoient les plus fors à tenir contre les absens, après avoir gecté tout leur venin sans effect, sont merveilleusement adoulciz ou plus tost estonnez depuis qu'ilz ont veu les difficultez sur la restitucion de messeigneurs estre cessées. [Elles reprirent du reste et ne devaient être définitivement aplanies qu'en juin]. Toutesfoiz non pouvans dissimuler leur intencion, par leurs faictz apprennent ung proverbe italien disant : *chi non po battere il cavallo batte la sella*, et s'addressent aux serviteurs quant ilz n'ont peu faire mal aux maistres. » Lettre à Berthereau du 14 avril.

Maître bien autrement efficace que celui de l'amiral, lorsque les négociations de Bayonne eurent abouti (juin 1530).

Jacques Colin avait su d'ailleurs se faire bien venir de Louise de Savoie et de François Ier à la personne de qui ses fonctions de lecteur l'attachaient constamment. Il en profita, comme tout bon courtisan, pour soigner ses intérêts et se faire attribuer quelque office ou bénéfice. On paraît lui avoir fait espérer successivement la charge de général de Bretagne[1] (qui fut, au début de 1530, donnée à Bayard) et le doyenné d'Orléans[2]. Malgré ses efforts et ceux de ses amis, de Jean du Bellay, évêque de Bayonne, en particulier, il fut déçu dans son attente. Quelques mois plus tard, le 26 mai 1530, il annonce triomphalement à Berthereau que le Roi lui a fait don d'une abbaye, sans qu'il l'ait demandée! Laquelle? Il ne sait pas encore, mais il est sûr d'en avoir une. Mais tout de suite, nouvelles craintes! Ses ennemis intriguent à la Cour pour l'empêcher d'obtenir ce qu'il appelle plaisamment « sa papauté[3] ». Les cabales cette fois furent vaines. A la fin de cette même année, Colin reçoit l'abbaye de Saint-Ambroise, au diocèse de Bourges, résignée par Georges d'Armagnac, évêque de Rodez. Le 28 avril 1531, le Roi lui accorde 500 écus soleil pour l'aider à payer ses bulles[4]; il y ajoute peu après l'abbaye d'Issoudun, puis celle d'Olivet[5] Il lui prête son appui pour aplanir les difficultés que provoquent l'insubordination des moines et les résistances de la Curie romaine. Sur sa recommandation, et sur celle de Louise de Savoie et de Montmorency, notre ambassadeur à Rome, François de Dinteville, évêque d'Auxerre, s'y emploie activement ainsi que le cardinal Salviati[6]. Dans

1. Jacques Colin à Montmorency, Paris 17 et 21 janvier [1530], Musée Condé, série L, vol. IV, f. 52 ; VIII, f. 277.

2. Jean du Bellay à Montmorency, de Lespantal (?), « dimanche, dix heures » [5 juin 1530], B. N., fr. 3079, f. 41.

3. Jacques Colin à Nicolas Berthereau, Angoulême, 26 mai ; Bordeaux, 20 juin, Musée Condé, série L, vol. XIII, f. 259, 279,

4. Arch. Nat., Acquits sur l'Épargne, J 960[3], 3.

5. *Gallia Christiana*, II, p. 181-182.

6. Jacques Colin à François de Dinteville, évêque d'Auxerre. Bourges, 9

un document de 1534, Colin est qualifié d'aumônier ordinaire du Roi [1]. Enfin les comptes de l'Épargne nous ont conservé la mention de plusieurs dons en espèce ou en nature dont François Ier gratifia son lecteur dans les quelques années qui suivirent [2].

Ce sont là de nombreuses preuves de la faveur dont Jacques Colin jouissait auprès du Roi. Lui-même, dans une lettre à l'évêque d'Auxerre, et sous une forme qui voudrait être modeste, nous apprend que son crédit était considérable. Sans cesse aux côtés de François Ier, lisant et causant durant les repas, il était souvent consulté par son maître, et, si l'on en croit Danès, dont le témoignage est corroboré par beaucoup d'autres, l'avis du Roi allait rarement contre celui de son lecteur. Dans une lettre à Vida [3], Germain Brice nous montre

---

octobre [1531]; Abbeville, 30 décembre 1531, B. N., Dupuy, 260 f. 365-366; 537, f. 51-52. Voir à l'appendice, n° II. Salviati était intervenu dès 1530. Voir sa lettre à Montmorency, de Bologne, 16 mars [1530], B. N., fr. 3037, f. 64. — C'est le 12 juillet 1531 que Jacques Colin résigna son office de contrôleur général de la marine du Levant, dont fut chargé Thomas Bullioud. Archives des Bouches-du-Rhône, B. 36, f. 278. — Les démêlés de Jacques Colin avec ses moines ne furent peut-être pas étrangers à la première diffusion des nouvelles doctrines dans le Berry. « Il est à noter qu'à Bourges, dès environ l'an 1533, Dieu suscita deux moines, l'un de Saint-Ambroise, nommé Chaponneau, et l'autre de Sainct-Benoist nommé Jean Michel, tous deux de bon zèle, lesquels aians la congnoissance de la vérité autant que le temps le portoit, firent grand devoir de prescher avec autorité, pource qu'ils avoient receu le degré de docteurs en théologie, auxquels se joignirent un prestre nommé Jean Gamaire, aiant estudié ès bonnes lettres à Paris, et Jean de Bournonville dit Taquet, prieur de l'abbaie de Saint-Ambroise. » *Histoire ecclésiastique*, Ed. Baum et Cunitz, t. I, p. 74; voir aussi p. 18, 30, 98-99 : — E. Picot, *Notice sur Jehan Chaponneau*, Paris, 1879. En général, sur l'Université de Bourges, où enseignèrent Alciat et Wolmar, voir l'article de G. Bonet-Maury, *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, t. XXXVIII (1889), p. 322-330; et plus particulièrement sur le mouvement protestant, N. Weiss, *La Réforme à Bourges au XVIe siècle*, dans le *Bulletin* cité, année 1904, p. 307-359. On trouvera dans ce dernier article, p. 320, un dessin représentant les « restes de l'Abbaye de Saint-Ambroise ».

1. Dans le traité conclu le 14 octobre 1534 avec le duc de Gueldre; voir à l'appendice, n° IX.

2. Arch. Nat., Acquits sur l'Épargne, J 960 1 69 [1531]; J 960 4 15 [1532], cf. B. N., fr. 15628, (n° 203); J 960 5 26 [14 novembre 1532].

3. Marco-Girolamo Vida, né à Crémone en 1480, était alors un des plus célèbres poètes néo-latins de l'Italie du Nord. Il s'était fait connaître par son poème sur le jeu d'échecs, plusieurs fois réimprimé, notamment en 1526, à

Colin dans l'exercice de ses fonctions [1]. Il nous représente François Ier entouré d'un cercle nombreux de courtisans parmi lesquels. au premier rang, le cardinal de Tournon [2]. La conversation roule sur les lettres et les écrivains contemporains. « A l'entretien, écrit Brice, assistait et prenait part mon ami et compatriote Jacques Colin, que sa charge de lecteur retient constamment aux côtés du Roi, Colin qui ne le cède à personne par la souplesse de l'esprit, la connaissance du latin et l'expérience d'une foule de choses. Je crois du reste que vous êtes unis par les liens d'une étroite amitié, car c'est sa coutume de rechercher avec un zèle sans égal l'amitié des hommes les plus doctes. Au cours de la conversation, le Roi se tourne vers moi et me demande : « Connaissez-vous Vida? Vous êtes son ami? Avez-vous lu ses poésies, en particulier ses Églogues? » Comme j'avouais avoir lu et relu divers poèmes de vous, mais non pas les Églogues, il indique à Colin que l'ouvrage se trouve dans je ne sais plus quel recueil de vers que vous lui aviez envoyé et lui ordonne de me le communiquer à l'issue du dîner, à la condition toutefois que je lui donne mon avis là-dessus après lecture ». Brice n'attend pas jusque-là pour faire de Vida le plus grand éloge et Colin vient à la rescousse, apportant à la parole de son compatriote le secours et l'autorité de son témoignage.

Quelle conclusion tirer de cette petite scène? Elle nous

Paris, par Simon de Colines (*Marci-Hieronymi Vidae Scachorum liber. Antonii Thylesii Cosentini Araneola et Cicindela*) et par son *Art Poétique* en trois chants (voir à ce sujet J. A. Vissac, *De Marci Hieronymi Vidae poeticorum libris III*, 1862). Après la date qui nous occupe (1531), il publia un poème en deux livres sur le ver à soie (*Bombycum libri* II), la *Christiade*, des *Hymnes* et des épigrammes. Parmi les poètes anciens, il imite plus particulièrement Virgile.

1. *Germani Brixii, Altissiodorensis, eleemosynarii regii gratulatoriae quatuor ad totidem viros clarissimos* [Antoine Duprat, François de Tournon, Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes, et Georges d'Armagnac, évêque de Rodez.] — *Ejusdem epistolae quatuor ad totidem viros clarissimos* [Erasme, Jérôme Vida, Sadolet, Lazare de Bayf]. *Ejusdem versus aliquot ad Franciscum, Galliarum regem.* Parisiis, excudebat Christianus Wechelius, MDXXXI.

2. La lettre est datée de la Cour (*ex aulica regia*), le VII des ides de novembre 1531, c'est-à-dire le 7 novembre 1531.

prouve d'abord quel intérêt le Roi portait aux belles-lettres : il connaissait à quel endroit précis de sa bibliothèque se trouvaient les livres qu'il aimait et il les maniait lui-même, ne se contentant pas des lectures qu'on lui faisait ou des renseignements fournis par les conversations. C'est ce que Sleidan, moins prévenu peut-être que Brice en faveur de François Ier, mais tout aussi bien informé, nous affirme de son côté[1]. Quant à Colin, on voit la place qu'il tenait aux cotés du Roi, et, par l'éloge qu'en fait Germain Brice, l'estime dont il jouissait. Si l'on songe à cette estime et à cette place, on s'expliquera aisément le rôle qu'il a joué pendant quelques années dans le développement de la Renaissance et de l'Humanisme à la Cour de François Ier.

II

La paix de Cambrai, délivrant le Roi des soins et des dépenses de la guerre, lui permit de s'intéresser davantage à la cause des lettres et de prêter une oreille plus attentive aux vœux des humanistes. La période qui va de 1529 à 1535 est certainement de tout le règne celle qui suscita les plus grandes

1. « Francisci regis interitus valde incommode accidit viris literatis atque studiosis : nam artes omneis liberales nemo vehementius amavit, aut liberalius est prosecutus. Multa jam consuetudine variam sibi cognitionem comparaverat : nam prandens atque coenans fere loquebatur de literis, et avidissime quidem, usus ad eam rem per multos annos Jacobo Colino, homine docto, et in lingua populari mirabiliter facundo : post hunc subiit Petrus Castellanus [Duchâtel]. Ab iis, quicquid est in poetarum, historicorum, cosmographorum libris, hauserat : quicquid de plantis, herbis, animalibus, metallis, gemmis prodiderunt Aristoteles, Theophrastus, Plinius, et id genus alii, multo, sicut dictum est, usu, et quotidiana recitatione cognitum habebat et exploratum : de mathematicis etiam et rebus divinis frequens erat collocutio. Circumsistebant mensam omnis ordinis viri magnifici : et quoniam de variis argumentis inferebatur sermo, vix erat, ut non ex iis aliqui semper, in medium aliquid adducerent : et id quidem unicuique licebat, qui modo esset paulo notior. Exemplum etiam istud studiumque regis, multos ut cum laude coram eo disserere possent, ad majorem diligentiam exacuit ». *Joannis Sleidani de statu religionis et reipublicæ Carolo Quinto Caesare Commentarii* éd. de Francfort, 1785, tome III, p. 7-8.

espérances, celle où les partisans des idées nouvelles en littérature et en religion se crurent le plus près de réaliser leurs désirs [1]. Si jamais François Ier a mérité le surnom de Père des Lettres, c'est à l'époque où il instituait les lecteurs royaux, où il subissait de plus en plus et presque sans contrepoids l'influence de sa sœur, Marguerite de Navarre, où sa faveur distribuait libéralement pensions et bénéfices aux écrivains et aux savants que lui désignaient les avis éclairés de ses favoris et de ses conseillers.

Jacques Colin était un de ceux-là. Il était d'autant plus dévoué aux humanistes, qu'il était lui-même un adepte et, mieux encore, un ouvrier de l'Humanisme. Nous avons déjà entendu Brice vanter son érudition latine et la variété de ses connaissances. Il savait le grec et l'italien. Il contribua aux progrès de la Renaissance d'abord par ses publications et par ses œuvres, car lui aussi fut auteur.

La première œuvre à laquelle son nom soit attaché est l'édition qu'en 1527, sur l'ordre du Roi, il donna des traductions laissées par Claude Seyssel. On sait que l'ancien évêque de Marseille avait traduit en français du latin de Lascaris un certain nombre d'ouvrages grecs, comme l'*Histoire* de Thucydide, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, des *Extraits* de Diodose de Sicile et de Plutarque [2]. Ces traductions, ainsi que celles des *Histoires universelles* de Trogue Pompée abrégées par Justin, étaient conservées dans la bibliothèque du Roi. François Ier y tenait d'une façon particulière et les emportait après lui dans ses déplacements [3]. Il voulut en faire profiter le public, particulièrement sa noblesse, et après son retour de captivité, il chargea le secrétaire de sa Chambre, Jacques

1. V.-L. Bourrilly et N. Weiss, *Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne (1529-1535)*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1904, p. 8 sqq.

2. Sur Claude Seyssel en général et ses traductions en particulier, voir Ch. Dufayard, *De Claudii Seisselii vita et operibus*, p. 91-98.— Une copie de la traduction de Thucydide est à la B. N., fr. 17211-17212.

3. Voir A. Baschet, *La diplomatie vénitienne, les princes de l'Europe au XVIe siècle*, Paris, 1862, p. 424-425.

Colin, d'en préparer la publication. Colin commença par l'*Histoire* de Thucydide qui parut chez Josse Bade en août 1527[1]. Un contrat passé le 28 mars de l'année suivante entre l'imprimeur et le mandataire de Colin, Nicolas Bérault[2], avocat au Parlement, nous apprend que l'ouvrage fut tiré à 1225 exemplaires, dont un certain nombre sur vélin[3]. Colin fit précéder la traduction d'une préface où il explique les intentions de son maître. S'adressant à la « très illustre et très haulte excellence des princes et à la très honorée magnificence des seigneurs et nobles françois », il commence par célébrer l'utilité de l'expérience et de l'histoire, « car, comme dit saigement messire Philippe de Commines en son histoire, plus se voyent de choses en ung seul livre en trois moys que n'en sçauroient veoir à l'œil vingt hommes de renc vivans les ungs après les aultres.... Dont ayant clère intelligence, ce très vertueulx, très magnanime et très chrestien Françoys premier de ce nom par la grâce de Dieu, roy de France,... et saichant l'utilité que luy a porté la congnoissance des histoires à se gouverner et conduyre en la diversité de ses fortunes, il a voulu non seulement tesmoigner, mais aussi mettre en évidence et communiquer par ung acte formellement contraire à ung aultre du grand Alexandre le fruict et délectation que l'on en doibt attendre et percevoir ». Alexandre fit, dit-on, à Aristote le

1. Voir à l'appendice, n° III, le privilège accordé à Jacques Colin pour cet objet, le 16 octobre 1527.

2. Sur ce personnage, voir L. Delaruelle, *Notes bibliographiques sur Nicolas Bérault, suivies d'une bibliographie de ses œuvres et de ses publications*, dans la *Revue des Bibliothèques*, juillet-septembre 1902.

3. Coyecque, *Josse Bade et les traductions de Claude de Seyssel*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1894, p. 510-514. M. Coyecque cite deux de ces exemplaires sur vélin : B. N., 699 et B. Mazarine, 5541 C[2]. C'est sans doute à des exemplaires de ce genre que se rapporte le passage suivant de la lettre de Jacques Colin à Montmorency, du 12 octobre [1527] : « Monseigneur, au partir de vous, passant à Paris, je baillay à Mᵉ Symon Bourgoing troys livres de parchemin couvers de velloux différens, l'ung pour le Roy, l'autre pour Madame, et le tiers pour vous, avecques charge de les faire tous trois porter en vostre maison, affin qu'ilz vous feussent baillez... ». Musée Condé, série L, vol. V, f. 228.

reproche d'avoir publié des « livres de sciences spéculatives », et de les avoir fait connaître d'un chacun. « Le Roy François ayant en sa librairie Thucydide athénien translaté en nostre langue par ung tel personnaige que fut messire Claude de Seyssel, qu'il solennise pour son chef-d'œuvre, pour ce que ledit livre ne se trouvoit ailleurs, de son propre mouvement a esté content d'en faire part aux princes, seigneurs et gentilzhommes de son royaulme...» Suit l'éloge de Thucydide : « A la vérité nul de tous ceulx qui s'en sont meslez oncques approcha de luy à descrire les exemples de tous humains offices, délibérations, exploictz et évènemens, gardant ce qui convient aux personnes, lieux et saisons. De sorte que pour estre comprins et contenuz les exemples de tous humains offices et devoirs, tant en ce volume que en ceulx de Diodore Sycilien : *des satrappes et successeurs d'Alexandre* et d'Appian Alexandrin : *des guerres civiles et foraines,* tous trois d'une mesme translation, tous trois reposans en la royalle librairie, tous trois non trouvables ailleurs en vulgaire, le Roy, voyant que la Science des langues estrangières n'estoit encores générallement espandue parmy la noblesse de son royaulme, a voulu ceste compaignie estre mise comme sur ung perron dont elle soit veue de toutes pars, affin que de ce qui y sera trouvé imitable et bon à ensuyvre, l'on en preigne et tourne les enseignemens au prouffit de la chose publicque et édification de soymesmes, et ce dont l'on verra la fin et commencement contrarier à honnesteté soit prudemment considéré pour se garder d'encheoir au semblable[1] ».

1. A la suite de la préface se trouve le dixain suivant :

Clément Marot aux lecteurs.

Voyez l'histoire, ô vous, nobles espritz,
Par laquelle est toute autre précellée ;
Avec la fleur le fruit y est compris
D'antiquité toute renouvellée,
Qui par trop d'ans vous eust esté celée,
Si le franc Roy ne vous en eust faict part.

La publication de la traduction de Thucydide fut suivie un peu plus de deux ans après par celle de « *l'Histoire des successeurs d'Alexandre-le-Grand*[1], *extraicte de Diodore Sicilien* : *et quelque peu des vies escriptes par Plutharque* ». Josse Bade acheva de l'imprimer le 2 mai 1530. Le 21 octobre 1532, ce fut le tour de « l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, évesque de Césarée* ». Cette dernière traduction parut chez Geofroy Tory, de Bourges, « marchand libraire et imprimeur du Roy[2] ». Seul le Justin que Colin voulait imprimer aussi ne vit le jour que longtemps plus tard, en 1559 seulement, la dernière année du règne d'Henri II[3]. La publication de ces traductions ne fut pas sans influence sur le développement de la littérature, surtout de la littérature historique, à cette époque. Le patronage royal fut pour ainsi dire un aiguillon qui suscita de nouveaux « translateurs », comme Etienne Le Blanc et surtout Antoine Macault, tous deux attachés à la personne du Roi, le premier comme conseiller et contrôleur général de l'Épargne, l'autre en qualité de valet de chambre et secrétaire[4]. Le goût et la faveur du public pour l'histoire

---

Riches sont ceulx à qui leur Roy départ
Plus beaulx trésors qu'argent à grosses sommes,
Et bien mérite avoir histoire à part
Qui telle histoire offre aux yeulx de ses hommes.

1. *L'Histoire des successeurs de Alexandre le Grand, extraicte de Diodore Sicilien : et quelque peu des vies escriptes par Plutharque, translatée par messire Claude de Seyssel, conseillier et maistre des requestes du roy Loys, roy de France, douziesme de ce nom.* — A la fin : « Laquelle histoire a esté imprimée par Me Josse Badius, imprimeur et libraire juré en l'Université de Paris et achevée le deuxiesme jour du moys de may, l'an de grâce mil cinq cens et trente ».

2. *L'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, évesque de Césarée, translatée de latin en françois par messire Claude de Seyssel, évesque lors de Marseille et depuis archevesque de Turin.* Imprimée par commandement du Roy. On les vend à Paris, devant l'église de la Magdeleine, à l'enseigne du *Pot Cassé*, par maistre Geofroy Tory de Bourges, marchant libraire et imprimeur du Roy ». A la fin : « Ce présent livre fut achevé d'imprimer le XXIe jour d'octobre MDXXXII ». Voir A. Bernard, *Geofroy Tory*, 2e éd., p. 178.

3. Chez Vascosan, in-folio.

4. Sur ces deux personnages, voir l'étude de M. Léopold Delisle, *Traductions d'auteurs grecs et latins offertes à François Ier et à Anne de Montmorency*, dans le *Journal des Savants*, 1900, p. 476-492, 520-534. Il est à noter que

en furent fortifiés et ce n'est certes pas un mince honneur pour François Ier que d'avoir ainsi provoqué la mise en lumière, par des traductions en notre langue, des chefs-d'œuvre historiques de l'antiquité, en même temps qu'il encourageait, de toutes ses forces, les travaux sur l'histoire de son règne. C'est peut-être sur ce point que son action fut la plus soutenue et aussi la plus féconde.

III

Jacques Colin ne se borna pas à publier les traductions laissées par Seyssel : il fit lui aussi besogne de traducteur. Dans *le Livre de plusieurs pièces,* qui contient ses œuvres françaises, nous trouvons un fragment intitulé : « *Le procès d'Ajax et d'Ulixes pour les armes d'Achilles,* contenu au treziesme livre de la métamorphose d'Ovide, translaté en langue françoise par M. Jacques Colin, abbé de Sainct-Ambrois. — Prémise la description des dictes armes translatée du grec Homère en françoys..: »[1] Cette dernière traduction de la description des armes d'Achille tirée du livre XVIII de l'*Iliade,* est en prose et nous ne la croyons pas de Jacques Colin. C'est du moins, à ce qu'il nous semble, ce qui ressort de l'avis au lecteur placé en tête par l'éditeur[2]. De la *Méta-*

---

c'est aux alentours de 1531, c'est-à-dire sensiblement vers la même époque, que Le Blanc offrait au Roi, à Montmorency, à Duprat, sa traduction des Discours de Cicéron ; c'est en 1534 que Macault offrit à François Ier sa traduction de Diodore, et au cardinal de Lorraine, la traduction du *Pro Marcello.*

1. *Le livre de plusieurs pièces, c'est-à-dire faict et recueilly de divers autheurs, comme de Clément Marot et autres....* A Lyon, par Nicolas Bacquenois, 1548, p. 74-98. On a de la même année une édition du même recueil publiée à Paris, « par Arnoul l'Angelier, tenant sa boutique au second pilier de la grand'salle du Palays. » *Le Procès* y occupe les pages 78 v° à 111. — Voir à l'appendice, n° V.

2. « Au treziesme livre des transformations d'Ovide sont par prosopopeie ou facture de personnes entreposez deux naturelles plus que artificielles oraisons judiciales et castrenses, c'est-à-dire faictes au camp et sur le champ, l'une du plus fin, l'autre du plus fort de toute l'armée des Grecz, débatans le petitoire et possessoire des armes d'Achilles devant la présidence d'Agamem-

morphose d'Ovide, Jacques Colin a traduit la fin du XIIe livre (vers 612 à 628) et la moitié environ du XIIIe (vers 1 à 386), soit environ 400 vers. Il use du vers de dix syllabes, plus en honneur alors que l'hexamètre : c'est plutôt une paraphrase qu'une traduction. Si Colin, d'une façon générale, comprend avec exactitude le sens et suit fidèlement la pensée du poète latin, il ne se gène pas pour amplifier les termes et les comparaisons et même pour ajouter des épithètes et des figures qu'on chercherait vainement dans l'original[1].

---

non, chef de l'armée gregeoise, et de tous les capitaines et chefz de guerre, et en l'assistance de tous les gensdarmes et souldars ; lesquelles translatées en beaux vers françois par M. J. Colin, abbé de Sainct-Ambrois, lecteur du Roy, sont par impression mises en lumière. Or pource que toute contention et débat sans congnoissance de la chose débattue ne peult estre bien entendue ne jugée, ains semble estre confuse baverie de laine de chèvre, umbre d'asne ou nid de souriz en l'oreille du chat, et pource que un harnois de gendarme ne semble estre de si grand pris et valeur que pour empescher tant de nobles personnages, voire une armée tant nombreuse ; et pource aussi que ès deux oraisons par l'un et l'autre des plaidoyans sesdictes armes sont tant prisées et estimées que rien de plus, à ces raisons m'a semblé bon... de mettre la description de ces armes empruntées d'Homère, XVIII, paroles de Vulcain à Thétis, etc. »

1. Voici quelques exemples :

Consedere duces, et, vulgis tante	Les ducs et chefz par leurs degrez s'assirent,
[corona,	Et les souldars entour, debout se mirent
	En reng, tenans la requise silence
Surgit ad hos clypei dominus	Lors se leva pressé d'impacience
[septemplicis Ajax.	Ajax, seigneur de l'escu sept fois double,
Utque erat impatiens irae, Sigeia	Lequel tournant son regard fier et trouble
[torvo	Vers le troian rivage et nefz estans
Litora respexit, classemque in	Sur celle rive et en l'unde flotans,
[litore, vultu,	Et à ses mains adressant, et sa voix
Intendensque manus....	Se print à dire...
... Et mecum confertur Ulixes?	... Et d'Ulixes faict-on comparaison
At non Hectoreis dubitavit	Avecques moy ? Sommes nous d'un compas?
[cedere flammis....	Mais il n'eut honte et ne se faignit pas
	De faire place à l'aspre feu bruslant
	Des ennemis qu'Hector alloit meslant...
... Finierat Telamone satus,	...A tant mist fin à son brave sermon
[vulgique secutum	Et se rassit le filz de Thélamon,
Ultima murmur erat : donec	Dont le commun la dernière partie
[Laertius heros	Par un murmure avoit jà consentie.
Adstitit, utque oculos paulum	Lors Ulixes, demy Dieu, filz unique
[tellure moratos	De Laertes, pour faire sa réplique
Sustulit ad proceres, exspecta-	Se dresse en piedz, et tint de prime face
[toque resolvit	Ses yeulx en terre et la chère un peu basse,

La traduction de Jacques Colin appelle naturellement la comparaison avec celle que Marot a donnée des deux premiers livres de la *Métamorphose* du même Ovide [1]. Toutes deux se ressemblent au point de vue du mètre employé et de l'exactitude générale. Pour Marot, comme pour Colin, la traduction n'est pas le moins du monde un esclavage. Tout au plus peut-être peut-on noter chez le premier un peu plus de facilité dans la versification, cela s'explique aisément, et moins de lourdeur, probablement parce que Marot entendait mal le latin et était moins gêné par la préoccupation de suivre littéralement son texte. On a même supposé, en se fondant sur cette faible connaissance du latin, que Colin pouvait bien n'avoir pas été étranger à la traduction de Marot [2]. Il est sûr qu'au moment où ce dernier traduisait les *Métamorphoses*, les rapports entre les deux écrivains étaient assez étroits pour expliquer cette collaboration. Mais est-ce la traduction de Colin qui a suggéré celle de Marot, ou bien les deux amis ont-ils voulu rivaliser l'un avec l'autre en s'attaquant à une même matière ? Il est assez difficile de le dire, car nous ignorons la date où Colin composa sa traduction. On place celle de Marot vers 1530 ; il est à présumer que celle de Colin, qu'elle ait été inspirée par celle de Marot ou qu'elle l'ait provoquée, doit être placée vers la même époque.

IV

On doit à Jacques Colin une autre traduction plus considérable et de plus de portée que celle de ce fragment d'Ovide :

Ora sono: neque abest facundis [gratia dictis...	Puis les eslève aux princes, assistans Tous préparez à se rendre escoutans Et attendans que de sa bouche sorte Le beau parler qui fut de cette sorte Accompaigné de grâce et de maintien...

1. *Œuvres complètes de Clément Marot*, éd. Pierre Jannet, III, p. 153-246.

2. G. Guiffrey, *Œuvres de Marot*, II, p. 300, note 1. Il cite une lettre de Jean de Boyssonné : « Marotus latine nescivit ». Au reste, dans sa préface au Roi, Clément Marot avoue lui-même qu'il connaissait mal la langue latine.

nous voulons parler de la traduction de l'ouvrage célèbre de Baldassare Castiglione, le *Courtisan. Il libro del Cortegiano* fut publié pour la première fois en 1528, à une époque où, comme nous l'avons vu, Jacques Colin était en Italie. On en connaît de cette année deux éditions, l'une à Venise, « nelle case d'Aldo Romano » (au mois d'avril), l'autre, réimpression de la précédente, à Florence, chez les héritiers de Philippo di Giunta, en octobre[1]. L'ouvrage eut un succès prodigieux en Italie et sa réputation franchit bientôt les Alpes. François Ier qui, lors de l'expédition de Marignan, avait eu l'occasion de voir l'auteur et de s'entretenir avec lui du *Cortegiano* encore inachevé[2], « engagea vivement Castiglione à terminer et à publier cet ouvrage », si bien que « François Ier peut être considéré comme ayant eu une part dans l'achèvement et dans la publication d'une des œuvres les plus célèbres de l'Italie au XVIe siècle, d'une de celles qui devinrent aussitôt, pour ainsi dire classiques dans tous les pays d'Europe »[3]. Bien que Castiglione fût ensuite passé au service des Impériaux et, dans son livre, eût soigneusement supprimé tout ce qui pouvait faire allusion à une action du roi de France, il n'est pas douteux que ce dernier ne se soit intéressé fortement à un ouvrage dont il avait autrefois souhaité la publication.

---

1. Sur Castiglione et le *Courtisan*, voir A. Joly, *De Balthassaris Castiglionis opere cui titulus il libro del Cortegiano*, Caen, 1856 ; et l'édition classique donnée par Vittore Cian, Florence, 1894. Voir aussi le P. Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres*, XXVI, p. 96-97.

2. On sait que les trois premiers livres furent composés entre avril 1508 et mai 1509; le quatrième le fut entre septembre 1513 et décembre 1515. Castiglione continua de polir son ouvrage jusqu'en 1518. C'est alors qu'il l'envoya à Bembo pour lui demander avis et conseil. Voir à ce sujet Silvestro Marcello, *La Cronologia del Cortegiano di Baldesar Castiglione*, Pise, 1895, et L. Dorez, *Revue Critique*, 1896, I, p. 271-273.

3. E. Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle*, dans le *Bulletin italien*, 1903, p. 12. — Au sujet de l'influence du *Courtisan* sur les mœurs, voir Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, p. 275 et sq. ; et sur la littérature française, l'étude si minutieuse et précise de Pietro Toldo, *Le courtisan dans la littérature française et ses rapports avec l'œuvre de Castiglione* dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, 1900, t. CIV, p. 75-121, 313-330 ; t. CV, p. 60-85.

Il devait faire le plus grand cas de ce traité du *Courtisan*, et peut-être la volonté royale ne fut-elle pas étrangère à la traduction qu'en entreprit Jacques Colin. Si François Ier ne pressa pas, à proprement parler, son lecteur ordinaire de se mettre à cette besogne, tout au moins celui-ci savait-il qu'en l'exécutant il ne pouvait qu'être très agréable à son maître.

Cette traduction fut composée avant le début de l'année 1537 : elle remonte par conséquent à l'époque où Jacques Colin était lecteur ordinaire du Roi. Une copie manuscrite, assez soigneusement faite et luxueusement ornée, en subsiste à la Bibliothèque nationale, en deux volumes [1]. Cette copie, qui date incontestablement du XVIe siècle, a été faite sur un manuscrit, peut-être l'original de l'auteur, comme le prouvent certains mots, noms propres ou autres, que le copiste a omis de transcrire, en laissant des blancs, probablement parce qu'il n'arrivait pas à lire ce qu'il avait sous les yeux.

En avril 1537, parut chez Jehan Longis et Vincent Sertenas un ouvrage intitulé : « *Le Courtisan nouvellement traduict de langue ytalique en françoys.* » [2] Il comprenait les quatre livres ; mais la dédicace générale, l'épître au révérend et illustre seigneur Michel de Silva, évêque de Viseu, manque. Cette traduction fut réimprimée quelques mois plus tard, avec le consentement de Jean Longis, par un libraire de

1. B. N., fr. 12249 (les deux premiers livres) et 19017 (les deux derniers).

2. *Le Courtisan* ‖ *nouvellement traduict de langue* ‖ *ytalicque en francoys* ‖ — avec privilège — On les vend au Palais en la gallerie près la chancellerie, en la bouticque de Jehan Longis et de Vincent Sertenas. — Le privilège est daté du 11 avril 1537 « après Pasques » et est muet sur le nom du traducteur : « Receue avons l'humble supplication de nostre bien aymé Jehan Longis, marchant et bourgeoys de Paris contenante que par cy-devant ung livre nommé le Courtisan a esté traduict de langue italicque en françois et à la requeste de plusieurs gens notables baillé audict suppliant pour icelluy mettre et faire mettre en impression, pour donner consolation et passe-temps aux gens nobles d'honneur et de bien de nostre royaulme, pour lequel livre mettre en impression a convenu et convient exposer audict suppliant grandes sommes de deniers. Et doubte ledict suppliant que, sitost qu'il mettra à lumière ledict livre imprimé, plusieurs autres imprimeurs de nostre royaulme s'efforcent sur les coppies dudict livre faire imprimer icelluy livre... » D'où l'octroi d'un privilège de trois ans à partir de la présente date.

Lyon, Denis de Harsy, sous le titre : « *Les quatre livres du Courtisan du comte Baltazar de Castillon, réduycts de langue itallique en françoys* », sans lieu ni date. Pas plus dans cette réimpression que dans l'édition précédente on ne trouve, soit dans le titre, soit dans le privilège donné à Jean Longis, mentionné le nom du traducteur. Il s'agissait pourtant de la traduction de Jacques Colin ; mais celui-ci n'était pour rien dans la publication. On avait agi à son insu et il n'avait pas lieu de s'en féliciter, car la traduction publiée par Longis était incomplète et présentait, surtout au commencement, des défectuosités qui émurent les amis de l'abbé de Saint-Ambroise.

En 1538 parut à Lyon, chez François Juste, « *Le Courtisan de messire Baltazar de Castillon, nouvellement reveu et corrigé* », avec privilège royal pour trois ans [1]. L'édition avait été préparée par les soins d'Étienne Dolet et de Melin de Saint-Gelais. La pièce de vers latins composée par Nicolas Bourbon, de Vandœuvre, que l'on lit au revers du titre et les lettres de Dolet à Saint-Gelais et de François Juste à M. du Peyrat, lieutenant-général pour le roi à Lyon, nous expliquent l'origine de cette nouvelle édition [2]. Jacques Colin avait

1. *Le Courtisan* ‖ *de messire Balta* ‖ *zar de Castillon* ‖ *novvellement re* ‖ *veu et corrigé* ‖ avec privilège royal pour trois ans ‖ François Juste, MDXXXVIII. — Voir sur cette édition R. Copley Christie, *Etienne Dolet* (trad. C. Stryienski), p. 280-281 et 494-495.

2. Nicolaus Borbonius Vandoperanus lingonen[sis] poeta lectorem.

Qui libri fuit author hujus, illi
Debet posteritas. At Italorum
Ne vulgus sibi vendicaret uni
Thesaurum hunc, bone lector, ecce jam olim
Hunc librum bene gallice loquentem
Colinus dederat : fideliterque et
Docte transtulerat ; set impudenter
Corruptum a sciolis legebat aula.
Quam cladem pia musa Sangelasi
Indignata, suo nitori eundem
Nuper restituit : Peraccus autem,
Lugduni decus urbis, ut recenti
Tersum pumice opus sub omnium ora
Prodiret facile annuit. Vide ergo
Quot quantisque viris, amice lector,

traduit de l'italien le *Courtisan;* mais il circulait de cette traduction des copies défectueuses : c'est l'une d'elles qui avait servi à l'établissement de l'édition de Longis et de Denis de Harsy. Indigné de voir l'ouvrage ainsi « massacré », Melin de Saint-Gelais entreprit de le restituer dans sa pureté primitive et Dolet se chargea de l'impression que Jean du Peyrat autorisa volontiers. Et c'est ainsi que François Juste put mettre au jour la traduction complète et correcte du *Courtisan* de Castiglione.

Quels rapports existe-t-il entre l'édition de Juste et celle de Longis? entre ces éditions et la copie manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale? Un examen attentif nous a conduit aux conclusions suivantes. L'édition de Jean Longis reproduit exactement pour les livres II, III et IV la copie manuscrite. Nous avons déjà dit que la dédicace manquait. Le premier livre est très différent de la copie : la traduction de ce livre qui, très probablement, était absente dans la copie dont l'imprimeur s'est servi, a été faite par quelqu'un qui avait une connaissance rudimentaire de l'italien, et peut-être plus rudimentaire encore du français. Ce traducteur d'occasion s'est contenté de décalquer, pour ainsi parler, le texte italien, et de transcrire les italianismes en des formes d'un français barbare et biscornu [1]. L'édition de Longis a donc été faite sur

---

Res curae sit. Vale et memento
Per quos proficies, iis bene ut proceris.

Dans sa lettre à Melin de Saint-Gelais, Dolet dit de son côté : « Amy, il te peult souvenir comme dernièrement en ceste ville lisant le *Courtisan* du conte Balthazar de Castillon y trouvasmes plusieurs faultes et lieux omis à l'interprétation. Depuis il a esté reveu par aulcuns de bon jugement, lesquelz m'en ont donné la copie et moy à l'imprimeur, après avoir le tout reveu... » Voir à l'appendice nº IV des Extraits de la lettre de Juste à Jean du Peyrat.

1. Voici quelques exemples :

... per quanto la memoria mi comportera... (Éd. V. Cian, I, § I, ligne 49).	... de quant la souvenance me comportera... (f. 2 vº).
... ne mai esser stato perditore in battaglia alcuna... (*Id.*, I, § II, l. 19-20).	... jamais n'avoir esté le perdeur.. (f. 3).
... di quello che ordinariemente si uso... (*Ibid.*, l. 24-25).	... de ce *que* ordinairement on use... (f. 3 vº).

une copie, mais sur une copie incomplète de la préface et du premier livre, de la traduction de Jacques Colin. C'est cette lacune et surtout les défectuosités de la traduction du premier livre, d'autant plus frappantes qu'elles s'étalaient au début, qui provoquèrent l'indignation des amis de Jacques Colin et leur donnèrent l'idée d'une nouvelle édition plus conforme au texte de la traduction faite par celui-ci. Cette édition de Juste est la reproduction complète de l'œuvre de Colin ; mais elle n'est pas d'une fidélité littérale absolue. Les éditeurs (les vers de Nicolas Bourbon et la lettre de Juste à Jean du Peyrat l'indiquent assez clairement), les éditeurs y ont introduit certaines corrections de forme, redressé des phrases, remplacé par des tournures plus élégantes des membres de phrases lourds et mal venus[1]. Ils ont, si l'on peut s'exprimer ainsi, fait la toilette d'une traduction que Colin avait sans doute écrite *currente calamo* et que Longis avait publiée avec plus de négligences encore que n'en avait laissé échapper l'auteur[2].

Une dernière question se pose. Comment se fait-il que la première édition de la traduction du *Courtisan* ait ainsi paru à l'insu de l'auteur? Comment se fait-il ensuite que ce soit Melin de Saint-Gelais et Dolet qui aient pris soin de donner une édition plus correcte et que le nom de Colin ne soit mentionné nulle part, sauf d'une façon incidente et comme en passant, dans les vers de Nicolas Bourbon? Sur le premier point, il est facile de répondre. Les notions sur ce que nous appelons aujourd'hui la propriété littéraire, n'existaient pour

---

... talmente che non essendo ancora il duca Guido giunto alle XX anni... (*Id.*, § III, l. 8-12).	... tellement que non estant encores le duc Guy *joinct* au vingtième an... (f. 3 v°).
... nel qual tempo et supra ogni altra cosa, procurava che la casa sua fosse di nobilissimi e valorosi gentilhomini piena... (*Ibid.*, l. 30-32).	... auquel temps, suivant son accoustumé style et sus toute autre chose, *procuroit* que sa maison fust de très nobles et valeureux gentilshommes pleine... (f. 4 v°).

1. C'est ainsi que l'édition de Juste insère le texte italien des jeux de mots dont il est question livre II, § LVIII et sq. Le texte italien manque dans la copie manuscrite et dans l'édition de Jean Longis.

2. Dans l'édition de Longis, manque la traduction du passage qui va du livre II, § LXXXV, ligne 20, au § XCII.

ainsi dire pas au XVIe siècle. Certains auteurs et surtout les libraires avaient des mœurs de pirates, contre lesquelles la concession de privilèges était une médiocre garantie. De plus, plusieurs copies de la traduction de Colin circulaient à la Cour. Rien d'étonnant à ce qu'un libraire ait songé à remplacer cette publicité restreinte par une publicité plus étendue et se soit cru en droit de le faire, avec d'autant plus de facilité qu'il s'agissait d'un livre à succès. Le silence de Jacques Colin au moment de la seconde édition est plus difficile à expliquer. A cette date (1538), Colin n'était plus lecteur du Roi : il avait été atteint au moins par une demi-disgrâce. Mais cela l'aurait-il empêché de revendiquer la paternité de sa traduction et d'en assurer la publication intégrale ? Peut-être était-il malade ? Dans une pièce de vers latins, Macrin se félicite de sa convalescence [1] : mais d'abord, nous ignorons la date exacte de la composition de cette pièce ; puis, si la maladie l'empêchait de s'occuper lui-même de l'édition, il aurait pu donner mandat à ses amis de le faire à sa place. Or, il n'en est rien : Melin de Saint-Gelais et Dolet paraissent avoir agi de leur propre mouvement, peut-être à l'insu de Jacques Colin, en tout cas sans s'autoriser de son nom. Reste une dernière explication : c'est que Colin n'ait pas attribué beaucoup d'importance à ses œuvres littéraires, qu'il ait été à ce point dépouvu d'amour-propre d'auteur qu'il se soit désintéressé complètement du sort d'une traduction dont il avait laissé courir des copies manuscrites et qu'il ignora ou dédaigna lorsqu'elle fut publiée, puisqu'elle ne parut pas sous son nom. Notre hypothèse nous paraît confirmée par la façon dont il en usa avec les quelques œuvres originales qu'il avait composées : plusieurs ne parurent qu'après sa mort, et celles qui furent publiées de son vivant le furent dans des recueils d'autres écrivains, sans son nom ou sous de simples initiales.

---

1. *Ad Jacobum Colinum antistitem ambrosianum*, dans *Salmonii Macrini juliodunen*[*sis*] *cubicularii regii Hymnorum libri sex ad Jo*[*annem*] *Bellaium S. R. E. cardinalem amplissimum*, [1537/8], p. 160-162.

V

Jacques Colin avait en effet composé quelques poésies latines qui parurent en 1536 dans le recueil des œuvres de son ami Théocrène [1]. Le titre des pièces lui attribue trois

1. Benoît Tagliacarne, qui latinisa son nom en Theocrenus (d'où Théocrène), était né à Sarzana en Ligurie, vers 1480. Il embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Protégé des Frégose, il les suivit en France après la prise de Gênes en 1522. Il fut choisi, en 1524, comme précepteur des Enfants de France, le Dauphin François et Henri, duc d'Orléans, qu'il suivit en Espagne lors de leur captivité (1526-1530). On trouve mention de ses services dans « l'Estat » de Pierre Rousseau, « commis à tenir le compte et faire les paiemens » des dépenses de la maison des Enfants de France à cette occasion : « Théocrène, maistre d'escolle qui a douze cens livres tournois de gaiges par an, pour lesdicts deux ans (1528-1529) deux mil quatre cens livres tournoys, sur quoy luy a esté payé par le Trésorier de l'Espargne quatre cens livres tournois, cy le reste montant IIM livres tournois. » B. N., fr. 3010, f. 123. On a de Théocrène deux lettres qu'il adressa à François Ier et à Montmorency en compagnie de René de Cossé et de Mmes Madeleine et Charlotte de Boisy, de Villalpande en Castille, le 17 mars [1529 ?]. (B. N., fr. 20508, f. 12 ; 3010, f. 92, publiées par l'abbé Marchand, *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France* (*1507-1563*), p. 534-536, avec la date inexacte du 22 mars), Pour une cause que nous ignorons, il excita, au début de 1530, le mécontement de François Ier, qui écrivait d'Angoulême le 11 mai 1530, à Montmorency, « Vous aurez pieçà entendu la faulte que a faicte Theocrenus, laquelle il vouldroit bien maintenant rabiller, s'il luy estoit possible et pour ceste cause m'a escript par deux ou trois fois me suppliant et me requérant luy vouloir pardonner son erreur et estre content de le remettre avec mes enfans, comme il estoit auparavant, à quoy je ne luy ay jamais faict autre responce. Toutes fois je remectz son affaire à vostre discrétion pour en faire et ordonner ce que verrez et connoistrez estre plus à propos pour mon service et celluy des mesdicts enfans. » (B. N., fr. 3017, f. 4). Cependant nous le retrouvons encore auprès des Enfants de France et en pleine faveur les années suivantes. En juin 1531, il reçoit en don les terres de Grave et de Chateaudouble en Dauphiné pour dix ans ; 500 écus en novembre 1531 ; 1200 écus poùr ses services comme précepteur en août 1532. Le 2 janvier précédent, il avait pris possession de l'abbaye de Fonfroide au diocèse de Narbonne, puis de celle de Nanteuil-en-Vallée, dans le Poitou. Le 17 avril, François Ier écrit à l'évêque d'Auxerre, François de Dinteville, pour le presser d'obtenir les dispenses nécessaires en faveur de Théocrène : « Nonobstant le défaut et imperfection qu'il pourroit avoir en aucun de ses membres » (Théocrène était resté boiteux à la suite d'un coup de pistolet au genou) et nonobstant aussi son ancien mariage (Camuzat, *Meslanges historiques*, f. 84 v°). Théocrène obtint ces dispenses en 1533 ; en 1535, il succéda à René du Bellay comme évêque de Grasse. Il ne jouit pas longtemps de ce dernier bénéfice, car il mourut à Avignon le 18 octobre 1536. On trouvera des renseignements sur Théocrène dans les poésies de Macrin, qui lui a dédié plusieurs pièces et

épigrammes paraphrasées du grec et composées pour lutter avec Théocrène qui traitait les mêmes sujets [1]. Une pièce plus longue, une élégie, est dédiée à Frédéric Frégose, l'archevêque de Salerne, un exilé comme Théocrène et le protecteur de ce dernier. Au total quatre pièces, presque toutes très courtes et en somme bien minces, qui prouvent chez leur auteur assez de facilité, sans plus.

Les poésies françaises ne sont guère plus nombreuses ; mais elles sont plus longues. Une d'elles fut publiée dans l'*Adolescence Clémentine* de Marot; elle a pour titre : *Epistre à une Dame par I. C.* et compte 203 vers de dix syllabes [2]. On y retrouve la phraséologie amoureuse des œuvres analogues de Marot. Le *Livre de plusieurs pièces* reproduit cette Épitre et la fait suivre d'un dialogue entre *Vénus et Cupidon* agréablement tourné [3] et que nous reproduisons pour donner une idée de la manière de Colin :

VÉNUS ET CUPIDON

Vénus faisant à son filz sa complaincte
Luy dist : Garson, voy les maulx que tu fais :
Ta mère suis, et si sens ton attaincte :
Et qui plus m'est insupportable faix,
Contre Pallas n'exerce tes forfaictz.

---

une notice dans le P. Nicéron, *Mémoires*, etc., XXXIII, p. 322-328. L'ouvrage le plus important de Théocrène est son recueil de poésies latines : *Benedicti ‖ Theocreni episco ‖ pi grassensis, regio Fran ‖ cisci liberorum praecepto ‖ ris poemata, quae juve ‖ nis admodum ‖ lusit ‖*. — Pictavii ‖ Ex officina Marnefiorum fratrum, sub Pelicano ‖ An. MDXXXVI. [A la fin : Excudebant fratres ann. MDXXXVI. mense mar. Jo. et Enguilb. Marnefii].

1. Voici les titres des pièces de Jacques Colin : *Platanus arida vite virenti implicita*; — *Mars in molle donarium;* — *Obrutus innumera Latialis arundine miles*..., enfin l'élégie adressée à Frédéric Frégose : *Musa loquitur.*

2. *Epistre de complainte à une qui a laissé son amy*, publiée dans l'*Adolescence Clémentine* de Marot, qui parut en 1535 chez la veuve Roffet ; reproduite dans les *Opuscules d'amour par Héroet, la Borderie et autres divins poètes*, Lyon, de Tournes, 1542, p. 102: *Epistre amoureuse* par I. C., et dans le *Livre de plusieurs pièces, c'est-à-dire faict et recueilly de divers autheurs, comme de Clément Marot et autres*... Lyon, Nicolas Bacquenois, 1548, f. 99 v°-103. Voir G. Guiffrey, *éd. cit.*, III, p. 649-655.

3. *Le livre de plusieurs pièces*, f. 103 v°

— Mère, dit-il, je vous diray la cause
Pourquoy jouer à Minerve je n'ause :
Elle est armée et de lance et d'éscu,
Et son regard si grande paour me cause,
Qu'en le voyant, je suis presque vaincu.

— Ceste raison, mon filz, n'est suffisante,
Car Mars est plus que Pallas furieux
Qui toutesfois ta force expérimente,
Tant que de luy tu es victorieux.

— Mère, dist-il, le vaincre est glorieux,
Plus me seroit s'il faisoit résistence :
Mais de son vueil, sans se mettre en défense,
Sentant mes dards, promptement s'est rendu :
Et vous, ma mère, ainsi comme je pense,
Point ne vouldriez qu'il se fust défendu.

A la suite de cette pièce, on en trouve une autre sans nom d'auteur, mais que l'abbé Goujet n'hésite pas à attribuer à Jacques Colin. Elle est intitulée : *Conformité de l'Amour au Navigaige*[1]. C'est en dix-neuf strophes, de huit vers de dix syllabes chacune, une comparaison en forme, souvent alambiquée et parfois pédantesque, entre les deux objets qu'indique le titre. Une raison qui autorise à croire que nous avons affaire à une œuvre de Colin, c'est qu'elle est imprimée, indépendamment du recueil du *Livre de plusieurs pièces*, à la suite d'une édition de la dispute d'Ajax et d'Ulysse[2], que le *Livre* reproduit purement et simplement[3]. Ajoutons

1. *Le livre de plusieurs pièces*, f. 103 v°-106 v° (voir ci-après à l'appendice, n° VI) ; Abbé Goujet, *Bibliothèque françoise*, XII, 444.

2. *Le Procès d'Ajax et d'Ulysses pour les armes d'Achilles, contenu au treziesme livre de la Métamorphose d'Ovide, translaté en langue françoise par M. Jacques Colin, abbé de Saint-Ambrois. Prémise la description des dictes armes, translatée du grec Homere en françois, et à la fin du procès aulcunes élégantes épistres par le dict M. I. Colin.* A Lyon, par Pierre de Tours, devant Notre-Dame-de-Confort, MDXLVII. Pet. in-8° de 33 feuillets. Figures sur bois. — Cette édition est indiquée par l'abbé Goujet, *loc. cit.* Un exemplaire a passé à la vente Yemeniz en 1867. Voir G. Duplessis, *Essai bibliographique sur les différentes éditions des Œuvres d'Ovide ornées de planches publiées aux XVe et XVIe siècles*, 1889, p. 31.

3. La preuve en est que dans le *Livre* le mot : Fin, se trouve après *La Conformité de l'Amour au Navigaige.* Cela indique qu'après cette pièce, on passait aux œuvres d'un autre auteur.

que le poète, pour enrichir son vocabulaire et se familiariser avec les termes maritimes, avait pu utiliser les connaissances de l'ancien contrôleur général de la marine du Levant. Nous ne voyons pas à quel auteur de l'entourage de Marot on pourrait prêter cette petite pièce plus naturellement qu'à Jacques Colin. Et nous nous rangeons à l'avis de l'abbé Goujet.

Cependant nous ne saurions souscrire au jugement que cet excellent érudit porte sur l'œuvre poétique de l'abbé de Saint-Ambroise. « Colin, déclare-t-il avec une pudeur prompte aux mesures radicales, fit sagement de supprimer toutes ces pièces et il aurait encore mieux fait de ne les avoir point composées[1]. » Voilà qui est peut-être excessif. Sans doute nous n'estimons pas que les quelques vers que Colin a composés justifient la réputation de poète que lui ont faite certains contemporains, tant s'en faut. Colin lui-même n'y attachait pas une bien grande importance, puisqu'il ne les a jamais recueillis à part. Mais enfin ils valent autant que bien d'autres de cette époque : Marot en a commis, et en quantité, de beaucoup plus mauvais. Ils prouvent que le lecteur du Roi pouvait, je ne dis pas l'emporter, mais tout au moins, se mesurer sans trop de désavantage avec les écrivains qu'il protégeait. Il eût été capable, s'il l'eût voulu, de faire avec sa plume œuvre qui vaille, tout comme un autre. Il préféra rester un auteur d'anthologie, un amateur distingué, et le détachement avec lequel il considéra toujours ses œuvres littéraires ajoute comme une élégance au rôle qu'il joua de Mécène éclairé et actif.

VI

On peut apprécier ce rôle tout d'abord dans les rapports que Jacques Colin entretint avec les savants qui furent les premiers lecteurs royaux. On sait que l'institution de ce

1. Abbé Goujet, *Bibliothèque françoise*, XI, p. 403.

qu'on appelle assez improprement le Collège de France date de la fin de 1529 ou du printemps de 1530[1]. On sait aussi que l'instigateur principal et pour mieux dire le véritable créateur en fut Guillaume Budé. Mais Budé n'aurait peut-être pas réussi sans le concours d'autres personnages qui, comme lui, exerçaient une grande action sur le Roi, et dont l'influence s'ajouta à la sienne. Jacques Colin fut de ce nombre. Il était aux côtés de François Ier lorsque fut décidée l'affectation de certains crédits spéciaux à des lecteurs de langues latine, grecque et hébraïque. Et ce n'était pas la première fois qu'il s'associait à Budé en vue d'une œuvre commune. Une lettre sans date nous montre le lecteur du Roi et le grand humaniste agissant de concert et avec la plus profonde sympathie dans une affaire que nous n'avons pu déterminer avec exactitude et qui du reste ne paraît pas avoir réussi[2]. La même collaboration, à n'en pas douter, dut se produire, lorsqu'il s'agit de réaliser, encore faiblement, un des rêves les plus chers des humanistes.

Il est possible que Colin ait eu aussi une part dans le

1. Voir sur ce point A. Lefranc, *Histoire du Collège de France depuis les origines jusqu'à la fin du premier empire*, notamment chapitre III. — M. Lefranc dit (p. 109) : « Les lecteurs ont commencé à enseigner dans le mois de mars 1530... » Je me demande s'il ne faudrait pas avancer cette date et faire remonter l'institution au début de l'année scolaire 1529-1530, c'est-à-dire au mois d'octobre ou novembre 1529. Si l'on examine en effet les ordonnances de payement, on peut remarquer que les premières attribuent à Danès, Toussaint, Vatable et Guidacérius 200 écus chacun, à Finé, puis à Canossa, 150, et cela pour l'année scolaire (1er novembre au 31 octobre suivant). Ainsi l'ordonnance du 4 juillet 1532 est relative à l'année scolaire 1530-1531 ; celle du 9 novembre 1532 à l'année scolaire 1531-1532. La première ordonnance signée le 27 mars 1531, indiquant les mêmes sommes que celles que nous venons de mentionner, nous paraît donc valoir pour l'année scolaire 1529-1530, et si nous considérons le soin avec lequel les trésoriers de François Ier relevaient le nombre de mois et de jours pendant lesquels les professeurs et les ambassadeurs restaient en fonctions pour évaluer les dépenses, nous hésitons à croire qu'ils aient attribué aux lecteurs royaux une année de traitement pour six mois seulement de service. Si l'on admet donc la date d'octobre ou novembre 1529, on sera encore plus frappé de l'action immédiate exercée par les *Commentaires* de Budé dont l'épilogue est daté du mois d'août précédent.

2. *Budæi Opera Varia*, p. 400-401. Voir aussi, à l'appendice, n° VIII, la dédicace de Pierre Gilles.

choix des premiers lecteurs, bien que là encore ce soit plutôt Budé qui ait joué le rôle prépondérant. Le restaurateur des études grecques en France était tout tout particulièrement indiqué pour désigner au Roi les lecteurs de grec, Danès, Toussaint, plus tard Strazel. Peut-être Colin contribua-t-il davantage à faire nommer les lecteurs d'hébreu, de latin ou de mathématique, Vatable, Guidacérius, Canossa, Latomus, Oronce Finé. En l'absence de documents précis, nous en sommes réduits sur ce point aux conjectures. Ce qui est sûr, c'est qu'en sa qualité de lecteur ordinaire et d'aumônier du Roi, il exerça sur les premiers lecteurs royaux une sorte de haute direction et de surveillance dont la lettre que lui adressa en mars 1534 Pierre Danès nous permet de nous faire une idée. M. Abel Lefranc dans son *Histoire du Collège de France* a résumé cette lettre et exposé l'affaire à laquelle elle se rapporte [1]. Danès, possédé du désir de voir l'Italie, avait vainement depuis trois ans demandé un congé et un suppléant dont le choix revenait à Budé. L'opposition de Colin l'empêcha pendant trois ans de satisfaire ce désir. C'est seulement dans le courant de 1534 qu'il put gagner Venise et se rendre auprès de Georges de Selve, évêque de Lavaur, le « patron » par lequel il avait remplacé Colin [2]. « Si l'on en juge par cet exemple, conclut M. Lefranc, et d'une manière générale par l'assiduité rigoureuse exigée des professeurs, Colin paraît avoir exercé sur ces derniers un contrôle et une surveillance vraiment sévères [3]». Mais ailleurs le même auteur, « tout en trouvant un peu excessive l'opposition manifestée» par le lecteur du Roi à la demande de Danès, ne peut s'empêcher de reconnaître « qu'elle partait d'un sentiment fort

1. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 150-152 Nous reproduisons à l'appendice, n° VII, la lettre de Danès, d'après le recueil des *Epistolæ clarorum virorum*, Venise, 1558.

2. Il y était au mois de septembre, car nous lisons dans une lettre que George de Selve adressait à Bembo, de Venise, le 4 des ides de Septembre 1534 (10 septembre): « Danesius, cui ego ex tuis litteris salutem dixi, in magni beneficii loco habuit memoriam sibi tuam meque rogavit ut tibi vicissim suo nomine salutem plurimam ascriberem. » *Epistolae clarorum virorum*, f. 83 v°.

3. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 348.

honorable et que sa sollicitude pour les intérêts de l'institution récente apparaît évidente dans cette affaire[1]. »

Il est encore un point sur lequel nous pouvons, je crois, saisir l'action de Jacques Colin : c'est sur le payement des traitements alloués aux premiers lecteurs royaux. Ces traitements furent très irrégulièrement soldés durant les premières années, et les comptes conservés pour cette époque nous prouvent que si François Ier manifesta plusieurs fois la volonté de payer ses lecteurs, cette volonté ne fut pas toujours suivie d'effet. Le premier rôle de payement en faveur de Danès, Toussaint, Vatable, Guidacérius et Oronce Finé fut signé par le Roi le 27 mars 1530/1[2] : 200 écus d'or soleil étaient attribués aux quatre premiers, 150 seulement au dernier. Cela représentait le traitement de la première année scolaire pendant laquelle les lecteurs avaient été en fonctions. Le 4 juillet 1532, François Ier signe un rôle par lequel on attribue aux lecteurs de langue grecque, hébraïque et de sciences mathématiques 2.310 livres tournois, soit à Danès, Toussaint, Guidacérius et Vatable 200 écus, à Canossa et à Finé 150, traitement de l'année scolaire finie au 31 octobre 1531[3]. Nous ignorons à quelle date exactement furent payées ces sommes, mais elles le furent certainement, car en 1535, lorsqu'on solda l'arriéré des traitements dûs aux lecteurs royaux, on ne remonta qu'à l'année scolaire 1531-1532. Le rôle des traitements pour cette dernière année scolaire fut signé par le Roi le 9 novembre 1532[4] : les émoluments sont les mêmes que dans le rôle du 4 juillet. Ils furent payés le 20 mai 1533, mais à moitié seulement, car on resta redevable de 210 livres à Danès, Toussaint, Vatable et Guidacérius, de 157 livres 10 sous à Canossa, de 77 livres 10 sous à Finé : ce n'est qu'en février 1535 que ces dernières sommes

1. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 152.
2. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 394, appendice V.
3. B. N., fr. 2997, f. 16-17, et Lefranc, *op. cit.*, p. 396-397, appendice VIII, d'après la liste (sans date) des *Acquits sur l'Épargne*.
4. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 394-395, appendice VI.

leur furent données (sauf à Oronce Finé). C'est à la même date qu'on paya le traitement de l'année 1532-1533 à Danès, Toussaint, Vatable, Guidacérius et Canossa : le rôle avait pourtant été signé près d'un an auparavant le 18 mai 1535 [1]. Enfin les traitements de l'année scolaire 1533-1534, ordonnancés par les rôles signés le 5 février 1534/5, leur furent payés comptant, comme en font foi les quittances données au nom de Canossa le 24 mars suivant, et aux noms de Toussaint, Danès, Vatable et Guidacérius le 28 du même mois : chacun d'eux reçut 200 écus d'or soleil [2]. Cette fois les lecteurs n'eurent pas à souffrir d'un trop long retard. Malheureusement il n'en fut pas de même pour les années suivantes. Si Canossa et Finé furent l'objet de mandements spéciaux qui leur assurèrent tout ou partie de leur traitement [3], les autres lecteurs royaux furent moins favorisés. Strazel eut beau suspendre ses cours, Toussaint et Vatable firent en vain appel à l'intervention des frères du Bellay [4]. C'est seulement à la fin de 1538 que le Roi signa le mandement par lequel on devait payer à Vatable, Guidacérius, Toussaint et Latomus leurs gages depuis le 1er novembre 1534 jusqu'au 31 décembre 1538. Strazel était payé pour les années 1537 et 1538 ; Canossa et Finé pour l'année 1538 seulement [5]. On voit donc qu'il y eut dans le payement des lecteurs royaux une interruption presque complète d'environ trois années. La cause de cette suspension fut sans doute la reprise des hostilités avec l'Empereur ; mais nous croyons que l'éloignement de Jacques Colin et sa disgrâce n'y furent pas non plus étrangers. Dans les premiers mois de 1536 notamment, alors que la guerre n'est pas encore déclarée, les

1. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 397-398, appendice X.
2. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 398-400, appendices XI, XII, XIII.
3. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 400-401, appendices XIV et XV (pour Canossa).
4. Voir leur lettre à Jean du Bellay (4 des ides de mai, c'est-à-dire 12 mai 1536), dans A. Lefranc, *op. cit.*, p. 405-406, appendice XXI.
5. Archives nationales, J 962 [14] 36 (sans date, mais de décembre 1538). Voir A. Lefranc, *op. cit.*, p. 401-403, appendice XVI. La date du 25 avril 1538, donnée d'après Laborde, est manifestement inexacte, puisque le texte parle de « ce présent mois de décembre ».

lecteurs sont dans le plus complet dénuement : Strazel s'en va en Allemagne ; ceux qui restent cherchent des protecteurs nouveaux qui les fassent payer. Jamais l'institution encore rudimentaire et fragile de François 1er ne fut plus sérieusement menacée de s'évanouir, qu'à cette époque de désorganisation et de désarroi. Et cette époque, il faut le remarquer, est précisément celle où Jacques Colin abandonne, par suite de sa dernière mission en Gueldre d'abord, de sa disgrâce ensuite, la direction du Collège de France.

VII

Le cercle des amis et des clients de Jacques Colin n'était pas restreint au seul groupe des lecteurs royaux. Nous avons eu déjà l'occasion de voir combien étroits étaient ses rapports avec Guillaume Budé et avec Germain Brice. Il était aussi très lié avec les frères du Bellay, avec Jean, l'évêque de Paris, et René son vicaire, puis évêque de Grasse, pour lesquels il s'entremit à la fin de 1533, lorsqu'un différend de jurisdiction les mit en conflit avec le Parlement[1] ; avec Guillaume, auquel il servit à plusieurs reprises de bailleur de fonds[2]. Son amitié avec Théocrène remontait peut-être à l'époque où celui-ci, forcé de quitter Gènes avec ses protecteurs Frédéric et Octavien Frégose, s'était réfugié en France[3] ; et certainement ses fonctions de secrétaire et de lecteur du Roi avaient aussi contribué à le rapprocher du précepteur des Enfants de

1. Voir les lettres de Jacques Colin à Jean du Bellay, 11 et 26 décembre [1533] ; à M. de Saint-Main [René du Bellay], 26 décembre, B. N., Dupuy 263, f. 107, 111, 109. — Sur l'affaire à laquelle nous faisons allusion, voir V.-L. Bourrilly et N. Weiss, *Jean du Bellay, les Protestants et la Sorbonne (1529-1535)*, dans le *Bulletin du Protestantisme français*, 1903, t. XL, p. 217 sqq.

2. Jacques Colin à Jean du Bellay, Paris, 22 décembre 1535, B. N., Dupuy 263, f. 112.

3. Il est curieux de noter que Théocrène, comme Jacques Colin, fut intéressé à la liquidation de la succession du connétable de Bourbon. Il fut chargé d'administrer les château, terre et seigneurie de Leothoing. *Catalogue des Actes de François*, n° 26451.

France. Lorsque Théocrène, en 1530, revint d'Espagne où il avait suivi ses élèves en captivité, il fut très avant, comme Colin, dans la faveur de François Ier, et il obtint en 1535 l'évêché de Grasse, que résignait René du Bellay. Les deux amis rivalisaient volontiers en vers sur les mêmes sujets et c'est, nous l'avons vu, dans le recueil des poèmes de Théocrène que furent insérées les quelques poésies latines de Jacques Colin qui nous ont été conservées.

Les relations de Colin avec Clément Marot tenaient à la fois de l'amitié et de la protection. Nous avons cité le dixain dont Marot avait fait suivre la préface que Colin avait placée en tête de la traduction de Thucydide par Claude Seyssel. L'intimité du poète et du lecteur du Roi était déjà profonde à ce moment : elle ne fit que s'accroître dans les années qui suivirent, jusque vers 1535. C'est dans cet intervalle que furent composées les pièces dans lesquelles on trouve des vers où l'on a voulu voir, non sans apparence de raison, des allusions à Jacques Colin : l'*Enfer*, l'*Églogue au Roy soubs les noms de Pan et Robin*, la *Complainte sur la mort de madame Loyse de Savoye, mère du Roy, en forme d'Églogue* [1]. Il est fort probable que c'est grâce à l'intervention de ce dernier que Marot put obtenir le don qu'il réclamait à François Ier pour avoir été « desrobé » par son valet gascon [2]. Nous avons déjà parlé des ressemblances que présentent la traduction faite par Marot des deux premiers livres des *Métamorphoses* et celle de l'abbé de Saint-Ambroise. Il est à présumer que la connaissance du latin que possédait ce dernier fut d'un grand secours au poète, qui, de son propre aveu, ignorait à peu près la langue d'Ovide [3]. Ajoutons enfin que l'une des pièces les plus considérables de Colin, l'*Épitre amoureuse à une dame*, parut dans l'*Adolescence Clémentine* de Marot, comme ses vers latins avaient paru sous la couverture de Théocrène.

---

1. Voir l'édition de G. Guiffrey, II, p. 181, n. 2; 287; édition Jannet, II, p. 260-268.
2. Voir l'édition G. Guiffrey, III, p. 192.
3. Voir *suprà* p. 48, n. 2, et Guiffrey, II, p. 300, n. 1.

Mais, après 1535, un changement complet paraît s'être produit dans les sentiments de Marot. Après l'affaire des Placards, il fut obligé de s'enfuir à Nérac, puis en Italie, et, pour rentrer en France, de faire amende honorable [1].

Il revint aigri contre ses anciens protecteurs auxquels il reprochait de l'abandonner et c'est le sens de certaines allusions qui semblent bien viser l'ancien lecteur du Roi.

> Touche là : je suis en esmoy
> Des froidz amys que j'ay en France;
> Mais je trouve que c'est outrance
> Que l'un a trop et l'autre rien... [2].

et plus loin :

> Il a prins l'Évangile en vain,
> Le punais et s'en est faict riche,
> Et puis s'efforce mettre en friche
> La vigne et ses petits bourgeons... [3]

et encore :

> Il tranche du bigot et nyce
> Ce punais lecteur Bustarin... [4]

Sa qualité de lecteur du Roi et la faveur dont il jouissait autour de son maître valurent à Jacques Colin les hommages de nombreux écrivains qui lui adressèrent leurs vers ou leurs livres dans l'espoir d'obtenir plus facilement par cet intermédiaire quelque don ou quelque pension royale. Naturellement très peu de ces écrivains lui restèrent fidèles dans la mauvaise fortune : Duchâtel hérita à la fois de ses fonctions et de sa clientèle. C'est ainsi que les premiers recueils de Salmon Macrin contiennent plusieurs pièces dédiées à Jacques

---

1. Sur l'affaire des Placards et les tribulations de Marot, voir V.-L. Bourrilly et N. Weiss, article cité du *Bulletin du Protestantisme*, 1904, t. XLI, p. 97 sqq., et plus particulièrement p. 125, note.
2. Jannet, II, p. 223.
3. Guiffrey, III, p. 375.
4. Guiffrey, III, p. 480.

Colin [1]. Le poète associe le nom de l'abbé de Saint-Ambroise à ceux de Guillaume Budé, des frères du Bellay :

> Budaeus hic et Langiadæ duo
> Necnon Theocreni ora sonantia et
> Colinus antistes cohortis
> Pieriæ rigidusque censor. [2]

Il le célèbre, en même temps que Théocrène, en termes d'une exagération aussi fâcheuse pour son goût que pour son désintéressement :

> Colini et Theocrene, litterarum
> Exundantia et incitata semper
> Duo flumina litteratiorum,
> Quondam dulciculi mei sodales
> Et nunc plausibiles mihi patroni... [3]

Mais à partir de 1537, il devient à peu près muet sur son compte. Si on trouve dans le recueil des *Hymnes*, paru en 1538, encore une pièce adressée : *ad Jacobum Colinum antistitem ambrosianum*, au sujet de sa convalescence, c'est qu'elle datait sans doute d'une époque où Colin était encore en faveur [4]. Du reste, c'est la dernière où Macrin se soit occupé de l'ancien lecteur du Roi ; désormais ses éloges vont au nouveau, à Pierre Duchâtel. On constate une exagération analogue, sinon la même évolution, dans les *Epigrammes* de Voulté, un poète encore plus médiocre que Macrin [5].

Il y a plus de vérité, parce qu'elles ont trait plutôt à l'influence de Colin qu'à ses mérites poétiques, dans les dédicaces que lui offrirent Jean Gunther d'Andernach de sa traduc-

1. *Salmonii Macrini juliodunensis Carminum libri quatuor*... Paris, Simon de Colines, 1530, p. 53 (au sujet du départ des Enfants de France pour l'Espagne).
2. *Salmonii Macrini Lyricorum libri duo*, 1531.
3. *Ibid.*
4. Voir *suprà*, p. 54, n. 1.
5. *Joannis Vulteii remensis epigrammatum libri III, ejusdem Xenia.* Lugduni, sub scuto basiliensi, apud Michælem Parmenterium, MDXXXVII, p. 9, 109-110.

tion du *Thériaque* de Galien, en 1531 [1], et Pierre Gilles d'Albi de son ouvrage tiré de l'*Histoire* d'Élien en 1533 [2]. Ce n'est assurément pas le moindre titre d'honneur de Jacques Colin que d'avoir reconnu les mérites de celui qu'on a appelé « le père de la zoologie française » et d'en avoir patronné les études. On sait aussi qu'il favorisa les débuts de Jacques Amyot, qu'il choisit comme précepteur de ses neveux et dont il commença ainsi la fortune [3].

Enfin, pour être complet, il convient d'ajouter aux noms de tous ceux que nous venons de citer celui d'un Italien qui ne trouva pas de meilleur moyen pour se faire écouter de François Ier que d'utiliser l'influence de son lecteur, Francesco Modesti [4]. Plusieurs fois il lui écrivit pour lui exposer sa

---

1. *Claudii Galeni Pergameni de Theriaca ad Pisonem liber, Joanne Guinterio interprete*. Parisiis, apud Simonem Colineum, 1531. — Reverendo in Cristo Patri ac D. Jacobo Colino, abbati Sancti Ambrosii apud Bituricenses, Joannes Guinterius Andernacus S. « Hanc operam nostram tuo, R. P., nomini consecrare visum est. Primum ob egregia tua in me officia. Deinde quod studiosorum hominum maximus sis et amator et patronus. Id enim sedulo cogitas, id perpendis animo, quomodo videlicet literas possis erigere, earumque cultores Principi tuo omnium clarissimo commendare. Hoc nimirum eximiae cujusdam eruditionis virtutisque est argumentum. Hoc veram animi nobilitatem indicat. Ob quam te obsecro, perge sicut alias literas etiam medicinam quae tibi nunc supplex implorat opem fovere et ab injuria vindicare. Ac debebunt tibi non modo ejus disciplinae studiosi, verum ex aequo omnes quibus sua salus chara est. Sin autem onus tibi soli grave molestumque videbitur, συμφράδμονες aderunt eximius ille præsul Baionensis [Jean du Bellay, évêque de Bayonne] ejusque frater Gulielmus Langaeus, viri tum literis, tum humanitate, tum prudentia spectatissimi quibus tribuli quodam amicitiae vinculo conjunctus es. Interea laborem hunc nostrum, quem ob communem fructum suscepimus ne contemne... »

2. *Ex Æliani historia per Petrum Gyllium latini facti, itemque ex Porphyrio, Heliodoro, Oppiano, tum eodem Gyllio luculentis accessionibus aucti libri XVI De vi et natura animalium. Ejusdem Gyllii liber unus de gallicis et latinis nominibus piscium.* Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1533, in-4°. Voir la dédicace à l'appendice, n° VIII. — Sur Pierre Gilles, voir l'étude de M. É.-T. Hamy, *Le père de la zoologie française, Pierre Gilles d'Albi*, Toulouse, 1900, in-8°, et Ernest Jovy, *Pierre Herbert et ses travaux inédits sur l'anthologie de Planude*, 1899, p. 223-257.

3. Voir *Histoire Ecclésiastique*, éd. Baum et Cunitz, I, p. 30 ; J. Lebœuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, éd. 1855, II, p. 163 ; A. de Blignières, *Essai sur Amyot*, p. 65.

4. Franciscus Modestus à Jacques Colin, Rome, 17 juillet 1534, B. N., Dupuy 699, f. 14 ; dans une lettre du même adressée à Jean du Bellay, il déclare avoir aussi écrit à Jacques Colin. (Rome, 12 mai 1534, B. N., Dupuy

requête, son désir de voir le Roi intervenir en sa faveur auprès du Pape, et il lui envoya des vers qu'il le priait de montrer à son maître pour le bien disposer à son égard. L'écho du crédit de Colin mettait en mouvement les poètes faméliques jusque dans Rome ! Mais au moment où Modesti faisait ainsi appel à Jacques Colin, celui-ci était déjà repris par la vie active de diplomate errant, qui à plusieurs reprises et pour plusieurs mois l'éloigna de la Cour : nous voulons parler des missions que François Ier, entre 1533 et 1536, le chargea de remplir auprès du duc de Gueldre.

699, f. 12-13. Modesti parle de la mort du cardinal de Grammont, qui est survenue le 26 mars 1534, et non le 7 juin comme on l'a supposé quelquefois. Sur ce Modesti, voir A. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, p. 44.

CHAPITRE III

Les missions en Gueldre. — Les dernières années

I. François Ier et le duc de Gueldre. — II. La première mission de Jacques Colin. — III. Le traité du 14 octobre 1534. — IV. Le duc de Gueldre contre les Impériaux. — V. Les dernières années.

I.

Depuis l'avènement de François Ier, Charles d'Egmont, duc de Gueldre, avait été constamment l'allié de la France. A la tête d'une bande de 6.000 hommes, il avait participé à la bataille de Marignan. Rentré dans ses états, il entama, contre la Hollande, Utrecht et les autres possessions de Charles-Quint aux Pays-Bas, une lutte qui dura, sauf quelques brèves interruptions, jusqu'en 1528. Différentes trêves furent aussitôt violées que signées. La fortune du duc passa par des vicissitudes analogues à celles que subissait la fortune de François Ier. Dans le jeu de la politique française, le duc de Gueldre tenait contre l'Empereur le même rôle que le roi d'Écosse contre l'Angleterre, le roi de Hongrie contre Ferdinand et la maison d'Autriche en Allemagne. Il occupait les Impériaux du côté des Pays-Bas, lorsque l'effort essentiel portait sur l'Italie, ou, en cas d'offensive heureuse contre la France, il pouvait, par une brusque diversion, dégager notre frontière

du Nord menacée et intercepter les communications entre les Pays-Bas et l'Allemagne.

A partir de 1525, les affaires du duc de Gueldre prirent une tournure en général défavorable. Au mépris des stipulations de Madrid, François Ier sut le jeter contre la régente des Pays-Bas, et, au début de 1528, Charles opéra quelques coups de main assez heureux contre La Haye, qui fut mise à sac. Mais il ne put en retirer aucun bénéfice. Pour conserver l'appui de l'Angleterre, le roi de France fut obligé d'adhérer à la trêve du 15 juin 1528 et de souscrire aux conditions que Marguerite, la régente des Pays-Bas, et Wolsey avaient élaborées : le duc de Gueldre n'était admis au bénéfice de la trêve que s'il faisait à bref délai sa soumission et restituait ce dont il s'était emparé [1]. Ainsi abandonné, il dut signer le traité de Gorkum (3 octobre 1528) : il reconnaissait la suzeraineté de l'Empereur sur Utrecht et l'Over-Yssel, ainsi que sur la Gueldre et ses dépendances ; il renonçait à toute alliance préjudiciable à Charles-Quint, lui promettait fidélité et assistance. Il pourrait transmettre à ses enfants et à ses successeurs légitimes ses possessions ; à défaut d'héritiers légitimes, celles-ci passeraient à l'Empereur. Ce traité affirmait donc l'entière vassalité du duc de Gueldre vis-à-vis de Charles-Quint [2]. François Ier ne put qu'accepter un état de choses dont il était en partie responsable : il le reconnut formellement au traité de Cambrai en même temps qu'il s'engageait, de son côté, à ne plus se mêler des affaires d'Allemagne.

Ni le roi de France ni le duc de Gueldre ne devaient tenir leurs engagements. D'une part, François Ier eut bientôt l'occasion de reprendre en Allemagne sa politique anti-autrichienne,

---

1. Pour les difficultés que la question du duc de Gueldre suscita lors de la discussion de la trêve du 15 juin, voir la *Correspondance de Jean du Bellay* (éd. V.-L. Bourrilly et P. de Vaissière), I, p. 259-260, 272-275, 282 et la note, 284-285, 297-268.

2. Voir A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, IV, p. 193-200, et *Pontani Historiae Gelricæ libri XIV*, p. 758-759. — Le duc de Gueldre envoya peu après Martin Van Rossem à François Ier pour lui expliquer les motifs de son accord avec l'Empereur. Voir sa lettre datée d'Arnehm, 17 novembre [1528], B. N., Dupuy 468, f. 45-48.

et naturellement il comptait sur le concours du duc de Gueldre. D'autre part, celui-ci ne pouvait demeurer sous le coup du traité de Gorkum. Le repos pesait à son esprit brouillon et inquiet, et il n'avait pas besoin des encouragements de son ancien allié pour reprendre ses intrigues et recommencer ses coups de main. Son ancienne adversaire, Marguerite de Savoie, était morte le 1er décembre 1530. Mais celle qui l'avait remplacée, Marie de Hongrie, ne manquait ni d'habileté ni d'énergie ; de plus l'Empereur, venant d'Italie et d'Allemagne, séjourna dans les Flandres jusqu'en janvier 1532. Tant que Charles-Quint fut à proximité, le duc se garda de manifester ouvertement son hostilité[1]. Mais dès que l'Empereur eut repassé par l'Allemagne pour de là rentrer en Espagne, l'agitation et les difficultés recommencèrent.

Les circonstances étaient favorables. Tout le nord de l'Allemagne, du Rhin à la Baltique, était bouleversé par la lutte engagée entre Christian II, roi de Danemark et beau-frère de Charles-Quint, le « Néron du Nord », et son oncle et compétiteur Frédéric de Holstein. Le concours que le premier avait trouvé en Hollande ne l'empêcha pas de tomber aux mains de ses adversaires et souleva l'hostilité des villes hanséatiques. Lorsque Frédéric de Holstein mourut (10 avril 1533), la guerre dynastique se compliqua d'une guerre civile et religieuse, presque d'une guerre sociale, la démocratie des villes de la Hanse, comme Lübeck, ne voulant pas subir les conditions de l'aristocratie danoise qui soutenait Christian de Holstein. Ajoutez qu'au même moment l'anabaptisme avait triomphé à Münster et provoquait des troubles dans toute la Westphalie, jusqu'au Zuyderzée. C'était plus qu'il n'en fallait pour réveiller l'ardeur combative du duc de Gueldre, et Marie de Hongrie le voyait déjà attisant l'incendie qui paraissait devoir dévorer toute l'Allemagne du Nord.

1. Cependant on l'accuse de favoriser, vers le milieu de 1531, les troubles qui se produisaient dans la Frise orientale. Voir O. Winckelmann, *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*, II, p 51.

Les relations avec la France, quoique plus espacées qu'auparavant, n'avaient pas entièrement cessé depuis la paix de Cambrai. Les Comptes de l'Épargne nous ont conservé les noms de quelques-uns des envoyés du duc et la trace des bons rapports que François I[er] entretenait avec Charles d'Egmont, comme du reste avec le roi de Danemark, Frédéric de Holstein, et d'une manière plus générale avec tous ceux qui dans le nord pouvaient lui être utiles contre Charles-Quint [1]. Au printemps de 1533, Nicolas Rustici, dit le capitaine Bossut, est dépêché en Danemark et auprès des princes d'Allemagne, pour une tournée qui dure plusieurs mois [2]. En même temps Jacques Colin est chargé d'aller conférer avec le duc de Gueldre. Il semble qu'il y ait un lien plus que chronologique entre les deux missions.

II

L'envoi de Jacques Colin répond au voyage qu'un agent du duc de Gueldre, Van der Impel, venait d'effectuer en France et pour lequel il lui fut alloué le 23 avril 1533 la somme de 400 livres tournois [3]. L'abbé de Saint-Ambroise dut partir, si les comptes sont exacts, le 26 avril de Montargis. Son voyage dura six mois et quatre jours [4]. Il fut donc de retour en France

---

1. François I[er] fait donner, le 28 juin 1532, 210 livres tournois à Pierre Suavenius, secrétaire du roi de Danemark, pour le dédommager des frais de son voyage ; — le 5 septembre suivant, 43.651 livres, 17 sous 6 deniers, au même Suavenius et à « Georges Bongne », autre secrétaire du roi de Danemark ; — le 14 novembre de la même année, 200 écus à Guillaume « Vandrinpell » [Van der Impel], gentilhomme du pays de Gueldre, pour voyages secrets faits au service du Roi. B.N., fr. 15628, n[os] 172, 272 ; Arch. Nat., Acquits sur l'Épargne, J 960 [5], 25.

2. Voir différentes ordonnances de payement relatives à cette mission : B. N., fr. 15628, n° 574 (20 mars 1533) ; 15629, n[os] 677 (20 juillet 1533), 659 (29 novembre 1533), 574 (7 janvier 1534). — Antérieurement à ce voyage, le capitaine Bossut en avait fait un autre dans le même pays. Voir B. N., fr. 15628, n° 486 (5 mars 1533), et Arch Nat., J 960[5], 26 (18 février).

3. B. N., fr. 15629, n° 802, et Arch. Nat., J 960[5], 66[vo].

4. Ordre (sans date) de payer « à M[e] Jacques Colin, abbé de Sainct Ambrois, partant de Montargis le XXVI[e] d'avril V[c]XXXIII allant au pays de

le 26 octobre. Malheureusement nous ne savons rien de plus. Les instructions qu'emportait Jacques Colin ne nous ont pas été conservées et nous n'avons absolument aucun renseignement sur les négociations qu'il poursuivit avec le duc.

Il est toutefois permis de supposer que la politique de François Ier en Gueldre était conforme à celle qu'il essayait de faire triompher en Allemagne, au même moment. Il fallait paralyser l'action de l'Empereur, l'immobiliser et le vaincre sans guerre, en groupant autour de la France en un solide faisceau d'alliances tous ceux qui avaient contre l'Empereur des griefs à faire valoir ou des ambitions à satisfaire. Le Roi était sûr de l'Angleterre; il se flattait de gagner le Pape à l'entrevue de Marseille; en Allemagne, il avait aplani les différends avec les princes et préparait une action commune qui priverait Ferdinand de son titre de Roi des Romains et substituerait à l'influence autrichienne celle de la France. Il est probable que la double mission de Rustici en Danemark et de Colin en Gueldre tendait à un but analogue : apaiser les divisions, réduire l'opposition entre les Danois, les villes et le duc de Gueldre, former une grande confédération du Nord qui serait un appoint formidable à la ligue de Saalfeld dont il était déjà le protecteur. Sous des allures pacifiques, il préparait la soustraction de l'Empire tout entier à la domination de la maison d'Autriche.

Cette vaste combinaison sembla près d'aboutir lorsqu'au printemps de 1534, l'habileté de Guillaume du Bellay disloqua la Ligue de Souabe, le meilleur instrument de la politique autrichienne entre Rhin et Danube, et que l'impétuosité du landgrave de Hesse remit Ulrich de Wurtemberg en possession de son duché. Mais les événements déjouèrent les

---

Gueldres, pour son voiaige, à prendre sur les deniers de l'Espargne que le Roy a ordonnez estre portez pour distribuer autour de sa personne, VIc livres tournois ». Et du 11 décembre 1533, ordre de payer « à l'abbé de Sainct-Ambroys pour son voyage de Gueldres où il a vacqué six mois quatre jours, à dix livres par jour, la somme de mille deux cens quarante livres tournois, défalqué la somme de six cens livres qu'il a receue sur ledict voyage. » Arch. Nat., J 960[5], 64, et J 960[5], 34 ; B. N., fr. 15629, n° 347.

calculs. La condamnation définitive de Henry VIII en cour de Rome (23 mars 1534) affaiblit l'alliance anglaise, et le roi d'Angleterre adopta une politique indépendante de celle de la France, quelquefois même hostile, notamment en Danemark et dans l'Allemagne du Nord. Clément VII mourut le 25 septembre 1534, et son successeur, Paul III, conserva une stricte neutralité. En Allemagne même, la guerre de Wurtemberg tournait court. Philippe de Hesse, mécontent de l'attitude équivoque des ducs de Bavière, redoutant aussi l'extension du mouvement anabaptiste de Munster à Lubeck, se hâta de traiter à Cadan : le Wurtemberg revenait à Ulrich, mais Ferdinand gardait son titre de Roi des Romains et bientôt ce fut entre les princes catholiques et protestants une sorte d'émulation à qui manifesterait le plus clairement son loyalisme à l'égard des princes autrichiens. Il faut dire que l'Empereur s'entendait à merveille à provoquer ces bonnes dispositions et à en tirer parti. Tandis qu'il envoyait le comte de Nassau à François I[er] et amusait ce dernier par des propositions qui avaient pour but principal de compromettre le Roi de France aux yeux de ses alliés, il se montrait conciliant à l'égard des protestants en Allemagne, flattait les espérances des ducs de Bavière sans mécontenter Ulrich de Wurtemberg ni le landgrave de Hesse et, dans une tournée que l'archevêque de Lund fit en juillet dans les pays rhénans, sondait les intentions des petits princes et préparait les voies à une Ligue qui aurait solidement relié l'Empire d'Allemagne aux domaines héréditaires des Pays-Bas[1].

François I[er] ne se laissa pas déconcerter pas ces contretemps et par ces contreligues. Il renoua les fils brisés et consolida la trame de ses combinaisons. Tout en essayant de conserver l'Angleterre et de décider la Papauté, il fit porter son principal effort du côté du Rhin. Il envoyait Gervais Wain et Etienne de Laygues, sieur de Beauvais, dans l'Alle-

1. Voir la lettre de l'archevêque de Lund à Charles-Quint, de Prague, 1[er] août 1534, où il raconte son voyage. K. Lanz, *Correspondenz des Karls V.*, II, p. 100-112.

magne du Sud, tandis que Guillaume du Bellay tâchait de fonder sur le terrain religieux cette concorde qui avait été si précaire sur le terrain politique. Et comme d'autre part il fallait écraser dans son germe ce projet d'alliance dont l'archevêque de Lund avait entretenu les princes de la vallée du Rhin inférieur, ou plutôt le reprendre au point de vue français, il dépêcha Jacques Colin une seconde fois auprès du duc de Gueldre [1]. C'était le plus remuant et le plus actif de tous, le plus accessible aussi, en raison de ses relations anciennes, aux avances de la France.

III

Colin partit de Fontainebleau le 22 août, presqu'en même temps que Gervais Wain et Étienne de Laygues. Sa mission devait durer trois mois. Elle fut marquée par un acte important dont le texte nous a été conservé, le traité secret d'alliance et de donation signé par le duc de Gueldre le 14 octobre [2]. Par ce traité, François Ier prenait sous sa protection « la personne, pays, terres, seigneuries et subjectz » du duc, et promettait de « les garder, conserver et défendre d'icy en avant à perpétuité comme les siens propres. » Il offrait à Charles une pension annuelle de 30.000 livres tournois, plus 20.000 livres « chacun an par manière de don et gratuité. » Il s'engageait à « souldoyer et entretenir doresnavant, » sous les ordres du duc

1. Ordre de payer « à Me Jacques Colin, abbé de Sainct-Ambrois, la somme de neuf cens livres tournois pour sa vaccacion de IIIIxxX jours entiers, au feur de X livres tournois pour chacun d'iceulx, commençans le XXIIe de ce présent mois d'aoust que ledict Seigneur l'a expédié de Fontainebleau et finissans le XIXe jour de décembre prouchain, pour aller ès pais de Frize, Gueldres et autres lieux d'illec environ, porter lettres du Roy à aucuns princes et personnaiges dudict pais touchans aucuns affaires dudict Seigneur qui ne veult en l'acquict qui en vertu de ce présent article sera expédié, estre plus amplement déclairées... » Arch. Nat., J 961⁸, 100.

2. Le texte original de ce traité est aux Arch. Nat., J 997, n° 33 ; on en trouve une copie authentique B. N., Dupuy 468, f. 43-44, et une autre, *ibid.*, fr. 2979. f. 123-124. Voir à l'appendice, n° IX.

« le nombre de cent lances fournies de ses ordonnances », que le duc lèvera, mais « dont toutesfois les monstres se feront par telz commissaires et contrerolleurs qu'il plaira audict sieur Roy ou à messeigneurs les mareschaulx de France ordonner. » De son côté, le duc promettait « de servir bien et loyaulment ledit sieur Roy doresenavant à perpétuel de sa personne, gens, villes, forteresses et pays par terre et par mer, *envers et contre tous, tant en offendant qu'en deffendant*... Aussi promect de faire approuver et ratifier la donation qu'il a faicte entre vifz au proffit dudict sieur Roy et ses successeurs à la couronne par les quattre principalles villes de son estat, assavoir Roremonde, Nemegue, Arnhem et Zutfen et pareillement par la ville de Groningue dans le terme d'an et jour ». Si, dans ce terme-là, il n'avait pu obtenir ladite ratification, François Ier voudrait bien lui accorder un délai de trois ans. Il prévoyait que ce délai serait nécessaire pour faire ratifier le traité par Groningue et les autres terres de Frise qui, à ce moment, ne lui obéissaient plus. Et même c'était surtout pour remettre la main sur elles que Charles se plaçait ainsi sous la protection du roi de France et lui demandait son concours. Enfin Charles d'Egmont consentait et accordait que, à moins d'avoir « enfans, descendans de son corps procréez en loyal et légitime mariage », les acquisitions qu'il pourrait faire suivraient la nature de la donation précédente, « c'est assavoir que mondict sieur le Duc en demourera maistre et usufruictuaire sa vie durant et ledict sieur Roy propriétaire ». En somme ce traité d'Amersfoort, du 14 octobre 1534, était comme une réplique du traité de Gorkum du 3 octobre 1528 : François Ier y prenait la place de l'Empereur, et comme le duc de Gueldre n'avait pas d'enfants et ne pouvait guère espérer en avoir, c'était, semblait-il, dans un délai plus ou moins rapproché, l'établissement du roi de France sur la frontière orientale des Pays-Bas espagnols.

Dès que Jacques Colin eut regagné la France, on s'occupa de rédiger les ratifications et de réunir la somme que, d'après les articles du traité, il fallait immédiatement fournir au

duc [1]. C'est à cela que fut employé le mois de décembre. Le 28, François Ier donna pouvoir à Jacques Colin de porter en Gueldre la ratification royale et d'y prendre celle du duc. L'abbé de Saint-Ambroise délivrerait les sommes que le Roy avait promises « tant pour *la* pension et don gratuit que pour la soulde et entretènement *des* cent lances » prévues ; en retour il recevrait le serment que devaient prêter le duc, « les gouverneurs et cappitaines de ses villes, pays et forteresses, gens de guerre et autres... » [2]. Le même jour, commission était donnée à Antoine Juge, élu de Coutances, de recevoir au trésor du Louvre la somme de 112.825 livres tournois qu'il ferait transporter en Gueldre et distribuerait, selon les indications de Jacques Colin, au duc et aux personnes que le Roi désirait récompenser [3].

Nous sommes un peu mieux renseignés sur cette troisième mission de Jacques Colin que sur les deux précédentes. Nous avons d'abord les comptes d'Antoine Juge, qui nous donnent le détail, avec les dates, des sommes distribuées, et une lettre de Jacques Colin lui-même, adressée au Roi, dans laquelle il raconte les premiers résultats de son voyage [4]. Le 3 février, notre ambassadeur faisait livrer au duc de Gueldre 30.000 livres pour sa pension de l'année 1535, 20.000 livres comme don gratuit et 54.000 livres pour le paiement d'une

---

1. François Ier à Duprat, Bonneval, 9 décembre 1534. « ... J'ay... veu par vos lettres comme il y a au coffre cent mille francz comptans pour le faict de Gueldres et tout l'argent de la gendarmerye. Il ne reste plus, sinon tenir preste la dépesche de Sainct-Ambroys... » B. N., Dupuy 486, f. 81.

2. Voir, de ce pouvoir, une copie collationnée insérée dans le contrat passé le 8 février 1535 entre Colin et le duc de Gueldre, Arch. Nat., J 997, n° 34.

3. Le texte de cette commission est en tête du registre qui contient le *Compte des deniers distribués au duc de Gueldre*, Arch. Nat., KK 331. Quant à Colin, François Ier donna l'ordre, le 29 décembre, de lui payer 1800 livres tournois pour six mois « qu'il povoit estre ou voiaige que lors il alloit faire en Gueldres. »

4. La lettre de Colin était chiffrée : il s'était servi, comme il le dit lui-même, d'un chiffre de Jean du Bellay, le même probablement dont Guillaume du Bellay usait quand il correspondait de Turin avec son frère Jean en 1538. C'est pour cela sans doute que les frères Dupuy ont rangé le déchiffrement de cette lettre dans la correspondance des frères du Bellay, B. N., Dupuy 269, f. 9-10.

année de solde des cent lances fournies. De plus, le 5 février, Charles recevait 4.000 livres « pour perte de finance, intérest et cours de monnoie de la somme de 54.000 [livres] qui luy a esté baillée et délivrée en 24.000 escus d'or soleil à 45 sous tournois pièce... et ce pour ceste fois seullement et sans le tirer à conséquence pour l'advenir[1] ». Le 8 février, il donna quittance des sommes reçues et prêta, ainsi que ses capitaines, serment de fidélité au roi de France. Ecoutons maintenant ce que dit Jacques Colin dans la lettre qu'il adressa à François Ier, vraisemblablement vers le 9 ou 10 février.

« Sire, j'arrivay dans ceste ville [Nimègue] dès la fin de l'autre mois et vostre argent cinq jours premier que moy en bonne seureté; depuys j'ay esté à Arnehm devers M. de Gueldres luy porter voz lettres, ensemble les ratifications qu'il vous a pleu luy envoyer et le requérir m'en bailler de pareilles et accomplir de son costé les articles du traicté qu'il devoit présentement accomplir. A quoy il ne m'a faict le long mais s'en est mis incontinent en devoir, estant très aise que vous ayez eu ledict traicté pour agréable et sur l'heure a mandé tous les gouverneurs et cappitaines des villes et forteresses de ses pays se trouver en cestedicte ville pour ce qu'elle est la principalle qu'il ayt, affin de faire le serment de fidélité en mes mains comme vostre procureur et ambassadeur, ce qu'ils feirent dez hyer pour la pluspart avec les solemnitez requises, en la manière qu'il est contenu en l'instrument publique que j'en ay fait passer par main de notaire, lequel je vous porteray à mon retour; et ce pendant j'envoye à M. le légat [le chancelier Duprat] la forme du serment qu'ils ont faict et que j'ay receu; de ceulx qui restent, ensemble de la compaignie et capitaine principal, j'en feray l'un de ces jours à Arnehm.

Sire, il s'y est trouvé grand nombre de bons et notables personnaiges qui sont pour vous faire du service, par espécial le mareschal de Gueldres, le prévost de Zutfen, chef du conseil de mondict sieur de Gueldres, le conte de Meurs et plusieurs autres gens d'estoffe[2], en sorte que je n'estime pas moins l'acquisition des personnes que des provinces qu'il vous a données, combien qu'elles

1. Voir les comptes d'Antoine Juge, Arch. Nat., KK 331.
2. Voir à la suite de l'acte de ratification les noms de tous les personnages présents à la cérémonie : Ludolph de Eckeren, Théodoric de Mylendorf, Henri Schenck de Nydeggen, Francis Voss de Horatzenberg, Cristophe, comte de Meurs, Henry de Groeff, etc.

soient assises à l'avantaige de grande estandue, bien peuplées et plaines de bonnes et fortes villes; car je n'en ay veu ung seul qui ne porte visaige et cerveau d'homme mettable et qui ne soit très content de l'élection d'héritier que mondict sieur de Gueldres a faicte, dont tant s'en fault qu'il s'en repente qu'il m'en a voullu bailler les ratifications avant que je luy aye faict délivrer l'argent, combien que je m'en feusse remis à sa discrétion, lequel pourtant je luy ay faict depuys compter et bailler par ses quittances que le clerc commis pour l'amener a devers luy et les emporte; et vous promectz, Sire, qu'il a bonne envie de mectre ledict argent ailleurs qu'en trésor.

Sire, quant à l'affaire de la Ligue, les capitaines Hercules et Guillaume Impel, voz pensionnaires, partiront demain avecques lettres de créance de M. de Gueldres pour en aller faire ouverture à M. de Clèves [1] et quant et quant du mariage de Mademoiselle de Lorraine [2] avecques son fils, suyvant ce qu'il vous a pleu me commmander. Sur quoy vostre plaisir sera me faire instruire de bonne heure, car nous tenons ycy que ceste pratique ne se dressera poinct en faulte, d'autant qu'il a reffusé tout à plat ceulx qui ces jours passez luy sont allé tenir propos de par l'Empereur de l'aultre fille de Dannemarcq, sœur de la duchesse de Millan [3] et qu'il a plus grant besoing de vostre umbre que vous de son ayde, aussy bien que Messieurs de Trèves et de Coulongne, desquelz mondict sieur de Gueldres attent responce de jour en jour par ung des principaulx serviteurs de mondict sieur de Coulongne qui a pris le négoce en main et promis de le conduirc à perfection.

Sire, M. de Gueldres est aussy après pour faire essayer M. de Liège [4] par homme qui est très confident à l'ung et à l'autre et aux gaiges de tous deux, et semble, aux propos qu'ils ont euz ci-devant par moyens, qu'il ayt bonne espérance de le retirer à vostre dévotion, joinct que ledict M. de Liège par deux fois a reffusé de se trouver aux Estats que l'on tient à Brucelles où il estoit appelé, tellement que, à la tierce, il a esté conjuré d'y aller par le serment

---

1. Jean III, duc de Clèves; de sa femme Marie, duchesse de Juliers, il avait eu le 28 juillet 1516 le fils dont il est ici question, Guillaume de La Marck.

2. Anne de Lorraine qui épousa René de Nassau, prince d'Orange, le 22 août 1540.

3. Christine de Danemark, qui, veuve de François Sforza en 1535, épousa le 20 mars 1541 François de Lorraine, fils du duc Antoine.

4. Érard de La Marck, ancien évêque de Chartres, qui avait en 1518 quitté le service de François Ier en même temps que son frère Robert, mais n'y était pas revenu, comme celui-ci, en 1521.

qu'il doit à l'Empereur et lors il a demandé sauf-conduit et déclaré qu'il ne renouvellera ou confirmera le traicté qu'il a avecques l'Empereur, comme on prétendoit luy faire faire, qu'il ne soit payé de l'argent que ledict sieur Empereur luy doibt, montant à la somme de plus de cent cinquante mil florins d'or.

Au regard des boulletz de fer qui ces jours passés ont esté faicts par les Ardennes, ils n'estoyent pour sa munition, ains ont esté enlevez par ung comte de Nansau et envoyez par mer en Espaigne pour l'esquipaige de l'armée contre Barberousse [1], ainsi qu'ilz en font courir le bruit, mais je me doubte que ce soit plus tost contre lentgrave [2], pour ce que les ministres de l'Empereur ès pays [de] deçà sont après à faire ung gros appareil d'artillerie et une levée de gens de pied de cinquante enseignes qui reviendront au nombre de vingt mil hommes. Avec ce, il y a longtemps que l'on a entendu que le conte de Nansau et le conte Palatin ont la charge de ceste emprise et vous sçavez, Sire, que les deniers en ont esté piéçà envoyez.

Sire, lesdicts États ont esté assemblez affin d'avoir quelque octroy d'argent soubz couleur d'obvier aux inconvéniens qui pourroient advenir de ce que M. de Gueldres s'est desparty du service de l'Empereur, dont ils sont en grant souspeçon et fascherie. Car depuys le voyaige du Turcq jusques icy, ils avoient appoincté avec leurs gensdarmes qu'ilz n'auroient que demys gaiges et ne seroient contraincts à tenir chevaulx jusques à ce que les affaires le requerroient, dont on les advertiroit six sepmaines auparavant. Maintenant il est forcé qu'ilz remectent sus toute leur gendarmerie et qu'ilz la payent entièrement à la mode acoustumée, ce qui leur sera très difficile, car quant ilz n'estoyent que à demys-gaiges, il s'en failloit beaucoup qu'ilz en feussent bien payez. Avecques ce, les estrangers disent qu'ils ne sont point compris soubz ledict appoinctement et veullent estre payez de leur soulde entière ; entre lesquelz y en a grant nombre qui querellent leurs gaiges de plus de douze ans en arrière ; de sorte qu'on ne sçauroit croire la confusion qui y est et si ne sont en ordre ny estat de pouvoir faire aucun service parce qu'ilz se sont desfaictz de leurs chevaulx au moyen de l'appoinctement dessusdict et veullent estre payez pour en recouvrer de nouveaulx. Mais les subgects n'ont voullu accorder la requeste qu'on leur faisoyt, allégans que de cinq ans à venir, ils ne

1. A ce moment Charles-Quint préparait une expédition formidable contre les Pays-Barbaresques. Cette expédition fut couronnée de succès et aboutit à la prise de Tunis au mois de juillet suivant.

2. Le landgrave Philippe de Hesse.

devroient riens à l'Empereur du précédent octroy et qu'il est besoing que Sa Majesté viegne par deçà pour donner ordre à ses affaires, mesmement au trouble des anabaptistes, dont la Hollande et Zélande sont presque toutes contaminées et prochaines de venir en rébellion si elles avoient à qui se rendre...»

IV

Dès qu'il eut reçu les subsides de la France, le duc de Gueldre prit une attitude belliqueuse. Son animosité se porta tout d'abord, comme il était naturel, contre Marie de Hongrie et le gouvernement des Pays-Bas. Il n'est pas d'intrigue, de conjuration ou de coup de main dans lequel on ne retrouve son influence [1]. Il ébauche un projet de coalition avec la Saxe, Clèves et le roi d'Angleterre pour attaquer le Brabant et la Hollande. Il excite Utrecht à la révolte et soutient les prétentions des gens de guerre dont la régente des Pays-Bas devait assurer le payement et qu'il avait licenciés. Il coopérait à l'écrasement des anabaptistes de Münster, mais l'empressement qu'il mettait à envoyer des troupes faisait croire qu'il avait, en rétablissant l'ordre, l'arrière-pensée d'en tirer pour lui le principal avantage. Enfin, voyant les villes hanséatiques sur le point d'être écrasées par Christian III, il suggérait à François Ier l'idée de « souldoyer pour quelque temps jusques au nombre de six mille hommes de pied avec mille chevaux pour secourir les villes ostrelinghes à l'encontre du duc de Holstein. Le royaume de Dannemarck, assurait-il, se pourra facilement conquérir et réduyre en l'obéyssance dudict Seigneur [le Roi], dont il aura ceste commodité qu'il tiendra toute la mer septentrionale en sa subjection et en privera les Flamens, Holandois et Zélandois et pourra, quant bon luy semblera, descendre par mer en leur pays [2] ». C'était, on le

---

1. Voir A. Henne, *op. cit.*, VI, p. 72, 141-144 ; Lanz, *op. cit.*, II, p. 180 et suiv. Marie de Hongrie à Charles-Quint, 28 mai, 2 juin 1535.

2. Instructions de François Ier à Guillaume du Bellay, imprimées dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1900, p. 354-364.

voit, à un bouleversement total du Nord qu'aspirait le duc de Gueldre.

Une telle conduite exaspérait et effrayait aussi Marie de Hongrie : elle trouvait « la manière de faire bien estrange », et tout en réclamant du duc des explications, elle prenait ses précautions : elle s'assurait d'Amsterdam et rassemblait des troupes contre toute éventualité[1]. Charles-Quint de son côté avait été fort mécontent à la nouvelle du traité du 14 octobre. Il y vit une violation manifeste par François Ier du traité de Cambrai : il s'en plaignit à l'ambassadeur de France qu'il avait auprès de lui, Dodieu de Vély. Celui-ci voulut « gloser et interpréter » ; il ne donna pas d'explication satisfaisante. L'ambassadeur impérial à la cour de France, Hannart, présenta ses observations; mais l'Empereur lui recommanda de se montrer modéré dans son langage, de ne plus employer les expressions trop vives qu'on lui reprochait, de « rupture des traités » par exemple. Hannart devait prier François Ier de se départir de ce qu'il avait fait, « sans vous extendre plus avant, écrivait Charles-Quint, par où il puist prendre occasion de dire que tenions les traictez pour rompuz à faulte de ce, ny aussi qui puist entendre que veullions couler que ainsi ne le face[2] ». Cette réserve était commandée par le désir que l'Empereur avait de ne pas heurter de front le roi de France au moment où il avait besoin de toutes ses forces pour mener à bien son expédition contre Tunis.

Cela ne l'empêchait pas cependant d'essayer d'ameuter l'opinion en Allemagne contre le duc de Gueldre et surtout contre son protecteur. Les agents impériaux mettaient les princes et les villes en garde contre l'humeur brouillonne du duc et l'ambition du roi de France. Grâce à la donation du 14 octobre, celui-ci prenait pied en Allemagne. C'était une grave menace pour les libertés germaniques.

1. Voir ses lettres citées *supra* du 28 mai et du 2 juin.
2. Charles-Quint à Hannart, 24 janvier, 26 février, 7 mars, 18 avril 1535, dans les *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, II, p. 287-289, 302-303, 312-314, 327.

François Ier, pour réfuter ces accusations et d'autres plus graves au sujet de ses rapports avec le Turc, décida vers le mois de juillet 1535 d'envoyer Guillaume du Bellay en Allemagne. Les instructions préparées pour ce dernier, qui devait passer par la Gueldre, bien qu'elles n'aient pas été utilisées, du moins à cette date, nous montrent la politique suivie par le roi de France à l'égard du duc [1]. Loin de favoriser ses plans belliqueux, François Ier s'efforçait de le retenir : il lui conseillait de préparer plutôt un rapprochement entre les villes hanséatiques et Christian de Danemark, il préconisait la formation d'une ligue générale des États du Nord où le duc trouverait sa place et dont l'Empereur aurait tout à redouter. C'est sans doute ce que Macault, à défaut de Guillaume du Bellay, fut chargé de lui communiquer en septembre [2] et c'est en partie, nous le verrons, la politique qui fut suivie l'année suivante.

En même temps qu'il calmait l'humeur du duc, François Ier cherchait à le tranquilliser. Charles pouvait être sans inquiétude devant les menaces des Impériaux et n'avait pas à redouter les dispositions des Allemands. Contre les premiers, il l'assurait de tout son appui et promettait de lui faire tenir à Mézières, vers la fin de septembre 1535, « le plus grand nombre de salpestre » qu'il pourrait. Quant aux seconds, il chargeait ses agents en Allemagne de dissiper les équivoques accumulées par leurs adversaires, d'expliquer le traité du 14 octobre, d'en faire voir les caractères et les conséquences. Bien plus, en décembre 1535, — et c'était là le moyen de détruire les suspicions et de concilier à son protégé un sérieux appui, — il faisait demander aux confédérés réunis à Smal-

---

1. Nous avons publié ces instructions dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1900, p. 354-364.

2. Montmorency à Jean du Bellay, de Fontaine-Française, 28 septembre 1535 : « Macault, que le Roy envoya de Bar-le-Duc devers M. le duc de Gueldres, est arrivé de son retour et n'estoit allé pour autre chose, sinon pour faire entendre audict duc qui est assez soubsonneux, comme sçavez, que il n'avoit esté faict chose avec M. de Lorraine contrevenant au traicté faict avecques luy, ce qu'il a très bien prins.... » B. N., Dupuy 265, f. 239.

kalde, par l'intermédiaire de Guillaume du Bellay, d'admettre dans leur Ligue le duc de Gueldre. Les confédérés refusèrent, plutôt pour éviter de déplaire à l'Empereur dont ils escomptaient les promesses, que pour manifester leur hostilité au duc de Gueldre dont ils ne blâmaient pas la conduite [1].

Cependant un événement imprévu venait de nouveau tendre les rapports entre le roi de France et l'Empereur : dans les premiers jours de novembre, François Sforza mourait, et la question de Milan se posait à nouveau. S'assurer le duché de Milan, c'était le but de toute la politique de François Ier, et Charles-Quint ne voulait s'en dessaisir à aucun prix. L'Empereur amusa d'abord son rival par des négociations dilatoires : mais il fut bientôt visible qu'on devrait fatalement recourir à la force. On se prépara de part et d'autre à la guerre : chacun rechercha des soldats et des alliés.

François Ier comptait surtout sur les Allemands. Au début de mars 1536, Jacques Colin reprit une quatrième fois le chemin de la Gueldre. « Je m'en voys en Gueldres, écrit-il de Paris, le 9 mars, à Jean du Bellay, mais j'ay grand peur que le passage me sera malaisé. Ce que je y vays faire est prendre les ratifications des villes, prescher le cornet Saint-Hubert et savoir où nous prendrons d'autres lansquenetz, si nous en aurons à faire et par où nous les pourrons faire venir. Je ne doubte point que je ne viegne au-dessus de tout cela... [2] ». Cette dernière phrase témoigne d'une belle assurance et nous ignorons si elle se justifia, car nous ne savons rien d'autre sur cette dernière mission de Jacques Colin. Cependant il est à supposer qu'elle contribua à déterminer l'attitude que prit le duc de Gueldre au printemps de 1536 [3]. Après avoir triomphé des villes hanséatiques et avoir été reconnu roi de Danemark, Christian III se trouvait en présence d'un nouvel adversaire, l'électeur palatin Frédéric,

1. Sur cette assemblée des États de Smalkalde de décembre 1535, voir notre ouvrage sur *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, p. 209-211.
2. B. N., Dupuy 263, f. 110.
3. Voir A. Henne, *op. cit.*, VI, p. 145 sqq.

gendre de Christian II, le roi captif et protégé par Charles-Quint. De grands préparatifs se faisaient dans les Pays-Bas pour appuyer une expédition de Frédéric contre Christian. Celui-ci sut mettre de son côté le duc de Gueldre, qui, même avant d'avoir conclu avec les Danois un traité secret en forme, commença de lever des troupes, intercepta l'artillerie destinée à la flotte de Frédéric et tenta de s'emparer des villes de la région frisonne qu'attaquait un lieutenant de Christian.

En France, on comptait que ces entreprises opéreraient une diversion dont nous pourrions profiter du côté de la Picardie et de l'Artois. « Le duc de Gueldre mettra la main à la pâte », écrit Jean du Bellay en Allemagne dans les premiers jours de juillet [1]. Malheureusement le résultat ne fut pas celui qu'on espérait. Les troupes du Palatin, renforcées par celles qui venaient des Pays-Bas, envahirent la Gueldre, et le duc fut bientôt réduit à la défensive. Abandonné par le roi de Danemark et mal secouru par le roi de France, qui avait dû soutenir le choc des Impériaux à la fois sur les bords de la Somme et en Provence, Charles fut contraint de traiter avec ses ennemis, et, le 10 décembre, il signa un traité qui était la répétition de celui de Gorkum et qui le remettait dans la vassalité de l'Empereur [2]. L'année suivante, il essaya d'un nouveau rapprochement avec la France et proposa aux États de reconnaître comme son héritier François Ier. Les États refusèrent, et comme le duc voulut passer outre, un soulèvement éclata. Il ne l'apaisa qu'en choisissant comme successeur et lieutenant son neveu, le fils du duc de Clèves et Juliers, le 27 janvier 1538. Cinq mois après, le 30 juin, il mourait. Le nouveau duc, tout en conservant de bonnes relations avec l'Empereur, continua vis-à-vis de la France la politique de Charles d'Egmont, puisque c'est lui qui quelques années plus tard devait épouser la fille de Marguerite de Navarre, Jeanne d'Albret [3].

1. B. N., Dupuy 269, f. 12.
2. Voir A. Henne, *op. cit.*, VI, p. 155-157 ; Pontanus, *op. cit.*, p. 779-782.
3. Pour l'histoire ultérieure des rapports entre la Gueldre avec la France, voir A. de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, 1877.

V

Après sa quatrième mission en Gueldre, Jacques Colin rentre dans l'obscurité. Les dernières années de sa vie nous sont très mal connues. Vers la fin de 1536, très probablement, il fut remplacé dans ses fonctions de lecteur ordinaire du Roi par Pierre Duchâtel. C'était pour Colin une disgrâce dont les causes sont demeurées obscures. Si l'on en croit Galland, le biographe de Duchâtel [1], Colin aurait déplu par son intempérance de langage et par des propos émis trop à la légère qui auraient engendré le désordre à la Cour. On aurait saisi cette occasion pour se débarrasser d'un homme qu'on n'aimait pas beaucoup, à cause de son esprit mordant et de sa langue acérée. Duchâtel avait déjà une grande réputation de science ; il avait beaucoup voyagé et beaucoup appris ; c'était un homme nouveau : la faveur générale se tournait vers lui. Il est curieux de noter que, dans les six livres d'odes publiés en 1537 et dédiés à François Ier [2], Salmon Macrin, attentif à se tourner vers les astres naissants, surtout lorsqu'il en augurait une action pour lui avantageuse, Salmon Macrin adresse plusieurs pièces à Duchâtel, lecteur du Roi, le loue avec enthousiasme et implore sa protection, et qu'il ne fait pas la moindre allusion à Jacques Colin, autrefois choryphée de la troupe des Muses.

La disgrâce n'est donc pas douteuse, mais nous croyons qu'elle ne dura pas longtemps. Sans doute Colin ne recouvra pas sa fonction de lecteur du Roi, que Duchâtel exerçait à la

1. Galland, *Vita Petri Castellani*, éd. Baluze, 1674, p. 40.

2. *Salmonii Macrini juliodunensis, cubicularii regii, odarum libri sex, ad Franciscum regem potentiss[imum] invictiss[imum]que*, Seb. Gryphius excudebat Lugduni, anno MDXXXVII. — Plus tard, en 1546, Macrin lui dédia son recueil des trois livres d'odes qui renfermait également les poésies latines de Jean du Bellay : *Salmonii Macrini juliodunensis, odarum libri tres ad P. Castellanum, Pontificem Matisconem. — Jo. Bellaii cardinalis amplissimi Poemata aliquot elegantissima ad eundem Matisconem Pontificem*. Parisiis, ex officina Rob. Stephani, typographi regii, MDXLVI ex privilegio Regis.

satisfaction générale, mais il revint à la Cour, et François Ier ne le vit pas de mauvais œil puisque, le 27 août 1537, il lui confirme un don qui remontait à plus de quatre ans auparavant [1]. On retrouve ensuite quelquefois son nom dans la correspondance des frères du Bellay, qui demeurèrent ses amis et même, du moins en ce qui concerne Guillaume, ses obligés [2]. En 1543, Chappuys, dans le *Discours de la Court* qu'il dédie au Roi, ne craint pas de faire de Colin un éloge plus long et plus vif que de Pierre Duchâtel [3]. Ce qu'il dit de ce dernier est d'une insigne platitude :

Castellanus, digne évesque de Tulles
Et de Mascon, qui approche de Tulles [Cicéron]
Et a atteinct, il fault que je le dye,
Jusques au bout de l'Encyclopédie.

La caractéristique de Colin vaut un peu mieux :

Aussi l'abbé de Saint-Ambroys, Colin,
Qui a tant beu au ruysseau Cabalin
Que l'on ne sçayt s'il est poeste né
Plus qu'orateur a bien dire ordonné,
Est du grand Roy, qui les siens favorise
Et les lettrez advance et authorise,
Non seulement voulentiers escouté,
Mais tant plus plaist, que plus il est gousté...

---

1. Arch. Nat., J 962[11], 35.
2. Guillaume du Bellay à Jean, Turin, 9 mai 1538, B. N., Dupuy 269, f. 46. — Claude Cotereau à Jean du Bellay, 6 avril 1543/4, B. N., fr. 3621, f. 104.
3. *Discours de la Court, présenté au Roy par M. Claude Chappuys, son libraire et varlet de chambre ordinaire, avec privilège pour deux ans.* On les vend en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne du Faulcheur, par André Roffet. (Le privilège est du 21 mai 1543). — Ce Claude Chappuys était originaire de Touraine, peut-être d'Amboise. Il est mentionné dans les Comptes, comme clerc et sommelier de chapelle aux gages de 270 livres tournois par an, depuis 1521 ; en 1532, il remplaça Jean Verdier comme libraire (bibliothécaire) du Roi. Il suivit Jean du Bellay à Rome, au début de 1534, et retourna dans cette ville en septembre au moment de l'élection de Paul III. Il fut plus tard chantre et doyen de la cathédrale de Rouen. Outre le *Discours de la Court*, Chappuys a laissé un certain nombre de pièces de vers, des *Blasons*, notamment. On trouve de lui quelques vers dans la traduction du *Pro Marcello* que Macault publia en 1534 et Macrin lui a dédié plusieurs poèmes. Voir Nicéron, *op. cit.*, XXXIX, p. 87 ; G. Guiffrey, *éd. cit.*, II, 481, n. 1, II, 402 ; Brunet, *Manuel du Libraire*, pour le Catalogue des œuvres.

Que devint-il ensuite? Nous l'ignorons, Le seul point à peu près certain, c'est qu'il mourut en 1547, la même année que François Ier [1]. Son activité de diplomate et d'humaniste avait donc exactement coïncidé avec le règne du Roi-Chevalier, Père des Lettres.

* * *

De la figure de Jacques Colin, les contemporains ne nous ont conservé qu'un trait, fortement marqué et même célèbre, la forme de son nez :

Le beau nez de Jacques Colin [2] !

dit à la fin d'un de ses dizains Melin de Saint-Gelais, et la nouvelle 48 des *Récréations et Joyeux Devis* explique qu'il « estoit de ceux qu'on dit qui ont esté allaictez d'une nourrice ayans les tetins durs, contre lesquelz le nez rebouche et devient mousse ; mais cela ne luy advenoit point mal, car il estoit homme trappe, bien amassé, et mesme qui sçavoit bien jouer des cousteaux ».

Nous pouvons nous faire une idée plus complète de sa physionomie intellectuelle et morale. Les contemporains sont unanimes à louer ses talents poétiques et ses qualités oratoires [3] .Bien qu'il faille faire dans ces éloges une large part à la flatterie, il convient cependant d'en retenir quelque chose : les quelques pièces de vers qui nous sont restées de lui et dont nous avons déjà parlé ne sont ni meilleures ni pires que la plus grande part des œuvres de Marot.

1. *Gallia Christiana*, II, p. 182.
2. Melin de Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. P. Blanchemain, II, p. 106. — *Nouvelles récréations et joyeux devis*, éd. L. Lacour, Nouvelle 48, p. 188.
3. Outre les témoignages déjà cités de Salmon Macrin, de Voulté, de Jean du Bellay, on peut invoquer ceux de Louis des Masures, dans ses *Œuvres poétiques*, 1557, (cité par A. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, p. 269), de Charles de Sainte-Marthe, p. 70, et le jugement tiré du second volume des *Mots dorez* de Cathon, cités par G. Guiffrey, *Œuvres de Marot*, II, p. 182, note.

Quant à son éloquence nous n'en pouvons rien dire. Il était « homme de bon sçavoir et de bon cerveau »[1] et possédait une vaste érudition qui lui avait valu l'amitié d'un Budé, d'un Germain Brice et lui permettait de régir les savants lecteurs du Collège de France, avec plus de roideur parfois qu'il n'eût fallu. Il ne pêchait pas par excès de modestie. Il « avoit une grande assurance de parler de quelques propos que ce fust, et rencontroit singulièrement bien ». Ces « rencontres » n'étaient pas pour affaiblir la confiance qu'il avait en soi et qui souvent approchait de l'outrecuidance. Il était souple et savait s'insinuer, ne dédaignant aucun moyen de plaire, quitte à se montrer hautain, raide et autoritaire quand il était en faveur.

Il avait du bon sens, l'esprit narquois et caustique. Il aimait à revêtir ses idées de formes familières : sa conversation comme ses lettres étaient émaillées de proverbes et de saillies dont l'à-propos faisait passer la verdeur. Il ne savait pas retenir sa langue, lorsqu'il s'agissait de lancer un bon mot ou de décocher un trait, et nous avons vu que cette intempérance ne fut pas sans lui nuire. Il est très fâcheux que nous n'ayons pas conservé les longues « Bibles » qu'il envoyait à Montmorency pour le garder de languir ! Elles devaient ressembler à ces « bons comptes » dont on trouve quelques exemples dans les *Récréations et joyeux devis* et dans les *Bigarrures* de Tabourot[2]. On en disait de lui « tout plain...,

1. *Nouvelles récréations et joyeux devis, éd. cit.*, nouvelle 47, p. 184.

2. Les *Bigarrures* de Tabourot, éd. de 1662, p. 100 et 101. — Voici un de ces « bons comptes » que nous reproduisons parce qu'il se rapporte aux démêlés de Colin avec les moines de l'abbaye de Saint-Ambroise. « Il estoit en picque contre ses moines, lesquelz luy faisoyent tout du sanglant pis qu'ils pouvoyent, et luy faisoyent bien souvenir du proverbe commun qui dit : qu'il se fault garder du devant d'un beuf, du derriere d'une mule et de tous les costez d'un moine, Vray est qu'il se revanchoit bien, et en toutes les sortes dont il se povoit adviser, dont la plus fascheuse pour les povres moines estoit qu'il les faisoit jeusner ; ce qu'ilz ne prenoyent point en gré toutesfois et s'en plaignirent à tant de gens et en tant de lieux que, par le moyen des uns et puis des autres, il fut rapporté jusques aux oreilles du Roy, lequel voulant sçavoir la vérité du faict, dit un jour à maistre Jacques Colin : « Sainct-Ambroyse, voz moines se plaignent de vous, et disent que vous ne

lesquelz seroient longs à réciter ». Qu'on ait mis à son compte nombre de propos qu'il n'a jamais tenus, qu'on l'ait figuré le héros d'aventures auxquelles il n'eut aucune part, cela est bien possible. Mais, comme il aurait dit volontiers en usant d'un commun proverbe, on ne prête qu'aux riches, et les récits des conteurs ne sont pas en contradiction — il s'en faut — avec ce que nous savons des habitudes de Jacques Colin, de la malice de ses propos, de son humeur primesautière et gauloise. Je ne sais si mon impression m'abuse, mais il me semble voir en notre abbé de Saint-Ambroise, d'Issoudun et d'Olivet, certains traits de ressemblance avec frère Jean des Entommeures [1]. L'à-peu-près sur le bois d'Olivet (pour le bois des oliviers), les facéties à l'encontre des moines, le tempérament batailleur de frère Jean font songer assez naturellement à Jacques Colin, à sa personne ramassée et à son aptitude à « jouer des cousteaux ». Tous deux avaient un « beau nez » : celui de frère Jean était « des plus grandz », parce que sa

les traictez pas ainsi que porte leur reigle, et que vous les faites mourir de faim. — Qu'en est-il Sire ? respondit S. Ambroyse ; il vous ha pleu me faire leur abbé ; ilz sont mes moines, et, puisque je représente la personne du fondateur de leur reigle, raison veult que je leur face maintenir selon l'intention de luy, qui estoit qu'ilz vesquissent en humilité, povreté, chasteté et obédience. J'ay advisé et consulté tous les moyens qu'il ha esté possible ; mais je n'en ay point trouvé de plus expédient que par la sobriété : car elle est cause de tous biens, comme la gourmandise de tous maulx. Je croy que David entendoit Dieu quand il disoit : « *Si non fuerint saturati, murmurabunt.* » Et interprétoit ce mot au Roy, selon son office de lecteur. « Et depuis, dit-il, le Nouveau Testament a parlé d'eux tout appertement, là où il escript en S. Mathieu, au chap. XVII, v. 20 : *Hoc genus demoniorum, non ejicitur, nisi oratione et jejunio. Hoc genus demoniorum.* dit-il, c'est-à-dire ce genre de moines. » Nouvelle 47, *éd. cit.*, p. 185-186. — La même nouvelle contient deux autres bons mots, l'un aurait été provoqué par la formule d'un arrêt du Parlement : « *Dicta curia debotavit et debotat dictum Colinum de sua demanda* », ce que Colin aurait traduit par « débotté » ; et le second est une répartie adressée à Jérôme Fondule, dont l'allusion à la maigreur extrême de ce dernier fait tout le piquant. — Pour le dire en passant, ces deux nouvelles 47 et 48, ayant été écrites après la mort de Jacques Colin, ne peuvent être l'œuvre de Bonaventure des Périers, puisque celui-ci s'était suicidé à la fin de 1543 ou au début de 1544. Elles fournissent donc un argument à ceux qui contestent que des Périers soit l'auteur de toutes les Nouvelles contenues dans le Recueil des *Nouvelles récréations et joyeux devis.* La première édition du recueil date du reste, on le sait, de 1558.

1. *Gargantua*, chapitres XXXIX, XL, XLI, XLII.

nourrice « avoit les tettins molletz » et qu' « en la laictant, *son* nez y enfondroit comme en beurre, et là s'eslevoit et croissoit comme la paste dedans la mect ». Le nez de l'abbé Jacques était camus, par la raison exactement contraire, toujours « selon vraye philosophie monastique ». A ce détail près, ils devaient appartenir l'un et l'autre au même monastère ; à tout le moins, ils étaient tous les deux du même ordre.

APPENDICES

I

La Correspondance de Jacques Colin

1	A Montmorency. . . .	Lyon	25 juin [1526].	B. N., fr. . .	6639, f. 179-180.
2	Au même.	Lyon	25 juin [1526].	Musée Condé,	L, IX, f. 88.
3	Au même.	Chambéry . . .	29 juin [1526].	—	XIV, f. 227-229.
4	Au même.	Chambéry . . .	14 juil. [1526].	—	XIV, f. 48.
5	Au même.	Belley	19 juil. [1526].	—	VIII, f. 324-325.
6	Au même.	Chambéry . . .	24 juil. [1526].	—	IX, f. 128-130.
7	Au même.	Chambéry . . .	27 juil. [1526].	—	III, f. 176.
8	Au même.	S[t] Germ. en Laye.	28 nov. [1526].	—	XI, f. 258.
9	Au même.	Gênes.	12 oct. [1527].	—	V, f. 288.
10	A Duprat.	Gênes.	12 oct. [1527].	—	V, f. 242.
11	A Montmorency. . . .	Gênes.	17 oct. [1527].	—	XIII, f. 167-168.
12	Au même.	Savone	7 déc [1527].	—	XV, f. 175.
13	Au même.	Savone	9 janv. [1528].	—	X, f. 137-138.
14	Au même.	Savone	30 janv. [1528].	—	V, f. 174-176.
15	A Berthereau	Marseille	7 mai [1528].	—	IV, f. 25.
16	A Montmorency. . . .	Marseille	16 mai [1528].	—	V, f. 196.
17	Au même.	Marseille	18 mai [1528].	—	IX, f. 12.
18	Au même.	Marseille	3 juin [1528].	—	XIII, f. 30-31.
19	A Berthereau.	Des galères, aux Iles Pomègues [1]	5 juin [1528].	—	IX f. 100.
20	A Montmorency. . . .	Savone	19 juin [1528].	—	II, f. 111.
21	Au même.	Savone	22 juin [1528].	—	IX, f. 21-22.
22	A Berthereau	Savone	4 juil. [1528].	—	XIII, f. 128.
23	Au même.	Savone	13 juil. [1528].	—	VI, f. 178.
24	A Montmorency. . . .	Savone	22 juil. [1528].	—	IV, f. 208.
25	Au même.	Asti	28 juil. [1528].	—	XV, f. 139.
26	Au même.	Asti	15 sept. [1528].	—	X, f. 231.
27	Au même.	Asti	2 nov. [1528].	—	V, f. 288.

1. Près de Marseille.

28	A Berthereau	S[t] Germain	1 janv. [1529].	Musée Condé.	XIV, f. 142.
29	Au même	Paris	29 mai [1529 ?].	—	XV, f. 292.
30	A Montmorency	Nogent-s/Seine	24 déc. [1529].	—	X, f. 66-67.
31	Au même	Nogent-s/Seine	28 déc. [1529].	—	II, f. 223.
32	Au même	Paris	17 janv. [1530].	—	IV, f. 52.
33	Au même	Paris	21 janv. [1530].	—	VIII, f. 277.
34	Au même	Blois	8 mars [1530].	—	II, f. 231-232.
35	Au même	Lusignan	14 avr. [1530].	—	XIII, f. 72-73.
36	A Berthereau	Angoulême	23 avr. [1530].	—	IX, f. 185-186.
37	Au même	Angoulême	27 avr. [1530].	—	IX, f. 251.
38	Au même	Angoulême	4 mai [1530].	—	V, f. 135.
39	Au même	Angoulême	6 mai [1530].	—	V, f. 137.
40	A Montmorency	Angoulême	16 mai [1530].	—	V, f. 194-195
41	A Berthereau	Angoulême	18 mai [1530].	—	XIII, f. 248.
42	A Berthereau	Angoulême	26 mai [1530].	—	XIII, f. 259.
43	A Berthereau	Barbezieulx	30 mai [1530].	—	XIII, f. 266.
44	Au même	Bordeaux	20 juin [1530].	—	XVI, f. 279.
45	A François de Dinteville	Bourges	9 oct. [1531].	B. N., Dupuy.	260, f. 365-366.
46	Au même	Abbeville	30 déc. [1531].	—	537, f. 51.
47	A Jean du Bellay	Lyon	11 déc. [1533].	—	263, f. 107.
48	Au même	Dijon	26 déc. [1533].	—	263, f. 111.
49	A René du Bellay	Dijon	26 déc. [1533].	—	263, f. 109.
50	A François I[er]	Nimègue	9 ou 10 fév. [1535]	—	269, f. 9-10.
51	A Jean du Bellay	Paris	22 déc. [1535].	—	263, f. 112.
52	Au même	Paris	9 mars [1536].	—	263, f. 110.
53	A J. Colin, P. Danès	[Paris ?]	V. cal. aprilis [1534].	[Imprimé dans les *Epistolae clarorum virorum*	
54	A J. Colin, F. Modestus.	Rome	17 juil. [1534].	B. N., Dupuy.	699 f. 14.

II

Jacques Colin et l'abbaye d'Issoudun

Lettres à François de Dinteville, évêque d'Auxerre, ambassadeur de France à Rome [1]

I

Monseigneur, vous ne attribuerez point à oubliance si je ne vous ay escrit de l'affaire de l'abbaye d'Yssoldun qu'il a pleu au

1. François de Dinteville, évêque d'Auxerre, avait été envoyé comme ambassadeur de France à Rome au mois de juillet précédent. Il y demeura jusque vers la fin du mois de janvier 1533, date à laquelle il fut remplacé par les cardinaux de Grammont et de Tournon.

Roy me donner, veu que c'est chose qui me touche et où je sçay que vous avez toute puissance par delà, et moins à deffiance que vous ne vous y fussiez voulentiers employé, attendu l'asseurance que j'ay de vostre perfaicte amittyé ; mais prendrez pour excuse la raison qui est telle : à peyne estiez-vous à Lyon que je feuz senglé de ladicte abbaye qui ne vault pas quasi le parler, et sur ces entrefaites arriva monsieur le cardinal de Grammont avecques les poliz briefz dont le Pappe l'avoit endoussé touchant la cassassion des privilèges d'eslire, au moyen de quoy je cuiday avoir rosbé le rossignol au barbier, si je me despescheoye d'envoyer à Romme affin d'avoir pour mon argent ce que l'on y est accoustumé de ne reffuser aux plus estranges d'Allemaigne *mediantibus illis*, et par là faisoye compte de sauver les lardons, *hoc est fructus* de la présente année ; mais je suys adverty par lettres du vénérable Nicolas Raince [1] que l'on y a voulu praticquer une nouvelle théologie contre moy, c'est assavoir que je ne la pourroye obtenir en commende, sinon *ad sex menses et deinde in titulum*, pour ne contrevenir aux concordatz et privillège dernièrement octroyé par nostre très Sainct Père et apporté par mondict sieur le cardinal de Grammont, la Sainctété duquel a respondu, quant on luy en a parlé et supplyé comme pour personne aggreable au Roy, que la playe estoit encores trop fraische pour le passer autrement et que je attendisse encores six moys et il me gratiffieroyt de ma requeste.

C'est le contenu *ad verbum* de la lettre dudict Raince, que je vous envoye affin que vous en doubtiez moins ; et pour ce que je comprens qu'il me veult faire trouver bonne la marchandise et que je suys certain que le fondement qu'il a prins est faulx et illusoyre, parce que le Roy n'a accepté lesditz concordatz comme à luy trop préjudiciants, ainsi que savez, et que le clergé de France se souffriroit plus tost escarteler que de les consentir et intériner, il m'a semblé ne devoir point respondre à ung homme parlant impertinemment et qui pense que je ne soye point auprès du Roy, mais si loing de la communication des affaires que je n'en entende, sinon par ceulx qui viennent de Saint-Jacques en Galice ; et, à ceste cause, suys contrainct m'en adresser à vous et vous en mectre en peyne, vous suppliant intercéder partout où verrez que besoing sera, que ma provision soyt despeschée en ensuyvant les mémoires que j'en ay envoyées pour le pris qu'elle cousteroit à ung autre. Car

1. Nicolas Raince, protonotaire apostolique, secrétaire de l'ambassade de France et « solliciteur du Roi en Cour de Rome » ; sur ce personnage, voir l'article de E. Picot, *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle*, dans la *Revue des Bibliothèques*, 1898, p. 263-276.

je ne demande point de grâce en cela, saichant qu'elle seroit plus difficille à obtenir qu'une despence *ad quatuor*. Je supplye bien que l'on ne me enjoigne point nécessité de me faire moyne, car la béatitude de nostre seigneur se trouveroit mal obéye en cela de mon cousté, et quand il plaira au Roy me donner la main levée pour jouyr de ladicte abbaye, je ne me soucieray que bien à poinct de son plomb, dont je seray contrainct solliciter ledict Seigneur après luy avoir faict apparoir de me estre mys en mon devoir de obeissance filialle envers le Pappe.

Sur quoy, Monseigneur, je vous supplye faire pour moy comme requiert l'affecion que je vous porte et que m'avez monstrée réciproque. Si j'estoys en Court, je vous feroys sçavoir des nouvelles, mais il y a ung moys que je suys venu en cest hermitaige de Sainct-Ambroys dyre mes patenostres, où j'ay trouvé d'aussi mauvais paillardz de moynes que vous en veistes jamais. Toutesffoys j'espère en venir à bout avecques l'ayde du Roy et de Monsieur le Légat [1] qui ne me faillent de toutes les provisions que je leur sçay demander et après m'en retourner à la Court, dont je vous escriray, arrivé que je y soye. Me recommandant très humblement à vostre bonne grâce et priant Dieu, Monseigneur, vous donner bonne vie et longue. De Bourges, en vostre maison de Sainct-Ambroys, le IXe jour d'octobre [1531].

Vostre très humble serviteur,
Ja. Colin, abbé de St-Ambroys.

Notandum que j'ay esté postulé uniquement par les religieux de ladicte abbaye; et affin que j'en soye creu, j'envoye à Romme l'instrument de la postulation faicte.

Au dos: A Monseigneur, Monseigneur d'Auxerre, ambassadeur pour le Roy devers Nostre Sainct Père le Pape.

(B. N., Dupuy 260, f. 365-366, original).

2

Monseigneur, je vous ay escrit de Bourges l'affaire que j'avoys à Romme touchant l'abbaye d'Yssoldun, qu'il a pleu au Roy me donner puis vostre partement. Sur quoy long temps ay attendu vostre responce pour donner expédient aux difficultez, si aucunes y

---

1. Le cardinal Duprat, chancelier de France. Il était légat *a latere* depuis le 4 juin 1530.

en avoit autres que celles qui me furent faictes du commencement, lesquelles estoyent que, après six moys de commende passez, il failloit que je prinsse une provision nouvelle, *in titulum* ou bien une autre despesche *in commendam ad tempus*, ce qui me sembloit en partye trop difficile et en partye impossible, car, de me faire moyne pour une si petite pièce comme est ledict Issoldun, il seroit entièrement impossible à ma volonté qui ne vouldroit se condescendre à prendre froc pour l'abbaye de Fescamp ny pour le meilleur bénéfice qui soit au monde, si ce n'estoit par le commandement du Roy, que je suys tousjours délibéré d'en croyre. Au regard de faire les fraiz de tant de recharches de despeches, ce n'eust pas esté moy qui eust esté abbé, mais le Pappe et la court de Romme et, vous sçavez que ce n'est pas l'intencion du fondateur; au moyen de vous prioye y emploier vostre aucthorité et intercession en ma quoy faveur, affin que je peusse jouyr du bien que le Roy me cuyde avoyr faict pour le pris qu'en payeroit le plus estrange d'Alemaigne.

Mais à ce que je voy, ou vous n'avez point receu mes lettres, ou les difficultez de nouveau entrevenues vous ont faict sursoyr de me respondre, ou ce que m'en avez escrit est péry en la distance des longs chemins, qui me faict demourer en peyne pour ce que *dum Romæ consulitur, Saguntum expugnatur, hoc est* tous les fruictz de ceste année s'en vont par la queue du cinge et les moynes n'oublient pas de faire les nopces à la mort de leur abbé. Pour ces causes, Monseigneur, je vous supplye me faire sçavoir à quoy j'en suis et les remeddes où il fault que je recoure en cas d'opposition, reffus ou délay, affin que je mecte peyne de vous en fornir. Il me semble avoir entendu par une lettre que Nicolas Raince a escrit à son homme par deçà que madicte despesche estoit faicte, mais pour ce qu'il y a environ deux moys que j'en euz la nouvelle et que l'effect n'en est venu jusques à présent, je le cuyde avoir songé, encores que ce ne soit guières mon mestier de resver, sinon quant je fuz si lourdault de desbourser l'argent de mes bulles avant que les avoyr. Car à la vérité ce n'estoit guières bien veillé à moy ! J'en seray une autre foys plus sage et vous promectz ma foy que si j'avoye aussi bon crédit en la court de Romme comme l'on dict que j'ay en celle de France, j'en seroye quicte à meilleur marché et beaucoup plus tost despesché.

Je vous recommande le tout et moy-mesmes infiniement à vostre bonne grâce, vous advisant que les neiges nous ont encores icy arresté pour cinq ou six jours, dans lequel terme nous devons partir pour aller à Dieppe et de là à Rouen faire Caresme prennant et Pasques, et de là à Sainct-Germain-en-Laye et à Compiègne,

si propos ne change. Toute ceste compaignie se porte bien, Dieu mercy ! excepté ceulx qui ont à faire à la Tour Carrée[1] que l'on tourmente plus de jour en jour. La Pommeraye[2] est arrivé en Angleterre où il a esté receu fort pompeusement et le Roy deffenseur de la Foy[3] luy a baillé ung de ses logéis dans Londres pour sa résidence. Si je sçavoys quelque autre chose de nouveau, je le vous escriroys voulentiers à ceste heure que je suis en train ; mais faulte de drap me fera mectre fin à ma présente rapsodye, en priant Dieu, Monseigneur, qu'il vous doint très bonne vye et longue.

De Abbeville, le XXXe jour de décembre [1531].

V^re très humble serviteur,
Ja. Colin, abbé de St-Ambroys.

Vostre bon ami Poyet[4] a esté en ceste Court de par la sienne, preschant le cornet Sainct-Hubert, *hoc est* matières d'évocations à force. Et, à ce que l'on peult veoir, il veult beaucoup pis aux progéniteurs du Roy de Navarre qu'il ne faisoit avant, car il a apporté mémoires pour mettre leurs corps et biens en confiscation. Tant gratte chievre que mal gist.

(B. N., Dupuy 537, f. 51-52, original).

III

Privilège accordé à Jacques Colin pour l'impression et la vente des traductions françaises d'auteurs grecs ou latins laissées par Claude de Seyssel (16 octobre 1527).

Françoys, par la grâce de Dieu Roy de France, à nostre amé et féal secrétaire de nostre Chambre, Me Jacques Colin, salut et dillec-

1. La *Tour Carrée* était une commission, ainsi appelée du nom du local où elle siégeait, que François Ier avait instituée en novembre 1527 et qui était chargée de liquider la succession de Semblançay et de frapper les financiers coupables de malversations ou d'irrégularités. A la date où écrit Jacques Colin, elle s'occupait des Bohier et des héritiers de Raoul Hurault. Voir A. Spont, *Semblançay*, Paris, 1895, p. 266, 272, 277, 278.

2. Gilles de Pommeraye fut dépêché en Angleterre le 11 décembre 1531 (B. N., Clairambault 1215, f. 69 v°). Il y demeura en qualité d'ambassadeur jusqu'en octobre 1532.

3. Henry VIII. Il avait reçu ce titre de Léon X, à la suite d'un pamphlet qu'il avait écrit contre Luther, en 1521.

4. Guillaume Poyet, né à Angers en 1473, successivement avocat au Parlement, avocat du Roi (1530-1534), président au Parlement, enfin chancelier

tion. Comme nous avons tousjours singulièrement désiré l'endoctrinement et édification de tous nos bons subjectz, principallement de ceulx qui sont constituez en l'estat de noblesse, et que, pour les addresser en la voie de vertu tant en armes comme en conseil, la congnoissance des bonnes et véritables histoires soit très requise et convenable, lesquelles enseignent à nous régir et gouverner ès choses présentes et advenir par le récit et discrettion des passées, savoir vous faisons que, voullans en cest endroict et tous autres subvenir et ayder de nostre povoir à nosdictz subjectz mesmement des livres historiaulx de foy receue et doctrine approuvée, estans en nostre librairie, pour les mémorables exemples et notables enseignemens qui sont y compris et contenuz, spéciallement que les livres de Thucidides, Athénien : De la guerre de Péloponesse ; Diodore, Sicilien : Des satrappies et successeurs d'Alexandre le Grant ; Appien, Alexandrin : Des guerres civilles et foraines ; Eusèbe : De l'histoire ecclésiastique; Xénophon : De la Cyropédie et institucion de Cyrus roi ; Justin : Des épitomées de Trogus, jadis translatez partie de grec, partie de latin en françoys par feu messire Claude de Seyssel, en son vivant arcevesque de Thurin, soient mis en lumière et communication et imprimez au prouffict et utillité de nosdictz subjectz ; pour ces causes et autres raisonnables considéracions ad ce nous mouvans, et pour la bonne et entière confiance que nous avons de vostre suffisante littérature, preudhommie et bonne dilligence, Nous avons commis, ordonné, et depputé, commectons, ordonnons et depputons par ces présentes à vous transporter en nostre ville et cyté de Paris ou en telle autre ville et cyté de vostre Royaulme que verrez mieulx estre apropr[iée], pour illec faire deuement et loyaulment imprimer lesdictz livres, et, affin qu'ilz soient plus correctement et dilligemment imprimez, assister ou commectre pour assister à l'impression d'iceulx telz personnaiges que vous adviserez pour le mieulx, pour apprès estre lesdictz livres par eulx distribuez et disparcez par toutes les provinces de nostredict Royaulme au prouffict et édification de nosdictz subjectz qui les vouldront avoir et lire ; et affin que vous et vosdictz commis soient plus songneulx et ententifs à la conduite dudict euvre et aucunement rembourcé et recompensé des fraiz et vaccations qu'il vous con viendra faire, nous voullons et ordonnons que à vous seul et non à autre soyt permis et loysible faire imprimer et mectre en vente lesdictz livres par nostredict Royaulme, pais, terres et seigneu-

(novembre 1538-août 1542). Disgràcié à cette date et condamné, il mourut en 1548. Voir C. Porée, *Guillaume Poyet*, Angers, 1898.

ries, en interdisant et deffendant à tous libraires, imprimeurs et autres qu'il appartiendra de non imprimer, faire imprimer ou exposer en vente lesdictz livres jusques à quatre ans prochainement venant à compter du jour et dacte de l'impression achevée, seur peine de perdicion de leurs marchandises, confiscation d'icelles et d'amende arbitraire, sinon que leur en eussiez donné congé et permission. Sy donnons en mandement au prévost de Paris, bailly de Rouen, séneschal de Lyon, et tous autres nos justiciers et officiers ou à leurs lieutenants et chacun d'eulx en tant que à eulx appartiendra, que après avoir faict publier et enregistrer le présent nostre privilleige et commission, ils le facent conserver et garder de poinct en poinct selon sa forme et teneur ainsi et par ceulx que besoing sera, en punissant tous les contrevenans par prinse, vente et exploictacion de leurs marchandises et par toutes autres voyes deues et raisonnables. Car tel est nostre plaisir. Nonobstant tous autres privilleiges et concessions que pourrions avoir auparavant sur ce octroyez par surprinse et importunité, lesquelz, en tant que besoing est ou seroit, nous avons révocquez et adnullez, révocquons et adnullons, et quelzconques autres lettres, mandement ou retrinctions impétrez ou à impétrer non faisant mention expresse de ces présentes. Donné à Compiègne, le seizième jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cens vingt sept, et de nostre rène le treizième. Signé : Par le Roy, BRETON, et scellées du grant scel de cyre jaulne en simple queue.

(Arch. Nat., Y^8, f. 271-272 v°)

IV

LETTRE DE L'ÉDITEUR JUSTE À JEAN DU PEYRAT [1]

(Extraits)

...Depuis (la publication du *Courtisan*, par Castiglione), ledict livre, pour la grande érudition, éloquence, et belles, et diverses matières y contenues, après avoir esté plusieurs années quasi impatiemment désiré de plusieurs mes amys et congneu, voulant

1. Jean du Peyrat, conseiller du Roi, lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon. Il était en rapports avec un grand nombre d'écrivains et d'humanistes du temps, en particulier avec Dolet, Nicolas Bourbon, Aneau, etc.

temps, auquel desjà la langue françoise poeut seurement contendre avec les autres langues, qui entre elles méritera le preis de purité et résonance.

(B. N., Réserve, R. 2049).

V.

LE PROCÈS D'AJAX ET D'ULIXES, POUR LES ARMES D'ACHILLES,

Contenu au tréziesme livre de la Métamorphose d'Ovide, translaté en langue françoise par M. Iaques Colin, Abbé de S. Ambrois.

PARASCEVE.

L'effroy de Troye et seureté de Grèce,
Le nompareil en honneur et prouesse,
De force humaine Achilles invincible,
Estoit party de la chair corruptible
Laquelle avoit en cendre consumée
Le mesme Dieu, par qui jà fut armée.
Si que d'un tel et si grand personnage
(Ayant prins fin en la fleur de son aage)
Ne restoit fors je ne sçay quoy tant peu
Qu'à peine emplir un vaisselet eust peu;
Mais le renom immortel, et la gloire
En vit tousjours et garde la mémoire
Du monde entier emplissant la rondeur.
C'est la mesure esgale à ta grandeur
Et propre à toy, Prince chevalereux,
Et n'est subjecte aux enfers malheureux.
Son mesme escu, pour donner à congnoistre
Evidemment quel fut jadis son maistre,
La guerre meut, et se dressent alarmes
Entre les Grecz, pour obtenir ses armes.
Les requérir n'osent à la volée
Diomedes, ny Ajax Oilée,
Ny des enfans d'Atreus le puisné,
Ny le sien frère en aage, et faictz aisné :

temps, auquel desjà la langue françoise poeut seurement contendre avec les autres langues, qui entre elles méritera le preis de purité et résonance.

(B. N., Réserve, R. 2049).

V.

LE PROCÈS D'AJAX ET D'ULIXES, POUR LES ARMES D'ACHILLES,

Contenu au tréziesme livre de la Métamorphose d'Ovide, translaté en langue françoise par M. Iaques Colin, Abbé de S. Ambrois.

PARASCEVE.

L'effroy de Troye et seureté de Grèce,
Le nompareil en honneur et prouesse,
De force humaine Achilles invincible,
Estoit party de la chair corruptible
Laquelle avoit en cendre consumée
Le mesme Dieu, par qui jà fut armée.
Si que d'un tel et si grand personnage
(Ayant prins fin en la fleur de son aage)
Ne restoit fors je ne sçay quoy tant peu
Qu'à peine emplir un vaisselet eust peu;
Mais le renom immortel, et la gloire
En vit tousjours et garde la mémoire
Du monde entier emplissant la rondeur.
C'est la mesure esgale à ta grandeur
Et propre à toy, Prince chevalereux,
Et n'est subjecte aux enfers malheureux.
Son mesme escu, pour donner à congnoistre
Evidemment quel fut jadis son maistre,
La guerre meut, et se dressent alarmes
Entre les Grecz, pour obtenir ses armes.
Les requérir n'osent à la volée
Diomedes, ny Ajax Oilée,
Ny des enfans d'Atreus le puisné,
Ny le sien frère en aage, et faictz aisné :

Ny le surplus des autres chevaliers.
Deux seulement (entre tant de milliers)
De cest honneur en prindrent la poursuicte,
Se confiant chascun en son mérite :
L'un fut Ajax, de Thelamon sorty,
L'autre Ulixes le cault, et adverty.
Agamenon de tout l'ost ayant charge,
Juge du cas, s'excuse, et s'en descharge,
Pour éviter envie et malveillance,
Et en remect l'entière congnoissance
Au jugement de tous les capitaines,
Leur commandant par trompettes haultaines
Eulx assembler emmy le camp ensemble,
A fin d'en dire ainsi que mieulx leur semble.

FIN DU DOUZIESME LIVRE DE LA MÉTAMORPHOSE D'OVIDE.

LE COMMENCEMENT DU TREZIESME LIVRE DE LA MÉTAMORPHOSE D'OVIDE.

Les ducz et chefz par leurs degrez s'assirent,
Et les souldars entour debout se mirent
En reng, tenans la requise silence.
Lors se leva pressé d'impacience
Ajax, seigneur de l'escu sept fois double
Lequel, tournant son regard fier et trouble
Vers le Troian rivage et nefz estans
Sur celle rive et en l'unde flottans
Et à ses mains adressant, et sa voix
Se print à dire :

ORAISON D'AJAX.

« O Jupiter, je vois
Devant les nefz déduire ma raison.
Et d'Ulixes faict-on comparaison
Avecques moy ? Sommes-nous d'un compas ?
Mais il n'eut honte et ne se faignit pas
De faire place à l'aspre feu bruslant
Des ennemis qu'Hector alloit meslant

Que je soustins, lequel je repoulsay
Par vive force et des nefz le chassay.
Il est plus seur donc par fainctes paroles,
Par traictz subtilz et plaisantes frivoles,
Souhz faulx semblant sa querelle débatre
Que vaillamment par armes la combatre !
Mais il n'est prompt à moy de caqueter,
Et moins à luy propre d'exécuter.
Sa force gist toute en fraude et langage.
Et tout autant comme j'ay d'advantage
Au fier estour et heurt de Mars sanglant,
Autant en a cestuy-ci ianglant.
Ne pour cela, seigneurs Grecz, ne fais compte,
Estre besoing que mes faictz vous racompte.
Vous les sçavez, car vous les avez veuz.
Compte les siens (Ulixes) despourveuz
De tesmoignage et n'est qui rien en sache,
Fors seulle nuict qui toutes choses cache.
Ce nonobstant, le prix que l'on demande,
Je le confesse, est de valeur très grande,
Mais à Ajax honneur moindre rendant
Pour la basseur du foible contendant :
Car obtenir guerdon, tant soit prisé,
Où aspirer Ulixes avoit osé,
N'est pas grand'gloire ou loz fort mémorable.
Il a desjà récompense honorable
De ce débat, car après qu'il sera
Par moy vaincu, par tout se vantera
D'avoir osé reprendre à Ajax querelle.
S'en moy proesse estoit doubteuse et telle
Que l'on ne sceust que sçait faire ma dextre,
A luy néantmoins préféré debvrois estre
Par dignité de noble sang haultain :
Car Thelamon est mon père certain
Lequel print Troye, hardiment l'assaillant
Soubz l'estandart d'Hercules le vaillant,
Et en Colchos entra avec Jason
Lors qu'il alla conquérir la Toison.
De Thelamon Æacus fut le père
Qui donna loz eux estans au repaire
Où Sysiphus, d'Æolus descendu,
Gist soubz le faiz d'un rocher suspendu.

Or Jupiter, qui modère la Roue
De l'univers, Æacus sien advoue
Et pour son filz charnel le recongnoist.
Ainsi Ajax, filz de Thelamon, est
Au tiers degré extraict de Jupiter :
Et toutesfois pour rien ne vueil compter,
Seigneur Gregois, l'ordre que je dénombre,
Ne qu'à ma cause il serve d'ayde ou umbre,
S'il n'est à moy commun et social
Avec le grand Achilles martial.
C'estoit mon frère et le bien délaissé
Par son trespas est par moy pourchassé.
[Auquel propos toy, qui es de la race
De Sysiphus, et à luy en fallace
Et en larcins resemblant proprement,
Viens t'insérer audacieusement
A la maison et sang des Æacides
Noms estrangers, de gens de valeur vuydes.
Mais seroient bien les armes refusées
Par la vigueur de parolles rusées
A moy, pourtant que sans semonce attendre
Le premier suis venu les armes prendre ?
Et semblera de les avoir plus digne
Cil qui dernier les a prinses pour mine,
Et qui fuy a de tout son pouvoir
Suyvre l'enseigne et faire son devoir,
Estre faignant de cerveau transporté,
Jusques à tant que de la fauseté
Du lasche cueur descouverture feit
Plus fin que luy et moins à son profit
Palamedes, et aux armes, par force,
Dont il avoit tant évité l'amorse
Le feit venir tremblant, honteux et palle ?
Sur ce prendra pour récompense égalle
Les armes, un du monde les meilleurs,
Qui n'a voulu au besoing, ny ailleurs
Nulles en prendre ! et nous qui les premiers
Avons servy ès périlz des sommiers,
Demeurerons sans honneur et descheuz
Des dons à nous par droict de sang escheuz ?
Pleust or à Dieu que sa fainte manie
Eust esté vraye, ou que la compagnie

L'eust telle crue, et que cest inventeur
De ces meschiefs, et de tous maulx auteur
Ne fut venu à Troye en nostre suyte
Troubler le camp et fascher l'exercite !
Tu ne serois en Lemnos demouré
Philectetes pauvrement honoré
Et délaissé, à nostre deslouange,
Où maintenant en quelque fosse estrange
(A ce qu'on dit) meuz à compassion
Les durs rochers par lamentation,
Pour Ulixes faisant telles prières
Qu'ont mérité ses façons coustumières :
Ne vain sera le prier que tu fais
S'il est des dieux voyant ses humains faictz.
Hélas à luy qui a la foy promise
Avecques nous au serment de l'emprise!
L'un de nos chefz et charges principalles,
Et héritier des sajettes fatalles
Du merveilleux Hercules renommé,
De faim et froid et douleur consommé,
Pour nourriture et ses habitz nouveaux
N'a que la chair et plume des oyseaux
Qu'il peut tuer, après lesquelz employe
Le traict voué aux fortunes de Troye!
Il vit neantmoins, bien en grand'pauvreté,
Pource qu'il est d'Ulixes escarté.
A mon advis, que bien vouldroit aussi
Avoir esté laissé plus loing d'ycy
Palamedes, le pouvre infortuné,
Sans y venir estre à mort condamné,
Car il vivroit en quelque fosse ou roche,
Ou pour le moins seroit mort sans reproche
Du cas à luy par ce bon instrument
(Comme il est clair) imposé faulcement.
Lequel, ayant tousjours un souvenir
D'avoir esté contrainct au Camp venir,
Quand cestuy-cy convainquit sa fureur
N'estre que fainte et abusif erreur,
Le va charger, par crime controuvé,
De trahison, et fut le cas prouvé
Selon la forge et machination
Du project faict en l'accusation,

Où il disoit l'accusé avoir pris
Des ennemys quelque certain grand prix
Pour les secretz des Grecz leur descouvrir;
Et là-dessus la terre feit ouvrir
En un endroict de la tente imputée
Où l'on trouva la somme bien comptée
Qu'auparavant luy-mesme y avoit mise.
Par ainsi donc toute son entremise
Est d'affoiblir la puissance des Grecz
Diversement à temps et à degrez :
Tantost les uns par fraude bannissant,
Tantost à tort les autres meurdrissant.
C'est d'Ulixes au combat la vaillance.
Voyla combien est à craindre sa lance.
Mais supposé qu'en éloquence prompte
Mesme Nestor le preudhomme il surmonte,
Il ne sçauroit à croire ne renger
Qu'avoir Nestor en l'affaire et danger
Habandonné ne soit reproche et blasme :
Car, sur le poinct qu'Ulixes il réclame
A son secours, se trouvant empesché
Tant pour sentir son cheval embroché
Que pour le faiz de l'aage et peine mainte
Dont en son corps il avoit quelque attainte,
Ce compaignon le vous délaisse et plante.
Diomedes, qui de rien ne se vante,
Sçait bien que point je ne mens en cela.
Car par son nom souvent il l'appella,
Le rabrouant (combien qu'ilz soient amys)
Et le blasmant de s'estre en fuyte mis.
[Des justes yeulx les cas humains dieu voit,
Et par droicture aux mérites pourvoit.
Le non voulant au besoing secourir
Se voit contrainct à secours recourir
Et demander ce qu'il a refusé.
Il m'est advis que l'on auroit usé
De raison juste, et acquit soustenable,
En luy faisant souppe de pain semblable,
Et en laissant le laisseur à part soy
Pour le punir selon sa mesme loy.
Il crye à l'ayde et là je me rencontre
Et voy mon homme, au visage qu'il monstre,

**Pasmé de paour, tremblant et esperdu,
Et comme mort sur la terre estendu.
Mon escu metz au devant et l'en couvre
Comme d'un mur, et la vie recouvre
Lasche et couard au cœur vain et recreu ;
En quoy mon loz n'est de guères accreu.
Si tu te veulx à débattre aheurter
Au mesme lieu nous convient transporter,
Tous deux nous rendre à la presse et meslée
Avec ta playe et poictrine gelée
Et te tapir derrière mon escu,
Et là verrons qui restera vaincu.
Mais aussi tost que du danger présent
Où il estoit rendu, je l'euz exempt,
(Combien qu'il dist ses playes l'empescher
De se pouvoir soustenir et marcher),
En un moment je ne me donnay garde
Que playe il n'a qui fuyr le retarde,
Ains gaigne au pied viste comme arondelle.
Voicy Hector qui l'estour renouvelle
Et les dieux meine au combat avec luy ;
Et où il rue, endroict là n'a celuy
(Non qu'Ulixes) qui de paour ne varie,
Tant soit hardy, tant soit grand' sa furie,
Voyant de loing qu'il triumphe et faict rage
De mettre Grecz en fuyte et en servage,
Et les découppe à tort et à travers.
Je l'abbaty, estendu à l'envers
D'un coup de pierre horriblement pesante
Dond j'arrestay sa chaleur trop cuysante.
Voyant qu'il brave arrogamment et somme
Qu'on vienne à luy combattre d'homme à homme.
Je luy tins pié ; et vous prinstes l'esmoy,
Seigneurs Gregoys, d'en faire veulx pour moy
Et fut des dieux vostre oraison receue.
Car du combat qui veult sçavoir l'issue
Soit adverty pour vérité notoire
Qu'entre nous deux neutre fut la victoire.
[Voicy Troians en bataille qui sortent
Droict vers la flotte, et avecques eulx portent
Fer, soulfre et feu, et Jupiter aidant,
Avec courage à l'effort respondant.**

Où est à l'heure Ulixes et sa langue ?
Que ne faict-il là quelque belle harangue ?
C'est moy qu'honneur appella celle part
Où de mon corps je servys de rampart
A mille nefz, ferme comme une tour,
Sauvant l'espoir de vostre et mien retour.
Recompensez d'un seul harnois complet
Tant de vaisseaulx gardez par mon exploict
Auquel, s'il m'est le vray dire licite,
Plus que pour moy d'honneur je solicite.
Et en cela s'accorde nostre queste :
C'est que d'Ajax les armes font requeste
Plus que ne faict Ajax de les avoir.
Voise Ulixes avecques son sçavoir
A ce qu'oiez bailler en conférence
Rhesus le foible et Dolon sans déffense
Et Helenus de Priam filz et prestre
Prins, ou Pallas ravie dans son cloistre,
En tout ce rien le jour faict n'a esté
Tout seroit rien, Diomedes osté.
Si bonnement ces armes du grand prince
Donner vous semble à deserte si mince,
Divisez les, et en prenne à ceste heure
Diomedes la partie meilleure.
Car et pourquoy en aura portion
Cestuy, lequel est en possession
De faire tout ce qu'il faict à cachettes ;
Tout désarmé ne sert que d'eschauguetes
Vers l'ennemy d'emblée et tromperie ;
L'armet garny d'or et de pierrerie
Descouvrira tes aguetz par son lustre,
Dont la clarté fault que le vouloir frustre
De son effect, que l'on ne voit tascher
Fors seulement qu'à tousjours se cacher.
Mais Ulixes n'a ne force, ne teste,
Pour un heaulme à si pesante creste ;
Et sont ses braz trop foibles et moletz
Pour demener la masse d'Achilles,
Ne l'imbécille et craintive senestre
(Que pour rober proprement Dieu feit naistre)
Aider se peut de l'escu esprouvé
Où est le monde en sa forme engravé.

Sot importun, qui te meut appéter
Don, qui ne sert qu'à te débiliter ?
Si les Gregeois par sentence legère
T'en font présent, ilz donneront matière
A l'ennemy plus de te despouiller
Que d'avoir peu contre toy batailler.
Et le fuir (en quoy seul tu surpasses
Tous les vivans) fuir tost longz espaces
Tardif en toy et pesant deviendra
Quand si grand fais trainer te conviendra.
D'autre costé ce tien escu charmé
Est tout entier et ne l'a entamé
Nul coup de traict, ou de main, en bataille.
Au mien, faulsé tant d'estoc que de taille
En mille lieux parmy son espesseur,
Doibt on pourvoir d'un nouveau successeur.
En fin qu'est-il besoing ou nécessaire
De tant parler ? soions veuz en l'affaire.
Qu'on mette en camp les armes questionnez,
Emmy les rencs des Squadres ordonnez
Des ennemis, et pour finir la noise,
Là commandez que quérir on les voise,
Et à celuy qui aura le bonheur
Les recouvrer, adjugez en l'honneur. »
[A tant mist fin à son brave sermon
Et se rassit le filz de Thelamon,
Dont le commun la dernière partie
Par un murmure avoit jà consentie,
Lors Ulixes, demy-Dieu, filz unique
De Laertes, pour faire sa réplique,
Se dresse en piedz ; et tint de prime face
Ses yeulx en terre et la chère un peu basse
Puis les eslève aux princes assistans,
Tous préparez à se rendre escoutans
Et attendans que de sa bouche sorte
Le beau parler, qui fut de ceste sorte
Accompaigné de grâce et de maintien :

LA HARENGUE D'ULIXES.

« Si vos désirs, seigneurs Grecz, et le mien
Eussent eu lieu et l'effect consonant,
Nous ne serions en doubte maintenant,

Qui devroit estre héritier légitime,
Du pris que tant non sans cause on estime,
Et dont meu est question orendroit;
Car tu aurois les armes selon droict,
O Achilles, et nous fruition
De ta présense et conversation.
Mais double hélas, puis que tes destinées,
A nostre perte et malheur enclinées,
Par sa mort aigre ont voulu ennuier
Tant moy que vous. » Puis vint à essuier,
Comme pleurant, ses yeulx avec la main.
« Qui doit plustost, selon devoir humain,
Venir au bien d'Achilles redoubté
Que cil, lequel contre la volunté
De père et mère, Achilles feit venir
Au camp des Grecz la guerre soustenir?
Pourveu qu'en gaing à cestuy-cy ne tourne
L'esprit qui semble hébété, gros et morne,
N'en perte à moy l'esperit éveillé,
Lequel pour vous a tousjours travaillé,
Aussi que ceste éloquence, non mienne,
Ains qui souvent pour vous la vertu sienne
A mis en œuvre et l'employe à ceste heure.
Pour le seigneur, qui bien peu s'en asseure,
Soit sans envie et que nul ne refuse
Les dons qu'il a venans de grâce infuse.
Car du lignage et des nobles ancestres
Ayans tenu ou gouverné les sceptres
Et des cousins portans les diadèmes
Et des haultz faictz que n'avons faictz nous-mesmes,
Je ne vouldrois en faire estat en l'air
Ny proprement nostres les appeller;
Mais pour autant qu'Ajax a récité
Comment il est avec la déité
De Juppiter prochain et tiers nepveu,
Mon parentage est aussi de l'adveu
De Juppiter, en pareille distance
Et en degré de semblables acointance :
Car Laertes est mon père incoulpable;
Acrisius en lict irréprochable
L'a procréé; Juppiter engendra
Acrisius, où l'on ne prétendra

Que de ceulx-cy nul ait esté banny
Ou condamné pour forfaict et puny.
Autre noblesse excellente et très clère
De par Mercure illustre faict ma mère :
Si que je suis de tous les deux costez
Apparenté de haultes majestez.
Mais je ne veulx que raisons supposées
Me baillent droit aux armes proposées
En pris d'honneur, ny portant la querelle
Que suis plus noble en ligne maternelle,
Ny estre peut mon père confundu
D'avoir le sang de son frère espendu ;
Ainçois requiers que des mérites seulz
L'on tienne compte, et qu'au nombre d'iceux
Ne soit d'Ajax mérite reputé
Que Thelamon et Peleus ont esté
Frères germains et qu'en ceste deferre
Soit de vertu non de sang suyvi l'erre ;
Ou si requis en ce cas est cercher
Le plus prochain premier selon la chair,
Peleus le père est encore en vie
Ne de mourir a Pirrhus filz envie.
Quel lieu Ajax, où ilz sont, peut tenir?
Si par lignage on doit les obtenir,
Faut que l'on porte à Pthias ces armeures
Ou en Scyros où ilz font leurs demeures.
Ne moins prochain d'Achilles est parent
Teucer, que luy, ne pour ce en différent
Pour elles entrer, héritier s'en portant.
S'il y entroit, les avoit-il pourtant ?
Mais puis qu'il est seulement question
D'œuvres et faictz purs et sans mixtion
D'autre couleur, j'en ay faict le conduict
En si grand nombre, et de jour et de nuict,
Qu'il n'est aisé juste discours en faire :
J'y garderay, neantmoins, l'ordre en sommaire.
Thetis Déesse ayant, par l'ouverture
De Protheus, cogneu la mort future
De son cher filz, taschant y reculer,
Soubz aultre habit le veult dissimuler ;
Et tant l'avoit finement déguisé
Qu'Ajax y fut, et chescun, abusé

Par la façon de sa robbe nouvelle
Dont il estoit vestu en damoyselle.
Je me déguise, au contraire, en mercier
Et parmy l'or estallay de l'acier,
Parmy juyaux et bagues féminines,
Haches, poignars, rondelles, brigandines,
Pour esmouvoir d'un homme le courage.
Là le voyant du tout mon équipage,
(Encore vestu en fille) avoir choysi
A part et s'estre emparé et saisi
D'un beau Pavois et Javeline bonne :
« Filz de déesse, à ta noble personne,
Dis-je, l'honneur d'Ilion explané
Et de sa prinse est deu et assigné.
Que tardes-tu aller metre en ruyne
La grand'cité qui les Troyens domine ? »
Ainsi disant, par la main je l'empoigne,
Et le vaillant à vaillante besongne
A cheminé. Par là je vueil conclure
Que ses haultz faictz viennent de ma facture
Et qu'ilz sont miens ; c'est moy qui Telephus
De hache usant, rendy mat et confus
Puis le guériz et remis en santé,
Se rendant humble après l'avoir dompté.
Que Thebes sont destruictes et rasées,
Attribuer le fault à mes brisées.
Croyez aussi que j'ai prins Metelin
Crise et Cilla, les séjours d'Appolin,
Avec Siros et Tenedos, grans villes
Seigneurisans en Royaumes et Isles
C'est le mien bras qui les murs esbransfla
De Lyrneses, quand par terre elle alla.
Mais j'ay surtout (pour des autres me taire)
L'homme fourny povant Hector défaire :
Hector, par moy, le fameux, gist en terre;
Troye, par moy, n'a plus qui meine guerre;
Pour le retour des armes, par lesquelles
Achilles fut trouvé, je requiers telles
Qui sont icy : je l'en armay vivant;
Luy mort, j'en vey le bon droict poursuyvant.
Après qu'il fut conclu et arresté
Au parlement de la communauté

De tous les Grecs, que la privée offense
Auroit le bras de publique vengeance,
Et que, pour mettre à chemin les affaires,
Voilles et nefz et latines et Quaires
Jusques à mille eurent en Thébaïde
En briefve espace emply le port d'Aulide,
Long temps les vens et colles attendismes ;
En attendant, en vain le temps perdismes :
Tousjours fut calme et ne feit point de vent,
Et s'il en feit, il venoit par devant
Contraire au cours de nostre navigage,
Tant qu'il fallut maugré nostre visage
Pour en sortir envoyer à l'oracle
La cause apprendre et remède à l'obstacle.
Par la response (Agamenon absent)
Est commandé le pur sang innocent
Sacrifier de sa fille à Diane.
Le père nye à chose tant prophane
Se consentir, et aux Dieux se courrouce
Et nonobstant que d'un costé le poulse
Le nom de Roy à offrir sacrifice,
D'aultre il se renge à paternel office.
Je m'entremesle oportun au marché
Et remonstrant au bon père fasché
Plusieurs raisons, sa nature bénigne
A condescendre au bien public j'encline,
Je le confesse, et prie sa couronne
Que doulcement au confessant pardonne.
J'obtins en cause assez foible, soubz juge
De qui m'estoit fort suspect le refuge ;
Et toutesfois publique utilité
Devoir de frère, extrême auctorité
A luy baillée accordèrent l'eschange
De propre sang à mérite et louange.
Je feuz aussi pour ce cas envoyé
Devers la mère, où trop eust desvoyé
Qui eust tasché de persuasion
Vers elle user plus que d'illusion :
Il la falloit caultement decevoir,
Non par raisons l'induire, et esmouvoir.
Las ! si Ajax fust allé en ma place,
Encor seroit vent contraire ou brumace !

[L'on m'envoye oultre en une autre ambassade
De grande audace et non moins de parade :
C'est dans les murs d'Ilion l'orgueilleux,
Où la court vey et Palais merveilleux.
Léans j'entray, de Troye la superbe,
Lors que voloit la grandeur en proverbe.
Et qu'elle estoit pleine d'hommes parfaictz,
Pour soustenir en tous besoings le fais.
J'y exposay toutesfois et sans crainte
Au long ma charge, et formay la complainte
Que toute Grèce ordonnée m'avoit,
Chargeant Paris, et disant qu'il devoit
Hélène rendre et la proye totalle
Par luy ravye en contrée hospitale :
Où se fleschist Priam, Roy et grand sire,
Et Anthenor, son prochain, à mon dire ;
Mais le rapteur, ses frères et complices
Et ses consors de forfaict et de vices
Furent bien prestz, m'ayant ouy parler,
Le droit des gens en noz corps violer.
Tu y estois, Menelaus, et scez
Que commun fut le péril de l'excès
A toy et moy, et de ces premiers jours,
Durer nous doibt la mémoire tousjours.
Mais long seroit les services desduire
Que de main faire et par conseil conduire
M'est advenu, en espace et longueur
Que ceste guerre a esté en vigueur.
Quand les effors des premières saillies
Furent passées et les courses fallies,
Les ennemys de reposer contens
Dedans leurs murs se tindrent par longtemps,
Sans se laisser en lieu marchant trouver,
Où l'on se peust aux armes esprouver,
Ne vint la guerre à estre demenée
En camp ouvert, qu'en la dixiesme année.
Toy qui ne sçais rien faire que fraper,
Où pouvois-tu ce pendant t'occuper ?
Quel fruict tiroit l'armée ou quel usage
Durant ce temps de toy et ton courage ?
Car si de moy en demandes autant,
Je vois tandis les ennemys guettant

Faisans rempars et flancs en nostre fort,
Donnant courage aux faschez et confort,
Et les enhorte à vouloir endurer
En paix l'ennuy qui n'a guère à durer ;
Je donne aussi les moyens et enseigne
Où il convient au besoing que l'on preigne
Munitions, pour nous armer et paistre ;
Je sers d'aller où il fault comparoistre
Au nom de tous, selon l'occasion.
[Voyez-cy le Roy, par une advision
A luy venue en songe mescompté,
Dict Jupiter l'avoir admonnesté
Cesser du soing de l'emprise et commande
A desloger, que plus on ne marchande,
Et que le temps est venu de penser
De faire voile et la mer repasser,
Son dire il peult appuier et défendre
Au nom de cil qui croit et veult prétendre
En estre autheur ; et qui tel advis baille
Ne seuffre Ajax qu'én ce point on s'en aille,
Mais vienne avant débattre et remonstrer
Qu'il fault dans Troye (ains que partir) entrer,
La saccager, mettre en cendre et destruire,
Et là-dessus ses armes face bruyre,
Et ce qu'il peut de fraper s'esvertue.
Que n'arreste-il la trouppe, qui se tue
De s'embarquer ? et retire l'espée
Pour raillier l'armée dissippée
Et la renger chascun soubz son enseigne ?
Ce n'est pas trop à homme qui ne daigne
Jamais parler que de matières haultes.
Mais j'ay regret ramentevoir tes faultes :
Il s'en fuyt luy-mesme, je le vey
Tourner le doz, sans estre poursuivy,
S'appareillant à suytte deshonneste,
Dond j'eu grand honte. A l'heure je m'arreste
Sur le chantier, et à dire commence :
« Que faictes-vous, enfans ? quelle meschance,
Rage et follie esguillonne voz cueurs ?
Vouloir fuyr quand vous estes vainqueurs ?
Et laisser Troye en l'instant qu'elle est prise ?
Quel autre fruict de si longue remise

Et du labeur continu de dix ans
Riapportez vous ? fors regretz desplaisans
En voz maisons, avecques deshonneur ? »
Par argumens de semblable teneur
Et autres motz, par où faisoit la touche
D'aigre despit mon éloquente bouche,
Je riamenay à trouppe mieulx réduicte
Les destournez en désordre, et en fuitte,
Agamenon à haulte voix riappelle
Les compaignons que paour trouble et martelle ;
Et sur ce poinct n'ose Ajax mot sonner,
Où Thersites les Princes atainner
Avoit osé de sa vaniloquence,
Dond il receut par ma main pénitence.
Je me renforce et les souldars peneux
D'effroy j'anime encontre noz haineux,
Les stimulant qu'à chascun d'eulx souvienne
De sa proesse et vertu ancienne
Que l'on void estre (ou peu s'en faut) perdue.
Depuis ce temps m'est la grand mercy deue
De tous les faictz que peut conséquemment
Cestuy sembler avoir faict vaillamment
L'ayant de fuite honteuse retiré.
Pour abréger, en tout l'ost conspiré
Des nobles Grecs, qui t'appelle ou accointe,
Ou a vers toy estroicte amitié joincte ?
Avecques moy ses actes communique
Diomedes, prise, aime ma practique,
Se tient plus seur et pense avoir gaigné
Quand d'Ulixes se sent acompaigné.
Ce n'est pas peu, entre tant de gensdarmes,
Estre choisi seul pour compaignon d'armes
Par le vaillant Diomedes en chose
Où hazarder teste et vie il dispose.
Ny tour de folle ou de sotte adventure
Me contraignoit à l'entreprinse obscure
D'aller sçavoir par quelque invention
Des ennemis quelle est l'intention ;
Et toutesfois, sans regard des périlz
Lors dépendans des Troyens aguerriz
Et de la nuict trouble et souspeçonneuse,
Je poursuivy ma queste dangereuse

Tant que Dolon Phrigien je surprins,
Le mesme ayant comme nous entreprins,
Et l'achevay, mais non avant que l'eu
Dire contrainct ce qu'avoit résolu
Et s'aprestoit faire Troye perjure,
Et tant en sceu par sa descouverture,
Qu'il ne restoit au surplus rien apprendre
Qui me gardast mes brisées reprendre,
Pour retourner avec l'entier effect
De ma promesse et devoir satisfaict.
Mais non content de cest œuvre excellente
Je poulsay oultre et jusques en la tente
Du Thracien Rhesus, frais arrivé,
Où tost par moy de vie il fut privé,
Avec plusieurs de ses gens endormis
Dedans le camp mesme des ennemis.
Ainsi vainqueur à souhait désiré,
Je retourné sur le beau char doré
De ma conqueste et triumphante pompe.
Joie publique on crie en lieu de trompe.
Refusez-moy les armes là-dessus
Du chevallier dont les chevaulx issus
De l'Occean, dont la race solaire
Osa Dolon demander pour salaire
D'aller de nuict et en danger se mectre ;
Et semble Hector, qui les voulut promettre,
Plus libéral à donner récompense.
Qu'est-il mestier que plus compter je pense
Comment je mis en rotte et désarroy
Les esquadrons du grand Sarpedon, roy
Des Liciens ? quand je feis boucherie
De la pluspart de sa chevallerie ?
Et du seigneur Ceramis ? et d'Iphite
Riche et puissant ? et d'une mesme luitte ?
Du ruineux Alastor ? ny le Roux ?
Sceut Chromius eschapper mon courroux ?
Encor moins Aleander magnanime,
Italius aussi le maritime ;
Ne sauver peut de bien chasser l'adresse
Theridamas, ne Thoon sa vistesse ;
Autant en print à Pritame prévost,
Et au prudent Neomon et dévost ;

Ne rien servit à Charops sa beaulté,
N'au maleureux Eunomius loyauté.
Plusieurs j'en laisse, à fin d'harengue briefve,
Que j'ay finiz au trenchant de mon glaive
Dessoubz les murs de la ville fermée,
Pour ce qu'ilz sont de moindre renommée.
Aussi, Gregeois, j'ay de ma part receu
Plaies et coups (ainsi qu'avez bien sceu)
En lieu honneste, et ne vueil que croiez
Ce que je dy, si vous ne le voiez,
(Et sur ce va son pourpoinct deslasser),
Véez là le pis que l'on a peu blecer,
Mais non laisser ny jamais pourra l'on,
De s'emploier entièrement, selon
Vostre besoing (dict-il) et ma puissance.
Mais en tant d'ans nulle mise ou advance
A faict Ajax, de son sang en commun ;
Et est son corps tout entier, sans aulcun
Signe de plaie au combat relevée.
A quoy peut donc estre bonne trouvée
Sa vanterie ? incessamment tonnant
Qu'il a esté le ferme et fort tenant,
Contre Troyens, par Juppiter menez,
Et dict qu'il a chassé le feu des nefz.
Que pour les nefz les armes ait porté,
Je le consens, car ma propriété
N'est détracter des actes par malice
Quant ilz sunt bons ; mais raison, ne justice
Ne permect point qu'à luy seul il applique
Ce qui est deu au commun droict publique,
Ains veult que part de l'honneur il vous face.
Le courageux Patroclus, soubz la face
Du fier harnois d'Achilles asseuré,
Des ennemis l'effort desmesuré
Vint repoulser des fustes et galées
Qui s'en alloient estre sans luy bruslées
Et tout d'un train ce défendeur en cendre.
Il cuyde aussi que seul osé attendre
Il ait Hector, à combat singulier,
S'attribuant ce loz particulier
Et oubliant alors que mention
Fut de respondre à la sommation

D'Hector bravant, nous fusmes neuf eluz
Non moins que luy portans fer esmouluz :
Le Roy, le Duc, et moy pour le troisiesme;
Sur luy, estant en ce reng le neufiesme,
Tumbat le sort de se mettre au hazard,
Mais respons-moy, très vaillant estendart,
De vostre jeu quelle fut la fin vraie?
Hector despart sans blessure, ne plaie.
[Las! que je suis contrainct à grand douleur
Remémorer le temps plein de malheur,
Quand Achilles, le mur inexpugnable
De l'ost grégeois, par mort inévitable
Fut rué jus, où, forcé de pleurer,
Ne dueil, ne peur ne me sceut retirer
Que le corps mort de terre n'enlevasse
Hault sur mon col, et que ne l'apportasse,
Sur ce mien col, dessus ce mien col voire,
J'ay de Achilles gisant sur terre noire
A sépulture et dernières obsèques
Porté le corps et les armes avecques,
Qu'à bonne cause encor porter je peine.
J'ay, Dieu mercy, assez force et aleine
Pour ce fardeau, j'ay jugement et sens
Pour estimer les honneurs condécens
Que me ferez en me les adjugeant.
[Est-ce le poinct et le motif urgent
Pourquoy Thétis de son filz soucieuse
Se voulut mectre en peine ambitieuse?
A celle fin qu'un gendarme rural,
Sans esperit, grossier et pécoral
Fust reparé du harnois précieulx ?
Chef-d'œuvre tel et don venu des cieulx ?
Or n'a il garde entendre la sculpture
Du riche escu, comprenant en figure
Tant l'Occean, la terre et ses parcelles
Que le hault ciel, avecques les estoilles,
Sept seurs tenans du printemps les entrées,
Et autres sept arrosant les contrées,
Citez d'Asie et d'Europe et Libie,
Et d'Orion l'espée bien fourbie,
Les deux pommeaux de l'une et de l'autre Ourse
Qui n'ont en mer ny accès ni resourse,

Et veult Ajax ses armes, par sentence,
Dont il n'entend en rien l'intelligence !
Que dirons-nous du poinct où il m'accuse ?
Avoir cherché subterfuge et excuse
Pour ne voir mon devoir acquiter
A ce voiage ? ou voulant imputer
Qu'honnestement ce guerdon je poursuis
Disant qu'à l'œuvre à tart venu je suis.
Il n'entend pas (tant a le sens oblique)
Que le très noble Achilles mesme il pique :
Si avoir fainct pour crime l'on baptise,
Tous deux avons entre usé de fainctise ;
Si différer est pour forfaict tenu,
Je suis au camp premier que luy venu.
L'affection de ma compaigne et femme
Me retarda, luy de sa mère et dame ;
Elles ont eu en noz lieux et maisons,
Comme portoit le devoir des saisons,
De nostre temps la première partie ;
La reste à vous a esté départie
Je ne crains point, quand défendre ce crime
Je ne pourrois, que note on m'en imprime,
Puis que du cas j'ay un tel parsonnier.
Et toutesfois l'on ne sçauroit nier
Qu'il n'ait esté par ma subtilité,
Non Ulixes, par Ajax, esventé ;
Lequel, à fin que l'on ne s'esbahisse
Si desbrider sa langue folle et nice
A contre moy par injures voulu,
Vous le voiez jusques là dissolu
Qu'à vous aussi choses il impropère
Dignes de blasme et honteux vitupère
Comme peut-il estre que je riapporte
Honte d'avoir à haulte voix et forte
Palamedes de faulx crime chargé ?
Et vous honneur de bien avoir jugé ?
Mais il ne sceut moien trouver, ne forme
De se purger du délict tant énorme
Et évident, ne vous le cas ouistes
A luy mis sus, ains de voz yeulx le veistes
Vérifier par l'argent et billon
Qui fut trouvé dedans son pavillon.

[Je n'ay gaigné qu'à coulpable on me tienne,
Si en Lemnos, isle vulcanienne,
Philoctetes mal disposé faict pause :
C'est vostre faict, défendez en la cause,
Car mesmes vous luy fistes ceste grace.
Je ne dy pas que ne luy conseillasse
Se retirer de la peine et misère
Du long chemin et de la terre austère,
Et essaier donner allègement,
Par le repos, à son aigre torment ;
Dont il me creut, aussi vit-il encore.
Puis de bon heur cest advis corrobore ;
Non seulement il appert du bon zèle
Mais estre aussi parmy du cœur fidèle.
Et pour autant que les divins prophètes
Philoctetes veullent et ses sagettes
Pour Troye mectre en désolation,
Ne me donnez ceste commission ;
Ajax fera mieulx que moy le voiage
Et ne faudra, par son beau parler sage,
A r'appaiser le patient oultré
D'amer courroux et de mal pénétré,
Et l'amener par quelque art ou finesse
(Dont il est plein) à demander : où est-ce ?
Plus tost son cours trouvera la rivière
De Simois reculant en arrière :
Plustost Ida sans branches restera,
Plustost la Grèce aux Troiens aidera,
Que mon esprit cesse de l'exercice
Qu'il congnoistra propre à vostre service,
Et que d'Ajax bestial l'industrie
Sorte profit à la Grecque patrie.
Combien que soit ton gros cœur violent,
Philoctetes, esprits de mal talent
Contre le Roy, moy et ceste noblesse.
Combien aussi que ta bouche ne cesse
Me détester, blasphémer et maudire
Et quand tu es au plus fort de ton ire,
Me rencontrer par cas tiendras à cher,
Pour de mon sang ta soif aspre estancher,
Ne ton souhait à requérir s'amuse
Que de pouvoir me tenir huse à huse,

De t'embarber pourtant ne laisseray
Et t'amener d'un train m'efforceray
Avecques moy, et (si bonne fortune
Aider me veult de faveur oportune),
J'espère autant de tes flèches finer
Comme il m'advint fortraire et amener
Aux Grecz Chalcas, le devin des Troyens,
Comme je sceu, avec subtilz moyens,
Le sort de Troye entendre, et la response
Que le Delphique oracle leur annonce,
Comme j'ay peu l'image de Minerve
Du lieu secret et profonde réserve
Des ennemis prendre et m'en emparer.
Et ose Ajax à moy se comparer ?
Or, par décret de fatale ordonnance,
N'estoit permis concevoir espérance
De Troye prendre et la mettre en pillage,
Sans estre avant saisi de ceste image.
Où est Ajax, avec son hault caquet ?
Que ne prend il à porter ce bouquet ?
Pourquoy luy seigne à ce besoing le nez ?
Pourquoy passer par les guetz ordonnez
Ose Ulixes ? Et ne doute ou retarde
Seul de la nuict se mettre en sauvegarde ?
Ne seulement entrer dans les murailles,
Mais, à travers patroilles et ferailles,
Mesme au donjon de Troye se percher
Et là Pallas de son temple arracher
Et l'emporter, parmy les halebardes
Des ennemys, disposez par les gardes ?
Lesquelz bons tours, si faictz ne les eusse
Par hardiesse autant que par astuce,
En vain ce fust à porter eschauffé
Ajax l'escu de sept cuirs estoffé.
En celle nuict fut donq Troye surprinse,
Par mon labeur la victoire conquise.
Lors je vainquy la superbe cité
Quand par moy fut mise en nécessité
De povoir estre abaissée et vaincue.
Ne cela rien du mérite évacue,
Que tu nous vas par signe et voix marquant
Diomedes, qui estoit quant et quant :

Il a sa part au loz et renommée.
Ne quand l'escu tu tenois pour l'armée
Tout seur estois, ains avois à la crouppe
Des compaignons Grégois une grand trouppe.
Moy, non, fors un, lequel s'il n'entendoit
Que préfèrer le sage au sot l'on doibt
Et que loyer de préférence telle
N'est ordonné par œuvre manuelle,
Pareillement ce prix demanderoit.
Autant Ajax plus rassis en seroit;
Autant le fier Euripile ? et le rude
Filz d'Andrenon, ne moindre promptitude
Idomenée à ce prochas mettroit,
Et Merion né au mesme destroict :
Ne le puisné du grand Attride frère
Consentiroit légièrement s'en taire :
Tous de la main bons en perfection
Ne moins que toy gens d'exécution
Qui ont faict place à mes conseilz utiles.
Tu as les mains pour le conflict habilles,
Mais l'esperit a besoing de régime,
Sans lequel sert de peu le jeu d'escrime
Tu es puissant, mais sans entendement.
Moy, j'ay la cure, et soigneux pensement
De l'advenir. Combatre est ton mestier ;
Avecques moy son secret tout entier
Le Roy confère et résoult et débat
Les temps et lieux commodes au combat.
Au seul corps gist le prix de ta valleur;
L'entendement est de moy le meilleur.
Si que d'autant que plus digne est tenu
Le Tesmonier que le corfaire nu,
Teste que pied, œil que doygt, main que dard,
Le Duc et chef, que le simple soudard,
D'autant je suis plus que toy excellent;
Et ny comprend le pouvoir corpulent
Dont j'ay ma part, ains fais estat plus ferme
Du clair esprit où vertu se conferme
Et y recueult toute vigueur active.
Mais vous, Seigneurs, en qui demoure vive
La souvenance et satisfaction
Des poinctz touchez en ma narration,

Recompensez vostre guette feable,
A la parfin, de loyer convenable,
Et pour tant d'ans, de travail et soucy
Que j'ay portez, ce tiltre de mercy
Retribuez à mes longues dessertes.
A chef final de noz peines et pertes
Sommes venuz; car quant aux destinées
Nous empeschans, je les ay terminées,
Et en faisant qu'Illion estre puisse
Prins, je l'ay prins et jecté hors de lice.
Donc par espoir de la commune attente,
Seure de veoir la ruine impendante
Aux murs en brief des Troiens asserviz,
Et par les Dieux que tolluz et raviz
J'ay puis niaguère au mortel adversaire,
Le desnuant de garde salutaire,
Par le besoing de prudente advertance
Qu'avoir pouvez en future occurrence,
S'il reste rien à mener par sagesse,
S'il reste rien désirant hardiesse,
Pour surmonter toute difficulté,
Je vous supply en grande humilité
Qu'aiez de moy souvenance à présent.
S'il ne vous plaist me faire ce présent
A tout le moins, faictes-le à ceste cy. »
[Et en l'instant qu'il finissoit ainsi,
Va de Pallas, déesse saincte et sacre,
Desveloper le fatal simulachre
Et le monstrer. Lors toute l'assistance
Meue, feit veoir combien peut éloquence,
Car l'éloquent les armes emporta
A l'homme preux et le prix luy osta.
Dont telle rage au cueur d'Ajax s'assit
Que de sa main propre soi-mesme occit.

VI

Conformité de l'amour au navigaige

L'Honneur, le gaing, sont les deux poinctz qui meuvent
Les mariniers naviguer en la mer :

Ces deux aussi de moy, Madame, peuvent
Mouvoir le cueur à bien fort vous aymer :
Pour naviguer fault un navire armer,
Afin de faire au temps fort résistance ;
Pour le temps vaincre, et son effort amer,
Armé me suis de force et de constance.

L'espoir du bien que l'on prétend avoir,
Faict voiles tendre et chercher la fortune :
L'espoir que l'œil donne au cueur pour vous veoir
Met en avant ma poursuyte importune.
Un guet assis est au hault de la hune,
Ou pour surprendre, ou pour n'estre surpris ;
Je guette assez les moyens d'en prendre une,
Mais en cuydant la prendre, elle m'a pris.

Un arbre hault est assis droictement
Pour soustenir les voilles et cordages,
Mon fort désir dressé plus haultement
Soustient le fais de mon ardent courage :
Les voiles sont cause du navigage,
Tirans la nef la part qui plaist à elles,
Amour m'attire où luy plaist comme un page
Par la vertu de ses légères aesles.

Par un Tymon le navire est induict
Au seur endroit de la plus saine voye,
Mon Tymon est la foy qui me conduict
Si seurement que point ne se fourvoye :
Les navigans souvent ont peur et joye
Selon l'orage ou la faveur du temps ;
Vous voyant triste, il fault que je le soye,
Mais vous riant, mes espritz sont contents.

L'on ne void qu'eau et rien que ciel luysant,
Et pleine mer, quand la terre est absente :
Rien ne puis veoir, au moins qui soit plaisant,
Que sa beaulté plus que le ciel plaisante ;
Au lieu de l'eau, qui tousjours est présente,
Je voy en moy un grand feu tant à craindre
Que toute l'eau de la mer violente,
Ne le sçauroit suffoquer ny estaindre.

Un mal de cueur commun à eux et moy.
Équalement nous cause maladie :

Dormir comme eux, je ne puis en esmoy,
La teste ayant pesante et estourdie :
Et si n'y a nul de nous qui bien die,
Quel mal il a, bien qu'estrange il le sente,
Vray que par temps leur peine remédie,
Où la mienne est de jour en jour récente.

Rendant leur gorge, ilz ont soulagement
Et peuvent bien quelque remède prendre,
Mais moy tant suis malade estrangement
Que ne puis rien, que pleurs et soupirs rendre ;
J'ay beau le doigt dedans la gorge estendre,
Pour en jetter ce qui me faict gémir,
Amour n'est pas un bruvage si tendre
Qu'on puisse tant aysément le vomir.

Les élémens esmeuz et courroucés
Causent par fois une forte tourmente ;
Vous courrouçant quand vous me repoulsés
Las c'est le temps, qui plus fort me tourmente.
Phœbus se cache et ténèbres augmente,
Dessus tous ceux, qui sont lors engouffrés :
Plus est ma peine, et ma nuict véhémente
Quand, mon soleil, vous veoir ne me souffrez.

Les povres gens presque désespérés,
Alors de crys et de larmes sont pleins ;
Le povre serf que vous désespérés,
Ne faict pas moins ouyr ses pleurs et plaincts.
Chacun de nous se voue à joinctes mains,
Eux à celuy des sainctz qui leur duict mieux,
Et moy à vous, déesse des humains,
Ou à l'enfant qui règne sur les dieux.

Par le grand vent les undes offensées
S'enflent si fort que l'on s'attend périr,
Un grand regret enfle tant mes pensées,
Que mon cueur gros se sent la mort nourrir :
Par son salut le vaisseau doit courir
Où le vent veult léger et variable,
Mais je ne puis, et deussé-je mourir,
Courir à rien que je sente muable.

Le vaisseau peult submerger dedans l'eau,
Ou bien se perdre en heurtant un rocher.

Mon corps qui est un fragile vaisseau,
Par tous les deux peult sa fin approcher.
Les eaux de pleurs qu'il ne peult estancher.
Peuvent noyer luy et sa loyauté :
Aussi se perd si le faictes toucher
Contre le roc de vostre cruauté.

Meu de pitié, le seul Dieu qui peult tout
Cesse l'orage et le beau temps rameine :
Seule pouvez mes travaux mettre à bout,
Croistre mon heur et amoindrir ma peine.
Voz yeux rians pleins de clarté seraine,
Me daignans veoir mettront le temps au beau :
Car ma veue est d'obscurité si pleine,
Que veoir ne puis rien sans vostre flambeau.

Pour le grand gaing, que promet la victoire,
On se hazarde à chercher le combat :
Mon gaing seroit plus grand qu'on ne peult croire,
Celle gaignant qui sans cesser me bat.
Et tout ainsi que c'est un grand débat,
Et furieux, quand on vient à combattre :
Ainsi plaisant et doulx seroit l'esbat
Si combattant je la pouvois abattre.

Le bon pilote en mer exercité,
Congnoist la Sphère, attend la certitude
Des mouvemens, signes, profondité,
Pol, diamètre, Orizon, latitude.
Ainsi d'amour la grand'solicitude,
Qui nuict et jour rend l'esprit curieux,
Me faict congnoistre, et chercher par estude
Plusieurs secretz de la terre et des cieux.

Voise la nef du Norht jusques au Su,
Ou de l'Ouest jusques à l'Est contraire :
Le Pol sera pour sa guide receu,
Faisant l'aymant toujours vers soy retraire.
Tout ainsi vous, ma Transmontane claire,
En tous les lieux où je vois me luysez,
Mon esprit est l'aymant qui vous veult plaire,
Il vous regarde et vous le conduisez.

Après avoir navigé longuement,
Et plus gousté de mal que de plaisir,

Un seul espoir reste finalement,
C'est en un port de repos se saisir.
Hélas c'est bien l'espoir de mon désir,
Qu'après maints maux portez en mainte place
Me permettez pour repos y choisir
Que j'entre au port de vostre bonne grâce.

Au fons de l'eau la forte ancre arrestée,
Contre les vents rend sa nef immobile :
Au fons du cueur ma fermeté jettée
D'ancre me sert forte, stable et utile.
Le temps qui rend toute chose débile,
Peult user l'ancre et rompre le gros chable :
Mais le lien, qui des ans plus de mille
Vostre me tient, ne peult estre rompable,

Or voyez donc, si d'un grand feu, Madame,
L'on peult à l'eau faire comparaison :
Et si tous deux travaillent corps et âme,
Je le sçay bien par preuve et par raison.
Toute chose a son temps et sa saison,
Tel pleure en mer qui chante en autre endroict,
Aussi j'espère après longue oraison.
Que vostre tort congnoistra mon bon droit.

Mais d'où provient que l'art du navigage,
Et la terrestre industrie marine
Approche tant de l'immortel usage
De cest Amour, qui est toute divine ?
Pource qu'en mer Vénus print origine,
Et son filz veult pour la recongnoissance,
Que ses effectz tiennent de la racine,
Faisans la loy conforme à la naissance.

VII

LETTRE DE PIERRE DANÈS Á JACQUES COLIN

P. Danesius Ja. Colino s. p. d.

Tertius hic jam fere agitur annus, cum ego omni qua potui contentione abs te petii, ut ad eam incredibilem visendae Italiae

cupiditatem, qua tum flagrare verius quam teneri mihi videbar, tuam tu quoque voluntatem accommodares. Existimabam enim, id quod res erat, si illud impetravissem, me Regis etiam voluntate quae non fere solita esset a tua discrepare, suscipere eam peregrinationem posse. Ac tu quidem, qui mihi a primo mirifice adversatus esses, credo quia id nascenti tum pene gymnasio regio damnosum fore arbitrareris, tamen perlecta mea quadam ad te scripta epistola, cum, quantopere id vellem, cognovisses, ita te facilem atque aequum praebuisti, ut confirmares, si tibi non esset indecorum, quam causam paulo ante non tu quidem oppugnavisses, sed certe non probavisses, ei patronum repente existere libenter id pro me esse facturum : sed tibi scilicet, posteaquam ita cœpisses, serviendum esse constantiae, mihique omnino videndum, ne id a te petere perseverarem, quod tuae dignitati labem aliquam aspersurum videretur. Nimirum tanta vis in me cupiditatis esse tibi tum visa est, quae se illis litteris plane ostenderat, ut, quod nullae neque meæ neque eorum quos ad te sane multos allegaveram, honestissimorum hominum preces auferre potuerunt, id sola impetraret epistola, ut te, qui flecti antea nequisses, totum jam nobis remitteres, ac si non suffragaturum, (id enim ne posses, justissima causa impediri) certe non adversaturum pollicereris. Quod quidem procul dubio ita est a te, ut promiseras, factum. Sed videlicet victa semel apud Regem te agente causa nostra, obtineri ne tum quidem, cum tu contra agere destitisti, potuit. Itaque fregi me ipse, et, qua potui ratione, a summo dolore, quem ea re ceperam, ad aequitatem animum revocavi, sed ita tamen ut semper in eo resideret eadem illa voluntas, cum primum possem Italiam adeundi et quasi ex eo cœlo, ubi Cicero parens et auctor eloquentiæ spiravisset animam ducendi.

Haec omnis anteacti temporis recordatio quo pertineat, etiam antequam id dicam, intelligere te spero. Neque enim tu nescis Georgium Selvam[1] meum, posteaquam a te discessi, patronum, Venetiis in illa gravissimi senatus luce legationis amplissimo munere nunc fungi, cum illi ad eam rem tua et multa et praeclare testimonia quae tu ejus virtuti apud Principem verissime tribuisti, adjumento fuerint. Ab illo igitur cum semper alias, aegerrime pati soleo me disjungi, tum hoc tempore abesse, cum est ibi, ubi vel sine eo non illibenter esse possim, plane mihi ferendum non videtur. Et certe non mediocriter judico

1. George de Selve, évêque de Lavaur, avait été envoyé comme ambassadeur à Venise le 13 décembre 1533 : il devait y demeurer jusqu'en février 1537.

ad rationes meas pertinere, me aliquando tandem domo exire, in Italiam præsertim, ubi tam multi sint doctissimi homines, tanta librorum omnis generis græcorumque in primis copia, tot denique, ac tam illustria antiquitatis vestigia, ut nullo pene in loco possis pedem ponere, ubi non in aliquod incurras vetustatis monumentum. Eo etiam accedit, quod ego Venetiis otium nactus, quod hic quidem propter docendi occupationes perexiguum mihi est, ea potero litteris mandare, quae et tibi, in cujus nomine apparebunt, jucunditatem, et studiosis philosophiæ nonnullam fortasse utilitatem, et mihi denique ipsi aliquem laboris et industriæ fructum allatura esse non desperem. Haec namque una in re totum illud tempus quo ero Venetiis, neque id quidem plus erit annuum, ponere constitui : quo illis satisfiat, qui me crebro inertiae insimulant, iisque probem, si quo modo id assequi possim, me non omnino sine fructu tot annos quot pene natus sim in literarum studiis esse versatum.

Huic tu rei, Coline, per immortalem Deum, auctor adjutorque sis. Fueris autem tantum si ostenderis Principi te consilium nostrum non probare. Haec vero a te postulo ut illum, nisi is ultro sententiam tuam exquisierit, de ea re appelles. Id enim, jam ante menses aliquot tum cum inde abesses, a Theocreno est factum, cujus ad Budaeum litterarum exemplum una cum his ad te misi, quibus litteris Princeps Budaeo mandabat uti de eo qui mihi, dum abessem, sufficeretur, ex re ac commodo studiosorum statueret. Neque hic porro in danda venia difficilem se Princeps praebuit, sed ultro etiam consilium, et propositum nostrum amplissimis verbis collaudavit. Tantum excepit ut ego missionem hanc, non commeatum interpretarer ; et simul uti Budaeus, cujus arbitrio rem permittebat, existimaret, an is quem ipse muneri meo fungendo vicarium relinquerem, idoneus cui res committi posset videretur. Quae cum ita se habeant, cumque hoc quod tanto tempore, et tam ardenter concupierim, ab ipso Rege mihi constet esse permissum, tu unus, Colline, reliquus esse videris cujus de voluntate laborare et sollicitus esse debeam.

Certum est enim, idque adhuc ex quo me tibi totum addixi, observavisse videor, nihil aggredi unquam non modo quod nolle, sed nec quod non valde etiam probare te cognovero. Qua autem ratione hoc assequar te ut ad partes meas adjungam ? Nempe una si ex eodem tempore, cujus antea feci mentionem quaedam attulero, quae mihi benignissime tum et amantissime promisisti. Non enim is es profecto qui, quae semel pollicitus fueris te facturum, ea possis, cum dies promissorum venerit, non præstare. Amabo

igitur recordare cum multa alia, quae mihi cum desperata re tristis ac moerens ad te adiissem, perhumaniter consolandi mei causa commemorasti, tum illud in primis, cujus si forte oblitus es, memoriam tibi nunc renovabo : fore aliquando, neque id quidem ita multo post, ut Georgius Selva, cujus tum desiderio non minus quam Italiæ me moveri scires, aut Romam ad Pontificem [1] aut Venetias legatus mitteretur : quo tempore daturum te operam vel perfecturum potius ut mihi quoque proficiscendi eadem potestas fieret. Crede mihi uno illo verbo, ne plane animo conciderem, steti. Tantum enim in summa mea desperatione adipiscendi ejus, quod unum tum volebam, pusillum id spei quod tu mihi tua oratione asperseras, apud me ad minuendum dolorem valuit ut reliquo omni postea consecuto tempore aequo animo essem, nec magnopere jam quererer tam opportunam quam illa tum visa erat, Italiam adeundi occasionem mihi ereptam esse. En igitur hoc jam illud, Coline, tempus est quod tu mihi pro tua summa ac prope divina prudentia futurum tanto ante prædixeras, in quo posses de me ita ut maxime optarem, mereri. Quare æquum est patiaris iisdem te verbis compellari nunc a me, quibus est Terentianus ille amore ac desiderio perditus adolescens usus in suo tam, ut ipsi tum videbatur, necessario tempore. Fac sis nunc promissa appareant.

Quem locum ut te promissi admoneam, non urgebo equidem diutius, ne, quod sine scelere haud possem, tuae videar constantiæ gravitatique diffidere. Tantum autem te cogabo, quod ego scilicet in tuis plurimis ac maximis erga me beneficiis primum ponam ut ad meam infinitam cupiditatem, cum ea præsertim reprehendenda non sit, tuam etiam voluntatem accommodes mihique ignoscas qui ut animo obsequerer in hanc novam spem erecto, et tanquam imminenti, nec veritus sim tibi fieri molestior, nec satis tuarum occupationum quæ et multæ et gravissimæ sunt rationem habuerim. Quod cum facies, non novum aliquod, sed sæpe alias a te usurpatum teque certe dignissimum officium facies. Vale, V. cal. aprilis 1534. [28 mars 1534].

(Imprimé dans les *Epistolæ clarorum virorum*.... Venetiis, 1568, f. 58 v°-60).

---

1. George de Selve fut envoyé comme ambassadeur à Rome en février 1537 ; il y demeura jusqu'au mois de juin 1538

VIII

La Dédicace de Pierre Gilles

Literarum ac humani officii peritissimo domino Jacobo Colino divi Ambrosii abbati, Petrus Gyllius S.

Cum e tota Gallia atque Italia Massiliam [1] concursus fieri intelligerem ut consilia capiant in ea urbe quae sic olim optimatum consiliis regebatur ut omnes ejus instituta laudare facilius possent quam aemulari : cumque toto animo et studio omneis audirem magis in ornandos istius parietes incumbere, quam in eam curam et cogitationem ut nobilissimae urbis instauretur vetus disciplina quam non solum Graeciae sed cunctis gentibus antiquorum elogia jure anteposuerunt. Tum profecto arbitratus sum me recte facere si (postea quam historiam de vi et natura animalium a me tuo hortatu susceptam in lucem retulissem), hoc libello, quem confecissem ex iis quae de nominibus piscium observassem partim in gallico littore, partim ligustico, ubi tuum nomen non minus praeclarum, quam mihi aliquando periclitanti salutare inveni, ipsum te currentem incitarem ut quemadmodum optimam Principis mentem ad tuenda Parisiensis Gymnasii recte studia, sua sponte inclinantem primo impulisti, deinde aluisti, sic nunc longo intervallo desertae Massiliensium disciplinae patrocinium susciperes, Regem ad optima quaeque natum admoneres, ut pro dignitate urbis veterem sedem studiorum reponat, antiquum Musarum domicilium restituat. Quod si forte huic meo consilio magis studioso quam sapienti jure respondere possis, jam istic inter tot nautas, tot piscatores, quibus nihil a Musis aversius non modo literarum studiosos nullum curriculum, sed ne sedem quidem ullam habere posse : non deerit mihi rursus in quo preces apud te exhauriam : nimirum mihi ut saltem velis ad renovanda piscium Massiliensium nomina adjumento esse : eris autem maxime, si interea cum istic versaris, unumquemque ex meis piscibus otiose et considerate animadvertere, atque non solum trutina eorum qui de his scripserunt, quorum egregium conatum semper laudavi, verum etiam tui gravissimi judicii aequis ponderibus examinare non graveris, numquid a piscium latina germanitate interpretandi nomina aberrarim ut me inscitiae cum huc reverteris admonere

---

1. A cause de l'entrevue de François Ier et de Clément VII qui eut lieu en octobre-novembre 1533.

possis. Quod quidem ipsum nisi a te acerrime expectarem, nisi metuerem priusquam hunc tibi redditum coram cum re praesenti conferre posses, non ipsum tantopere properassem ad te praecipitare ac potius diutius compressissem, quoad Oceani gallica littora et Hispanica perscrutatus, huic et reliquae tractationi de bestiarum nominibus terrenarum et volatilium maturitatem quandam afferre possem, ac nimirum jam ut et tecum et cum aliis plerisque doctis qui erunt in isto conventu, hanc totam rem conferrem, istuc revertissem si modo suspicari possem pisces tam Pontificis studiosos quam gallos esse : eosdemque tanta frequentia istuc undique concurrere. O si id usu eveniret me avidum spectatorem qui nimirum possem tanto compendio intueri Tritones, Nereidas, Echneidas, cæterosque pisces quos omnes ut viderem facile omnia littora obirem. At enim dubito suspitiosam piscium nationem a tot obvallatis hominum gulis publico consilio in altum bene penitus recessuram esse. Bene vale.

(*Ex Æliani historia per Petrum Gyllium latini facti, itemque ex Porphyrio, Heliodoro, Oppiano, tum eodem Gyllio luculentis accessionibus aucti libri XVI, De vi et natura animalium. Ejusdem Gyllii liber unus de gallicis et latinis nominibus piscium.* Lugduni, apud Gryphium, 1533, p. 543-545).

IX

Traité d'Amersfoort[1] (14 octobre 1534)

Articles traitez, accordez et passez, entre très excellent et puissant prince Monseigneur Charles, duc de Gueldres et de Juliers, conte de Zutphen, seigneur de Groningue, etc., et révérend père en Dieu M. Jaques Colin, abbé de St-Ambroys, conseiller, aulmosnier ordinaire et ambassadeur en ceste partye de très hault, très excellent et très puissant prince, le très chrestien Françoys par la grâce de Dieu roy de France, en la manière qui s'ensuit :

Le Roy par sondict ambassadeur et procureur souffisamment fondé prent dès à présent la protection de la personne, pays, terres, seigneuries et subgectz de mondict sieur le Duc, et a promis et promect les garder, conserver et deffendre d'icy en avant à perpétuité comme les siens propres et comme son propre

1. Amersfoort, ville de Hollande, province d'Utrecht.

héritage et leur confirmer et entretenir leurs privilèges et immunitez.

Et pour la personne de mondict sieur le Duc, promect et sera tenu bailler et faire délivrer doresenavant la somme de trente mil livres tournois de pension annuelle, et davantage la somme de vingt mil livres tournois chascun an par manière de don et gratuité.

Avecques ce, promect et sera tenu soudoyer et entretenir doresenavant ès pays de mondict sieur le Duc et soubz sa charge et conduicte le nombre de cent lances fournies de ses ordonnances, que mondict sieur le Duc mettra sus et lèvera, à raison de vingt-deux livres dix solz tournois chascun homme d'armes par moys et unze livres cinq solz tournois chascun archier par moys payables par les mains dudict sieur Duc dont toutesfoys les monstres se feront par telz commissaires et contrerolleurs qu'il plaira audict sieur Roy ou à messeigneurs les mareschaulx de France ordonner.

Promect oultre plus luy faire avancer une année entière tant de ladicte pension et don que du payement et soulde de ladicte compaignye, incontinent après la ratification du présent traicté.

Lesquelz don, pension et entretènement de gendarmes ledict sieur Roy ou ses successeurs à la couronne seront tenuz continuer audict sieur Duc perpétuellement chascun an sa vie durant et en faire délivrer les payemens de troys en troys moys dans le royaulme aux agens ou ministres de Monsieur le Duc.

Et mondict sieur le Duc promect de servir bien et loyaulment ledict sieur Roy doresenavant à perpétuel de sa personne, gens, villes, forteresses et pays par terre et par mer envers et contre tous tant en offendant qu'en deffendant. Et sera le serment en tel cas requis incontinent après que ladicte avance luy aura esté faicte, et quant et quant le fera faire semblablement aux gouverneurs et capitaines tant de ses villes, pays et forteresses que des gens de guerre estans à sa soulde et service et davantage que après son décès il rendront audict sieur Roy ou à ses successeurs à la couronne toute telle obeissance qu'ils font de présent à mondict sieur le Duc.

Aussi promect de faire entièrement son devoir et pouvoir de faire approuver et ratiffer la donation qu'il a faicte entre vifz au proffit dudict sieur Roy et des successeurs à la couronne par les quattre principalles villes de son Estat, assavoir Roremonde, Nemègue, Arnhem et Zutfen et pareillement par la ville de Groningue dans le terme d'an et jour. Et si dans ledict terme ne luy estoit possible avoir faict faire ladicte ratification, il supplye le

Roy le luy vouloir prolonger jusques à la troysiesme année, dans laquelle espace il promect et s'oblige fournir audict sieur Roy ou à ses successeurs à la couronne ladicte ratification en bonne forme infalliblement en quelque manière que ce soit.

Item, pour ce que le droict et tiltre à quoy il tient la ville de Groningue et les aultres terres qu'il a en Frise n'est à l'aventure tel à présent qu'il en puisse faire donation valable au proffict dudict sieur Roy, il promect et s'oblige mettre les choses en estat dans ledict terme de troys ans qu'il en fera ledict sieur Roy juste propriétaire et dans ledict temps luy en donnera seureté pareille à celle des autres estatz dont il luy a faict donation.

Item veult, consent et accorde que les conquestes et acquisitions qu'il fera cy-après suyvent la nature de ladicte donation, c'est assavoir que mondict sieur le Duc en demourera maistre et usuffruictuaire sa vie durant et ledict sieur Roy propriétaire.

Et si mondict sieur le Duc venoit à avoir enfans, descendans de son corps procréez en loyal et légitime mariage, ladicte donation ensemble la présente capitulation sera nulle et de nul effect et valleur, excepté que mondict sieur le Duc demourera serviteur dudict sieur Roy à telz partiz et condicions qu'ilz adviseront après par ensemble.

Oultre plus a esté accordé que ledict sieur Roy licitement pourra dans l'an si bon luy semble se désister et départir du présent traicté et des effectz et contenu en icelluy. Et pareillement que s'il y avoit faulte ou négligence du cousté du Roy en l'accomplissement des choses par luy prommises cy-dessus mentionnées, après sommations et poursuyttes deuement sur ce faictes, ladicte donation ensemble la présente capitulation seront irrites et non vallables.

Faict à Ermesfort, le XIIIIe jour d'octobre mil cinq cens trente et quatre.

Signé : Charles — Jaques Colin
abbé de St-Ambroys.

(B. N., Dupuy 468, f. 43-44).

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

TABLE DES MATIÈRES

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
17, RUE CUJAS, PARIS (Ve). — TÉLÉPHONE : 801-04

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE MODERNE

Publiée sous les auspices de la Société d'Histoire Moderne, la *Bibliothèque d'Histoire Moderne* se compose de fascicules de format in-8 raisin et de grosseur variable, munis d'une double pagination et d'un titre mobile, de manière à pouvoir être conservés isolément ou réunis en volumes à tomaison suivie.

La publication régulière de la *Bibliothèque d'Histoire Moderne* est fondée sur une souscription. Les souscripteurs à l'ensemble de la *Bibliothèque* jouissent d'une réduction d'environ 33 % sur le prix de vente de chaque fascicule. En aucun cas le prix total des fascicules qui leur sont distribués ne dépasse, pour une année, **douze francs**. On souscrit à la SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION, qui envoie gratuitement, sur demande, des prospectus et des bulletins de souscription.

Fasciscules parus :

FASC. Ier. — **La Peur en Dauphiné (Juillet-Août 1789)**, par Pierre CONARD, agrégé d'histoire. — Un vol. de 284 p., avec croquis et carte hors texte. . . **7 fr. »**
Pour les souscripteurs à la Bibliothèque . . . **4 fr. 75**

FASC. II. — **Les Origines des Cultes révolutionnaires (1789-1792)**, par Albert MATHIEZ, agrégé d'histoire, docteur ès lettres. — Un vol. de 150 p. . . **3 fr. 50**
Pour les souscripteurs à la Bibliothèque . . . **2 fr. 25**

FASC. III. — **Le Grand Bureau des Pauvres de Paris au milieu du XVIIIe siècle**, par Léon CAHEN, agrégé d'histoire, docteur ès lettres. — Un vol. de 79 p. . . . . **2 fr. 25**
Pour les souscripteurs à la Bibliothèque . . . **1 fr. 50**

FASC. IV. — **Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise (14. ?-1547).** *Contribution à l'histoire de l'Humanisme sous le règne de François Ier*, par V.-L. BOURRILLY, agrégé d'histoire, docteur ès lettres. — Un vol. de 141 p. . . . . . **4 fr. 25**
Pour les souscripteurs à la Bibliothèque . . . **3 fr. »**

Ces quatre fascicules forment le **Tome premier** *de la Bibliothèque, soit un volume de 654 pages, mis en vente au prix de* ***17 fr. 50***, *prix réduit à* ***11 fr. 50*** *pour les souscripteurs.*

RÉPERTOIRE MÉTHODIQUE

DE L'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

de la France

Rédigé sous la direction de MM. G. Brière et P. Caron, et publié par la Société d'Histoire Moderne, le *Répertoire Méthodique* fournit le relevé annuel des livres et articles de périodiques parus en France et à l'étranger, sur l'histoire de la France, des guerres d'Italie à nos jours.

Année 1898. In-8, XXII-119 pages . . . . . . **6 fr.**
Année 1899. In-8, XXIX-229 pages . . . . . . **10 fr.**
Année 1900. In-8, XXXVIII-273 pages . . . . . **12 fr.**
Année 1901. In-8, XL-334 pages . . . . . . **16 fr.**
Année 1902. In-8, XXXVI-255 pages . . . . . **12 fr.**

Conditions de vente spéciales aux abonnés de la *Revue d'Histoire Moderne*.

IMP. LE BIGOT FRÈRES.





3 2044 055 081 467
WIDENER
JUN 1 2 2001
CANCELLED
JUN 2 55 H
WIDENER
JUN 2 2 2001
CANCELLED
BOOK DUE

